NOTRE MISSION

“Assurer la satisfaction du client et la rentabilité de la Compagnie grâce à l’amélioration continue de la prestation de service et le maintien d’un personnel hautement professionnel et motivé

SOMMAIRE

Informations sur la Compagnie **4**

Profil des Administrateurs **5 – 12**

Profil de l'encadrement dirigeant/ Encadrement supérieur **13 – 14**

Déclaration du Président **15 – 20**

Rapport des Administrateurs **21 – 23**

Rapport du Commissaire aux comptes **24 – 29**

Etats Financiers **30 – 131**

Etats Consolidés de la situation Financière 30 – 31

Etats Séparés de la situation Financière 32 – 33

Etats Consolidés et séparés du résultat global 34 – 35

Etats consolidés des variations des capitaux propres 36 – 37

Etats séparés des variations des capitaux propres 38 – 39

Etats consolidés et séparés des flux de trésorerie 40 – 41

Notes 42 – 131

PROFIL DES ADMINISTRATEURS

Le Conseil d'Administration	George Otoo - **Chairman** George Y. Mensah - **Directeur Général** (à la Retraite) Monica Amissah - **Directeur Général par intérim** Franklin Hayford Dr. Francis Sapara-Grant Jennifer Owusu Stella Williams Lynda Odro
Secretaire/Avocat	Akosua Boahemaa Baah-Frimpong
Siege Social office	Plot 24, Sudan Road Ridge, Accra P. O. Box AN 7509 Accra-North Ghana
Commissaires aux comptes	PricewaterhouseCoopers Chartered Accountants PwC Tower A4 Rangoon Lane, Cantonments City PMB CT42, Cantonments Accra Ghana

PROFIL DES ADMINISTRATEURS

George Otoo
President

George Otoo est un praticien de l'assurance agréé ayant plus de 30 ans d'expérience dans ce secteur. Il a fait son entrée dans ce secteur en 1981, comme stagiaire technique chez Enterprise Insurance Co. Ltd. Il a occupé divers postes au sein de la société jusqu'à ce qu'il soit nommé directeur chargé des opérations en 1998. Un an plus tard, le conseil d'administration l'a nommé directeur général, après quoi il a pris le contrôle total de la gestion de la société.

Dès son entrée en fonction, George Otoo a réorganisé la société en informatisant et en mettant en réseau toutes les opérations à travers le pays. Il a introduit un nouveau processus de travail très efficace, connu sous le nom de « Workgroup Concept », selon lequel les processus de travail sont fondés sur le type de client plutôt que sur le type de produit vendu au client.

Il a été le fer de lance de la création de Enterprise Life Assurance Company (ELAC) en 2001 en partenariat avec African Life Assurance d'Afrique du Sud (rachetée plus tard par Sanlam) et la SFI de la Banque mondiale. ELAC est aujourd'hui la plus grande compagnie d'assurance vie du Ghana en terme de Primes et d'actifs. En 2010, il a créé une structure de holding au sein de Enterprise dans le but d'identifier et de créer des filiales pour fournir des services dans tous les domaines, c'est-à-dire du début à la fin. Enterprise Group a été introduit en 2010 à la Bourse du Ghana pour remplacer Enterprise Insurance.

Le groupe Enterprise possède à ce jour les filiales suivantes :

1. Enterprise Insurance (General Insurance)
2. Enterprise Life (Life Insurance)
3. Enterprise Properties (Real Estate)
4. Enterprise Trustees (Pension Administration)
5. Transitions (Funeral Services)
6. Acacia Health

Il est devenu le premier Président Directeur général du groupe en 2010.

George Otoo a pris sa retraite de Enterprise en 2014 après 33 ans de service au sein de l'entreprise dont la capitalisation boursière s'élève à 130 millions de dollars US, contre 1,5 million de dollars US lorsqu'il a pris la direction de Enterprise Insurance. Il a été agréé en 1989 en tant qu'associé du Chartered

Insurance Institute du Royaume Uni. Avant cela, il a obtenu un diplôme en assurance de l'Institut d'assurance ouest-africain (WAII), alors basé au Libéria avec Mention.

George Otoo est également titulaire d'un MBA en gestion des assurances de l'école de commerce de Nottingham, au Royaume-Uni :

Les mandats d'administrateur qu'il a exercés à ce jour sont les suivants :
Mainstream Re – 1999 à 2017 (A demissionné)

1. TIGO Ghana Advisory Board – 2013 à 2015
2. Databank EPACK Investment – 1999 à ce jour
3. Enterprise Group – 2010 à Juin 2021
4. Enterprise Properties – 2011 à Juin 2021

Mme Monica Amissah
D.G. par Interim

Mme Monica Amissah, qui a étudié à l'université du Ghana et à l'université de Cape Coast, est titulaire d'une maîtrise en stratégie de marketing et d'une licence en éducation. Elle a obtenu un diplôme en assurance de l'Institut d'Assurance d'Afrique de l'Ouest (WAII) en 2002 et un diplôme superieur en assurance de l'Institut d'assurance agréé du Royaume-Uni (ACII) en 2009. Elle est actuellement membre du Chartered Insurance Institute du Ghana (FCIIG), assureur agréé auprès du CII de Londres et membre du Chartered Insurance Institute du Ghana (CIIG) et de la Chartered Insurance Ladies Association du Ghana (CILAG). Avec plus de vingt (20) ans d'expérience dans le secteur de la réassurance, Mme Amissah supervise toutes les activités techniques de Ghana Re, y compris celles des bureaux régionaux du Kenya, du Cameroun et du Maroc. Elle préside également les comités stratégiques, le système de gestion des performances (PMS), la gestion des risques d'entreprise (ERM) et la revue des notations internationales de la société.

Elle a rejoint Ghana Re en 2000 et a gravi les échelons jusqu'au poste de responsable des opérations internationales en janvier 2013. En reconnaissance de son travail exemplaire, Elle a été nomée Directeur General Adjoint Branche Technique par interim en Juillet 2016 et a été confirmée Directeur General Adjoint Branche Technique en juin 2018, poste qu'elle occupe encore aujourd'hui.

Mme Amissah est actuellement examinatrice auprès de l'Institut d'Assurance d'Afrique de l'Ouest (WAII) et membre des organismes suivants du secteur de l'Assurance: Chartered Insurance Institute du Ghana (CIIG) Reinsurance Programme Review Committee, Ghana Association des Assureurs (GIA) Board Committee-Liaison entre assureurs et intermédiaires.

Elle a été membre du conseil d'administration du Ghana Agricultural Insurance Pool (GAIP) de 2013 à 2015, lorsque les membres ont été reconstitués, et secrétaire de la Marine Offices Association (Ghana) en 2008 et 2009. Elle a présidé le comité des résolutions de la conférence de la WAICA qui s'est tenue à Accra en avril 2015. Elle a également été membre du comité de planification de la conférence de l'Association des Assureurs du Ghana (GIA) et du comité de publicité et de formation du bureau national de la carte Brune CEDEAO-Ghana. Elle a été nommée Directeur par intérim de Ghana Reinsurance PLC le 1er juillet 2023, puis Directeur General par intérim.

Franklin Hayford
Administrateur

Mr. M. Franklin Hayford a été nommé administrateur en août 2017. Son domaine d'expertise comprend l'élaboration de stratégies financières. Il possède une vaste expérience professionnelle et a fait d'importantes réalisations en matière de leadership exécutif dans le domaine des affaires.

Franklin est membre du conseil d'administration d'un certain nombre d'organisations de premier plan, dont Trust Bank Ltd en Gambie et Insurance Company of Africa (Liberia). Au fil des ans, il a clairement démontré sa capacité unique à établir des relations avec des dirigeants, ce qui est indispensable pour influencer les décideurs clés au plus haut niveau des organisations dont il est membre du conseil d'administration.

Il est actuellement directeur exécutif de Databank Financial Services Ltd., chargé de coordonner les opérations quotidiennes du groupe Databank, avec des responsabilités pour ses unités commerciales stratégiques.

Il est titulaire d'une licence en sciences de gestion de l'université de Manchester (Royaume-Uni) et possède une riche expérience de plus de 25 ans dans le domaine de la production et des services financiers.

Francis Sapara-Grant
Administrateur

rancis Sapara-Grant est un économiste qui a plus de vingt-huit ans d'expérience dans la gestion des régimes de retraite. Il est actuellement directeur général de la GLICO Pensions Trustee Company, l'une des principales sociétés de fiducie autorisées à gérer les régimes de retraite au Ghana. Il est également administrateur et consultant technique pour le Cocoa Abrabopa Pension Scheme, un régime de pension conçu spécialement pour une association de plus de 20 000 producteurs de cacao au Ghana.

Avant d'être nommé directeur général de GLICO Pensions, M. Sapara-Grant était directeur général du SSNIT Informal Sector Fund (SISF), une filiale du Social Security and National Insurance Trust (SSNIT), et était responsable de la mise en place du premier régime national de retraite pour les travailleurs du secteur informel au Ghana.

Dr. Sapara-Grant est titulaire d'une maîtrise en économie et statistiques de l'Institut d'économie nationale d'Odessa, en Ukraine, et d'un doctorat en Economie de l'Université d'ingénierie économique de l'État de Saint-Pétersbourg, en Russie. Il est également diplômé de l'Académie d'Accra, où il a fait ses études secondaires.

Au nombre de ses autres expériences, Dr Sapara-Grant a été membre du conseil de surveillance de Procredit Savings and Loans (Ghana) Limited - membre du groupe Pro-credit, un groupe bancaire international présent dans 21 pays. Il a été membre du sous-comité de mise en œuvre sur le secteur informel de la Commission présidentielle sur les pensions qui a conçu le régime de pension à trois niveaux pour le Ghana. Il est actuellement membre du groupe de travail sur le secteur informel, chargé de conseiller l'Autorité nationale de régulation des pensions du Ghana sur l'extension de la couverture des pensions à la main-d'œuvre du secteur informel de l'économie.

Jennifer Owusu
Administrateur

Mme Jennifer Owusu est une avocate qui a plus de 20 ans d'expérience dans la pratique juridique.

Jennifer possède une vaste expérience du droit des sociétés et du droit commercial, de l'exploitation minière et de l'énergie de la propriété et de la conformité réglementaire. Elle est actuellement consultante en chef chez Lexcel Consulting Ltd.

Jennifer a obtenu un diplôme de LL.B en 1993 à l'université du Ghana, où elle a été désignée meilleure étudiante à l'examen final de LL.B. Elle a été la fière récipiendaire de deux prix académiques de la Ghana School of Law lorsqu'elle a été admise au barreau du Ghana en 1995. Elle est titulaire d'une maîtrise en administration publique (MPA) de l'Institut Ghanéen de Gestion et d'Administration Publique (GIMPA) 2010.

Après son inscription au barreau, elle a rejoint le cabinet Sey et Bossman où elle a acquis une grande expérience en matière de privatisation, de redaction des reglements dans le domaine de l'exploitation minière et de l'énergie.

Elle a ensuite travaillé pour JEO Lawconsult, un cabinet de conseil juridique.

En 2010, Jennifer a été conseillère/chercheur auprès de la Commission de révision de la Constitution (CRC) du Ghana, et a travaillé avec une équipe qui a organisé avec succès cinquante-huit mini-consultations nationales pour la CRC.

En 2011, animée par sa passion de promouvoir la recherche et de faire une différence dans la vie des personnes vulnérables, Jennifer a fondé le Centre pour la Défense juridique Recherche Éducation et formation (CLARiT), une ONG qui promeut, entre autres, la recherche de pointe, la formation à la sensibilisation et l'élaboration de lois et de politiques.

Jennifer est membre de l'association du barreau du Ghana et est également membre du conseil d'administration de JCS Investments Ltd.

Mrs. Stella Williams
Administrateur

Mme Stella Williams est actuellement directrice du suivi et de l'évaluation au ministère des finances. Elle a obtenu une licence en planification à l'université Kwame Nkrumah des sciences et technologies, au Ghana, en 1986, ainsi qu'un master en développement local et régional à l'institut d'études sociales de l'université Erasmus, aux Pays-Bas en 1998.

Elle a commencé sa carrière au ministère des finances en 1989 et a acquis une grande expérience en matière de gestion de la politique économique. Elle a occupé des postes dans différentes divisions du ministère et a joué un rôle clé dans l'élaboration du premier programme d'investissement public du Ghana, dans le développement du cadre de dépenses à moyen terme (MTEF) et dans les réformes de la gestion des finances publiques.

Elle a également été coordinatrice du programme gouvernemental de réforme du secteur financier et a joué un rôle actif dans la promotion de l'agenda de l'efficacité de l'aide au Ghana. Avant d'occuper son poste actuel de directrice du suivi et de l'évaluation, elle a été détachée auprès de la Banque africaine de développement pendant trois ans en tant que conseillère principale du directeur exécutif représentant le Ghana, la Gambie, le Liberia, la Sierra Leone et le Soudan.

Mme Williams est également membre du conseil d'administration de l'autorité chargée des marchés publics et membre du conseil du service d'immigration du Ghana.

Lynda Odro
Administrateur

Lynda Odro a récemment pris sa retraite en tant que directeur général de Hollard Insurance Ghana. Jusqu'à sa nomination en 2015, elle était directeur des opérations, poste qu'elle a occupé pendant 10 ans. Elle a plus de 20 ans d'expérience dans le secteur de l'assurance.

Elle est titulaire d'un diplôme en "Education de la Petite Enfance" de la University College of Education, Winneba, d'un MBA de l'Institut Ghanéen de Gestion et d'Administration publique (GIMPA), d'une licence (avec mention) en économie avec statistiques de l'Université du Ghana, Legon, et d'un diplôme en Assurance de l'Institut d'Assurance d'Afrique de l'Ouest, Gambie. Elle est également titulaire d'un certificat de cours avancé en Assurance non-vie délivré par la Swiss Insurance Training Center, en Suisse. Elle est membre de la Chartered Insurance Institute (Royaume-Uni).

Elle a suivi plusieurs cours sur les assurances en Suisse, au Royaume-Uni, au Nigeria et en Afrique du Sud. Elle a également suivi des cours sur le développement des ressources humaines, l'évaluation du personnel et la planification des performances, organisés respectivement par GIMPA et PWC.

Elle a siégé dans plusieurs conseils et commissions du secteur, notamment le Ghana Oil and Gas Insurance Pool ; membre du Conseil général des Assurances, de l'Association des Assureurs du Ghana; l'harmonisation de la convention régionale régissant l'administration des accidents automobiles au sein de la Cedeao comité exécutif de la West African Insurance Companies Association (WAICA); présidente de la Commission Transport & Technique Aviation de l'Association des Assureurs du Ghana.

Lynda a été chargée de cours à l'Institut d'assurance d'Afrique de l'Ouest, en Gambie, pendant 7 ans. Elle a également enseigné au « Ghana Insurance College. » Elle a récemment été nommée l'une des 50 premières dirigeantes d'entreprise au Ghana par «Women Rising» et «The African Network of Entrepreneurs.»

PROFIL DES CADRES / DIRIGEANTS

Mr. Joseph Adom
Directeur General Adjoint
Finance & Administration

M. Joseph Adom est comptable agréé de profession et membre de l'Association of Chartered Certified Accountants (ACCA, Royaume-Uni). Il est titulaire d'un Executive MBA en Banque et Finance de l'Ecole Supérieure de Gestion de Paris (PGSM)..

Il a plus de vingt (20) ans d'expérience professionnelle dont (16) dans le secteur des Assurances.
Il a commencé sa carrière de comptable en tant que stagiaire en audit chez Enoch Dodoo and Co, un cabinet comptable local où il a fait partie de l'équipe d'auditeurs externes qui a controlé la the Banque du Ghana en 2000.

Sa carrière dans le secteur de l'assurance a débuté en avril 2005 chez Unique Insurance Company, où il a été promu au poste de directeur financier. Il a rejoint Equity Assurance Company Ltd (aujourd'hui Sunu Assurances Ghana Ltd) en mai 2010 en tant que directeur financier.

Joseph a été nommé premier directeur financier de GN Reinsurance Company lorsque la société a commencé ses activités en novembre 2014, jusqu'à sa démission en août 2020.

Il a rejoint la Ghana Reinsurance Company Limited en septembre 2020 en tant que directeur général adjoint chargé des finances et de l'administration.

Joseph a participé à plusieurs conférences et programmes de formation dans son pays et à l'étranger.

Dr Kwaku Appietu-Ankrah
Resp. des Operations Techniques (Siege)

Dr Kwaku Appietu-Ankrah est titulaire d'un doctorat en commerce et gestion (gestion stratégique et conseil) de la KNUST School of Business, à Kumasi.. Il est également titulaire d'un diplôme de troisième cycle en gestion des risques de l'université de Sheffield Hallam, à Sheffield (Royaume-Uni), et d'un diplôme de premier cycle en aménagement du territoire de l'université Kwame Nkrumah des sciences et technologies, à Kumasi (Ghana). Il a fait ses études secondaires à l'Adisadel College de Cape Coast.

Il est actuellement membre de l'Institut d'Assurance Agrée du Ghana, Gestionnaire de risques d'assurance agréé, un membre de l'Institut des Assurances agrée (Royaume-Uni) et de l'Institut agrée de Marketing (Royaume-Uni). Il est membre de l'Institut d'Assurance du Ghana.

M. Appietu-Ankrah est chargé de superviser toutes les opérations techniques du siège social. Il preside les comités de formation et d'examen des rétrocessions de la société. Il est également membre du comité technique, du comité de révision des notations du comité stratégique et du comité de gestion des risques de l'entreprise. Il supervise le renouvellement annuel des traités de réassurance et les négociations avec les cédantes. Il a rejoint Ghana Re en août 2008 en tant que Responsable du Developpement et a gravi les échelons jusqu'au poste de Chef des Operations Domestiques en août 2016. À force de travail, il a été promu en janvier 2024 au poste de Directeur et Chef des Opérations Techniques de Ghana Reinsurance Plc (H/O).

Le Dr Appietu-Ankrah est actuellement chargé de cours dans les institutions suivantes: l'Ecole d'Assurance du Ghana, l'École des études supérieures, l'Université des études professionnelles à Accra l'Institut d'Assurance Ouest Africaine (WAII), en Gambie. Auparavant, il était chargé de cours à l'Institut d'enseignement à distance, KNUST.

Depuis 2016, il préside le comité des élections de l'institut d'Assurance agrée du Ghana (CIIG). Il a précédemment présidé le comité d'examen des programmes du CIIG pour les modules de gestion des risques du commerce et d'économie. Il est actuellement membre du conseil d'administration de l'Association des Assureurs du Ghana (GIA) - Liaison entre les assureurs et les intermédiaires. Il et a été membre des commissions de réassurance, de conformité juridique du conseil d'administration de la GIA.

DÉCLARATION DU PRÉSIDENT POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

Cher Actionnaire, J'ai le plaisir de vous accueillir au nom du conseil d'administration de Ghana Reinsurance PLC à l'occasion de la 21e assemblée générale annuelle de la compagnie.
Je vous présente le rapport annuel et les états financiers de Ghana Reinsurance Group pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

L'ECONOMIE MONDIALE

L'économie mondiale a progressé de 3,3 % en 2023, contre 3,5 % en 2022. Cette tendance devrait varier légèrement avec une croissance de 3,2 % en 2024 et de 3,3 % en 2025. En 2024, la zone euro devrait croître de 0,9 % grâce à une dynamique plus forte dans les services et à une croissance plus élevée que prévu des exportations nettes. La reprise de la consommation intérieure et la vigueur des exportations devraient entraîner une croissance de 5 % en Chine en 2024. Aux États-Unis, la croissance devrait être de 2,6 % en raison d'une baisse de la consommation et d'une contribution négative du commerce net.
L'inflation globale mondiale devrait passer d'une moyenne annuelle de 6,8 % en 2023 à 5,9 % en 2024 et à 4,5 % en 2025. Les économies avancées devraient retrouver leurs objectifs d'inflation plus rapidement que les marchés émergents et les économies en développement.

Source: *Perspectives de l'économie mondiale du FMI, juillet 2024*

Afrique

Les prévisions de croissance économique pour l'Afrique subsaharienne indiquent une augmentation de 3,4 % en 2023 à 3,7 % et 4,1 % en 2024 et 2025 respectivement. Cette trajectoire de croissance est soutenue par l'inversion des chocs météorologiques anticipés et l'amélioration continue des conditions d'approvisionnement.

L'inflation globale devrait baisser à 6 % en 2024, contre 10 % en 2023. Cependant, environ un tiers des pays de la région continuent de connaître une inflation globale à deux chiffres, largement influencée par les effets de transmission des dépréciations significatives des devises.

La reprise économique devrait se poursuivre au-delà de cette année, avec des projections de croissance atteignant 4,1 % en 2025, contre 3,7 % attendus en 2024. Les ratios de la dette publique se sont globalement stabilisés et plusieurs pays ont récemment émis des euro-obligations, mettant fin à une interruption de deux ans sur les marchés internationaux. Le manque de financement persiste alors que les gouvernements de la région continuent à se débattre avec des pénuries de financement, des coûts d'emprunt élevés et des remboursements de dette imminents. Les pays d'Afrique subsaharienne auront besoin d'un soutien supplémentaire de la part de la communauté internationale pour développer un avenir plus inclusif, durable et prospère.

Source: *Perspectives de l'économie mondiale du FMI, juillet 2024*

Ghana

En 2023, l'économie ghanéenne a progressé de 2,9 %, alors que l'objectif de croissance révisé était de 2,3 %. Le PIB non pétrolier a augmenté de 3,3 %, plus que l'objectif révisé de 2,8 %. Ces développements démontrent la force et la robustesse des secteurs non pétroliers, malgré le fait que le pays soit soumis à un programme de restructuration de la dette intérieure, dans un contexte de pressions économiques mondiales.

Les taux d'intérêt ont largement montré des tendances à la baisse à l'extrémité la plus courte

de la courbe de rendement, tandis que les taux sur le segment à plus long terme du marché sont restés stables. Les taux des bons du Trésor à 91 jours et 182 jours ont baissé à 29,4 % et 31,7 % en décembre 2023, contre 35,5 % et 36,2 % respectivement en 2022. De même, les taux sur l'instrument à 364 jours ont diminué de 36,1 % à 33,0 % au cours de la même période.
L'inflation globale a considérablement ralentie pour atteindre 23,2 pour cent à la fin de décembre 2023, ce qui représente une réduction de 31,4 points de pourcentage par rapport au pic de 54,6 pour cent enregistré en décembre 2022. La baisse observée en 2023 a été généralisée et a été soutenue par la politique monétaire stricte de la Banque du Ghana.

Source: *Ministère des finances, Déclaration budgétaire et politique économique 2024, service des statistiques du Ghana.*

2023 PERFORMANCE DES ACTIVITÉS DU GROUPE

L'année 2023 a marqué le début d'une 6nouvelle ère en matière d'information financière dans le secteur de l'assurance et de la réassurance. L'introduction de la norme internationale d'information financière (IFRS) 17 « Contrats d'assurance », qui a remplacé l'IFRS 4 avec application rétrospective. Lors de l'application de la norme IFRS 17, le groupe a revu ses passifs relatifs aux contrats d'assurance en utilisant le modèle d'évaluation de l'approche de l'affectation des primes (AAP). L'AAP s'applique aux contrats d'une durée d'un an ou lorsqu'il s'agit d'une approximation raisonnable du modèle général de mesure (GMM).

Le groupe a adopté la norme IFRS 17 « Contrats d'assurance » à partir du 1er janvier 2023 et les comparatifs ont été revus rétrospectivement à partir de la date de transition du 1er janvier 2022.

Recettes d'Assurance

Elles comprennent les primes brutes émises et les primes non acquises.

Le total des recettes d'assurance enregistrées pour 2023 s'élève à 684,39 millions GH¢, contre 545,00 millions GH¢ en 2022, chiffre revu. Cela représente un taux de croissance de 25 %.

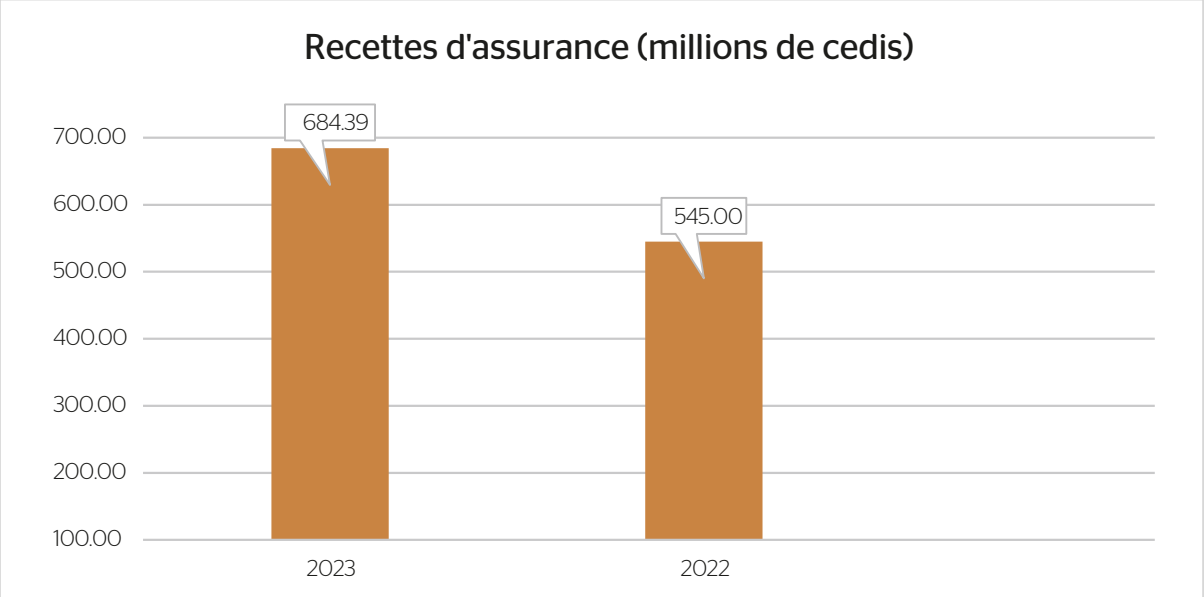

La branche Dommage a contribué à environ 94 % des primes d'assurance du groupe, ce qui représente 642 millions GHS en termes absolus. Cela représente une croissance d'environ 24 % par rapport à 2022. La branche vie a enregistré un revenu d'assurance de 42 millions GHS, soit 6 % du revenu d'assurance total.

La contribution la plus importante à ce résultat clé est le chiffre d'affaires de l'assurance incendie, qui représente environ 54 % du chiffre d'affaires de l'assurance dommage et 51 % du chiffre d'affaires total du groupe.

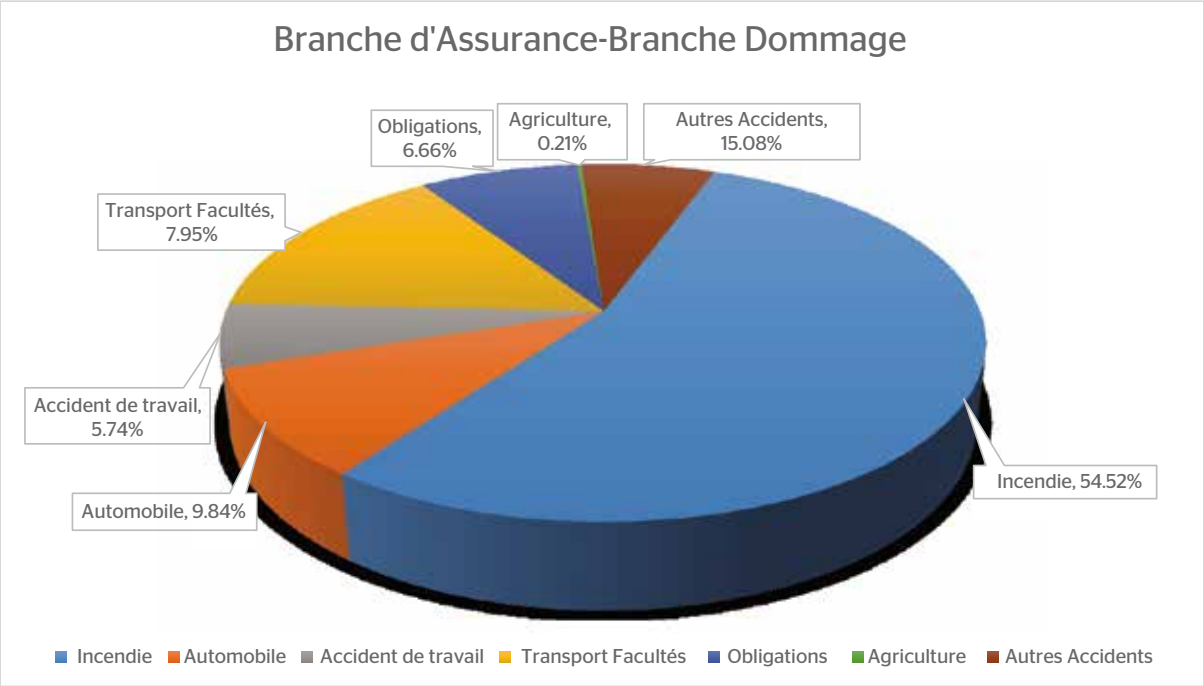

Frais des services assurance

Les dépenses des services d'assurance comprennent principalement les sinistres survenus et les flux de trésorerie liés à l'acquisition des contrats d'assurance (les commissions). Le total des dépenses de services d'assurance enregistrées pour l'année 2023 s'élève à 509,87 millions GHS, contre 481,48 millions GHS en 2022 revus. Cela représente une augmentation de 6 % par rapport au montant de l'année précédente. La part des sinistres survenus dans les dépenses d'assurance, qui comprend les sinistres bruts et les changements liés à l'ajustement des services passés au passif pour les sinistres survenus, s'élève à 486 millions GHS en 2023, contre 471 millions GHS en 2022, soit une augmentation de 3 %.

Frais de contrat de rétrocession

Les dépenses liées aux contrats de rétrocession qui comprennent les recouvrements de sinistres, les primes de rétrocession et les commissions perçues, sont passées de 15,04 millions GHS en 2022 à 85,96 millions GHS en 2023.

Résultats nets de l'assurance

Le groupe a enregistré une augmentation de 727 % du résultat net de l'assurance, qui est passé de 25 millions de GHS en 2022 (revu) à 206,71 millions de GHS en 2023. L'augmentation des résultats nets de l'assurance est principalement dû à la croissance des revenus de l'assurance et à l'évolution positive du solde des actifs des contrats d'assurance, résultant du recouvrement des sinistres.

Le résultat net de l'assurance rapporté au chiffre d'affaires a enregistré un bond significatif, passant de 4 % en 2022 revu à 30 % en 2023.

Frais de gestion

Les frais de gestion du Groupe passent de 85,65 millions GHS en 2022 à 72,54 millions GHS en 2023, soit une réduction de 15 %. Cette réduction significative des frais de gestion est due à la réduction de la charge de dépréciation sur les créances des cédantes et rétrocédantes.
Le ratio frais de gestion sur le chiffre d'affaires de l'assurance s'est amélioré, passant de 16 % en 2022 à 10 % en 2023.

Revenus des investissements

Nonobstant l'effet du programme d'échange de la dette intérieure (DDEP), le revenu d'investissement du groupe de 72,91 millions GHS en 2023 représente une augmentation de 4 % par rapport aux 70,35 millions GHS rapportés en 2022 revu. Cette augmentation a été soutenue non seulement par l'amélioration des rendements des instruments du marché monétaire, mais aussi par l'augmentation de la taille des actifs.

La croissance des revenus d'investissement est largement due aux intérêts perçus sur les titres à revenu fixe. Les revenus d'intérêts provenant des titres à revenu fixe ont contribué à hauteur de 94 %, contre 91 % en 2022. Les revenus locatifs ont également augmenté de 28 % par rapport à l'année 2022.

Il y a eu une baisse significative des revenus de dividendes rapportés pour l'année 2023. Cela s'explique par l'impact négatif du Programme d'échange de la dette intérieure (DDEP) sur la plupart des institutions dans lesquelles Ghana Re détient des participations. Les dividendes perçus en 2023 s'élevaient à 2,40 millions GHS, contre 5,35 millions GHS en 2022.

Le diagramme ci-dessous illustre la contribution des différentes sources de revenus d'investissement au total des revenus d'investissement enregistrés pour l'année 2023.

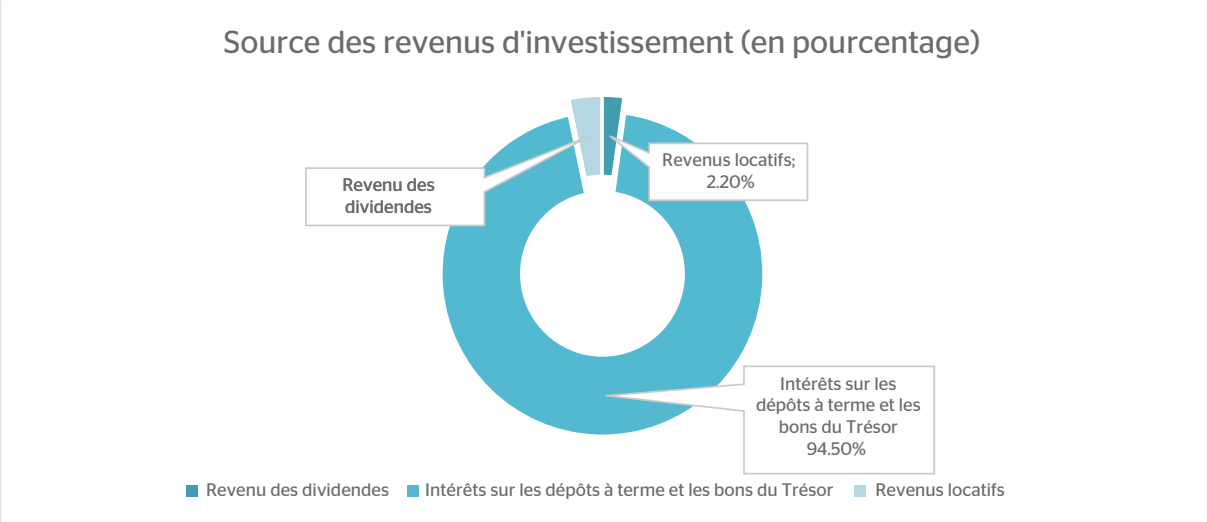

Portefeuille d'investissements

Le groupe a fait état d'une augmentation de 31 % de son actif total. Le total des actifs est passé de 1 132 millions GHS en 2022 revu à 1 482 millions GHS en 2023. Les investissements et la trésorerie constituent 66 % du total des actifs en 2023, contre 70 % en 2022. La réduction de la proportion des investissements et des liquidités par rapport au total des actifs est due à l'augmentation significative des actifs liés aux contrats de rétrocession.

Le rendement moyen du portefeuille d'investissement a été de 9 % en 2023, contre 11 % en 2022. La réduction est principalement due à la réévaluation des immeubles de placement et au revenu non comptabilisé des euro-obligations.

Les instruments à revenu fixe ont constitué 66 % du total des actifs d'investissement en 2023, contre 74 % en 2022.

Le Bénéfice

Le bénéfice avant impôt du Groupe en 2023 s'élève à 321,94 millions GHS, contre 61,43 millions GHS en 2022 (revu), soit une augmentation de 424 %. Le bénéfice après impôt a également connu une augmentation significative, passant de 43 millions GHS en 2022 (revu) à 225 millions GHS en 2023, soit une hausse de 423 %. La performance impressionnante du bénéfice est principalement attribuable au mouvement des soldes des passifs des contrats d'assurance découlant de l'adoption de la norme IFRS 17. L'augmentation du bénéfice peut également être attribuée à la réduction des frais de gestion et au gain sur la réévaluation des immeubles de placement. Le rendement des capitaux propres (ROE) est passé de 11 % en 2022 à 47 % en 2023. Le rendement des actifs a également augmenté, passant de 6 % en 2022 à 25 % en 2023.

Les capitaux propres

Le total des capitaux propres est passé de 575,05 millions GHS en 2022 (revu) à 782,54 millions GHS en 2023. Cette croissance de 36 % s'explique par l'augmentation significative du bénéfice après impôt pour l'année.

Le total des actifs dépasse le total des passifs de 112 % en 2023, contre 103 % en 2022.

Les Dividendes

Le conseil d'administration, après avoir évalué la performance financière du groupe pour 2023, propose un dividende total et final de 25 millions de GHS à verser à l'actionnaire en 2024. Cela représentera une augmentation de 400% par rapport au dividende de 5m GHS déclaré en 2022. Le total des dividendes versés à l'actionnaire depuis 2017 s'élève à 79m GHS.

Responsabilité sociale de l'entreprise

Cher actionnaire, nous pensons que l'existence du groupe doit avoir un impact positif sur le bien-être général de la société dans son ensemble. Conformément à cette valeur fondamentale, le groupe a contribué en 2023 à hauteur de 110 000 GHS à des projets d'ordre sociale dans les domaines de la santé, de l'éducation et de l'aide aux victimes du debordement du barrage d'Akosombo.

Gouvernance d'entreprise

Le conseil d'administration a continué à assumer sa responsabilité de contrôle des actions et des décisions de la direction au cours de l'année examinée. Il a veillé à la responsabilisation, à l'équité et à la transparence en organisant des réunions régulières des comités des finances et des investissements, de l'audit, des risques et de la conformité, ainsi que des ressources humaines.

Au cours de l'année,sous revue des changements sont intervenus dans la composition du conseil d'administration. M. George Yaw Mensah, directeur général, s'est retiré du conseil d'administration après avoir atteint l'âge légal de la retraite. En outre, Mme Monica Amissah a été nommée directeur général par intérim et membre intérimaire du conseil d'administration.

Les membres du conseil d'administration ont reçu une formation sur la cybersécurité et l'IFRS 17 au cours de l'année sous revue, afin de garantir le renforcement des capacités.

Mise à jour du plan stratégique à trois ans et perspectives pour 2024

L'année 2023 marque la dernière année du plan stratégique triennal du groupe (2021-2023), qui a été élaboré sur la base de ces quatre piliers fondamentaux:

i. S'étendre à de nouveaux marchés et produits
ii. Renforcer l'excellence opérationnelle
iii. Identifier et développer les talents clés au sein de l'entreprise
iv. Améliorer la valeur actionnariale en portant le rendement des capitaux propres à 20 % d'ici à 2023.

Cher actionnaire, j'ai le plaisir de vous informer qu'à la fin de l'année 2023, le groupe a accompli des progrès remarquables dans les domaines ci-dessus mentionnés.

Nous avons pu augmenter les primes brutes émises à 712,81 millions de GHS par rapport à l'objectif de 531,34 millions de GHS fixé dans le document stratégique. Nous nous sommes également développés sur de nouveaux marchés en ouvrant un bureau de contact au Maroc.

Dans le domaine de l'excellence opérationnelle, l'infrastructure informatique de l'entreprise a connu une avancée majeure avec l'hébergement de ses sauvegardes dans les nuages, ce qui garantit un temps d'arrêt minimal en cas de catastrophe.

Le rendement des capitaux propres a également augmenté de manière significative pour atteindre 47 % en 2023, alors que l'objectif était de 20%.

Le groupe a ensuite lancé un nouveau plan stratégique triennal pour la période 2024-2026. Ce plan stratégique s'appuie sur les trois principaux piliers ci-dessous.

i. Faire passer les primes brutes émises de 860 millions de GH¢ en 2024 à 1,35 milliard de GH¢ en 2026.
ii. Améliorer l'efficacité opérationnelle pour garantir un délai de traitement de 24 heures.
iii. Améliorer la valeur actionnariale en augmentant le rendement des capitaux propres de 15 % en 2024 à 19 % en 2026.

À la fin de l'exercice 2024, l'objectif fixé pour le rendement des capitaux propres sera réexaminé afin de s'assurer qu'il n'est pas inférieur aux résultats réels.

Le conseil d'administration espère que l'entreprise dépassera la plupart des objectifs fixés dans le nouveau plan triennal.

Remerciements

Je dois dire que je suis fier des étapes que toutes les parties prenantes ont pu franchir au fil des ans.

Je tiens à exprimer ma gratitude aux autres administrateurs avec lesquels j'ai partagé des relations de travail professionnelles et cordiales au cours des sept (7) dernières années. Ensemble, nous avons fait preuve de leadership et de supervision, ce qui a permis au Groupe de réaliser des performances financières impressionnantes.

Je tiens également à exprimer ma gratitude aux autorités de régulation des assurances (locales et étrangères) ainsi qu'aux partenaires commerciaux de Ghana Re pour leur soutien inébranlable, qui s'est avéré inestimable.

Félicitations à l'ensemble de la direction et du personnel de Ghana Reinsurance Plc, sans qui la réalisation des objectifs de la compagnie n'aurait pas été possible. Nous vous remercions pour votre dévouement et votre engagement.

Nous vous remercions tout particulièrement, vous, notre actionnaire, pour votre investissement et votre foi dans la vision du groupe.
Que Dieu nous bénisse tous et que Ghana Reinsurance PLC soit plus grand et plus fort.

RAPPORT DES ADMINISTRATEURS

Les administrateurs présentent leur rapport annuel ainsi que les états financiers vérifiés de Ghana Reinsurance PLC (la « Compagnie ») et de ses filiales (le « Groupe ») pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Déclaration des responsabilités des administrateurs

Ils sont également responsables de la préparation des états financiers qui donnent une image fidèle de Ghana Reinsurance PLC, comprenant l'état de la situation financière au 31 décembre 2023. et les états du résultat global, des variations des capitaux propres et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes aux états financiers qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives, conformément aux normes comptables IFRS avec la directive IAS 29 publiée par l'Institut des comptables agréés du Ghana (ICAG) et de la manière requise par la loi sur les sociétés de 2019 (loi 992) et la loi sur les assurances de 2021 (loi 1061). En outre, les administrateurs sont responsables de la préparation du rapport des administrateurs.

Les administrateurs sont chargés de veiller à ce que l'entreprise tienne des registres comptables en bonne et due forme qui révèlent à tout moment, avec une précision raisonnable, la situation financière de l'entreprise et du groupe. Les administrateurs sont également responsables de la protection des actifs de la société et du groupe et de la prise de mesures raisonnables pour la prévention et la détection des fraudes et autres irrégularités.

Les administrateurs ont évalué la capacité de la société et de ses filiales à poursuivre leur activité et n'ont aucune raison de penser que l'entreprise ne sera pas en situation de continuité d'exploitation dans l'année à venir.

Nature des activités

Les principales activités de la Compagnie et de ses filiales sont toujours la réassurance et toutes les autres activités qui y sont liées. Il n'y a pas eu de changement dans les activités du groupe par rapport à l'année précédente.

Résultats financiers

Les résultats financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 sont présentés
ci-dessous :

	Le Groupe GH¢'000	La Compagnie GH¢'000
Bénéfice avant impôt	321,936	273,479
dont est déduit le prélèvement pour la croissance et le développement durable	(13,674)	(13,674)
et une charge d'impôt sur le revenu de	(83,268)	(68,362)
donnant un bénéfice après impôt sur le revenu de	224,994	191,443
qui s'ajoute au solde reporté sur les bénéfices non distribués de	190,262	162,929
Donnant un solde de	415,256	354,372
dont est déduit : - transfert à la réserve pour imprévus de ;	(38,289)	(38,289)
- Dividende de 2022 declaré et payé de	(5,000)	(5,000)
laissant des bénéfices non distribués reportés de	371,967	311,083

Filiale
Ghana Reinsurance Company (Kenya) Limited, une société constituée au Kenya, est une filiale à 100 % de la Société. Les résultats de la filiale ont été incorporés dans les états financiers du groupe.

Dividendes
Les administrateurs recommanderont le versement d'un dividende pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 lors de la prochaine assemblée générale annuelle. Le dividende par action de 0,10 GH¢, s'élevant à 5.000.000 GH¢ au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022, a été approuvé lors de l'assemblée générale annuelle de 2022 qui s'est tenue le 30 juin 2023 et a été versé au cours de l'année.

Responsabilité sociale des entreprises
La compagnie a dépensé 110 000 GH¢ pour ses responsabilités sociales au cours de l'année.

Rémunération du commissaire aux comptes
La rémunération des auditeurs indépendants est indiquée dans la note 32 des présents états financiers.

Capacité des administrateurs
La société veille à ce que seules des personnes compétentes soient nommées au conseil d'administration après avoir obtenu l'approbation nécessaire de l'organisme de réglementation, la Commission nationale des assurances. Des programmes de formation et de renforcement des capacités sont mis en place pour permettre aux administrateurs de s'acquitter de leurs fonctions.

Commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers est l'auditeur de la société depuis six (6) ans. Conformément à l'article 139 (11) de la loi sur les sociétés de 2019 (loi 992), PricewaterhouseCoopers ne demandera pas le renouvellement de son mandat en tant qu'auditeur de la société.

Approbation du rapport des administrateurs et des états financiers

Le rapport des administrateurs et les états financiers ont été approuvés par le conseil d'administration le 27 août 2024 et signés en leur nom par :

Signature:

Name: George Otoo
Date: August 27, 2024

Signature:

Name: Franklin Hayford
Date: August 27, 2024

Signature: 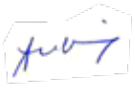

Name: Stella Williams
Date: August 27, 2024

RAPPORT SUR L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS

Notre opinion

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière de Ghana Reinsurance PLC (la « Société ») et de sa filiale (ensemble, le « Groupe ») au 31 décembre 2023, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie de la Société seule et du Groupe pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables IFRS et à la directive IAS 29 publiée par l'Institut des Comptables Agrées, Ghana (ICAG) et de la manière requise par la Loi sur les Compagnies, 2019 (loi 992) et la Loi sur les Assurances Loi, 2021 (loi 1061). (Loi 1061).

Ce que nous avons audité

Nous avons vérifié les états financiers de Ghana Reinsurance PLC et de sa filiale pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Les états financiers comprennent:

- 'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2023 ;
- l'état séparé de la situation financière au 31 décembre 2023
- l'état consolidé et l'état séparé du résultat global pour l'exercice clos à cette date ;
- l'état consolidé des variations des capitaux propres pour l'exercice clos à cette date ;
- l'état séparé des variations des capitaux propres pour l'exercice clos à cette date ;
- les tableaux des flux de trésorerie consolidés et individuels pour l'exercice clos à cette date; et
- les notes annexes aux états financiers consolidés et individuels, comprenant un résumé des informations significatives en matière de politique comptable. et d'autres informations expliquées.

Fondement de notre opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont décrites plus en détail dans la section de notre rapport consacrée aux responsabilités de l'auditeur dans le cadre de l'audit des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Indépendance

Nous sommes indépendants du groupe conformément au Code international de déontologie des professionnels comptables (y compris les normes internationales d'indépendance) (le Code) publié par le Conseil international des normes d'éthique pour les comptables et aux exigences d'indépendance de l'article 143 de la loi sur les sociétés de 2019 (loi 992) qui sont pertinentes pour notre audit des états financiers consolidés et séparés. Nous nous sommes acquittés de nos autres responsabilités éthiques conformément au Code.

Questions clés en matière d'audit

Les questions clés de l'audit sont celles qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans notre audit des états financiers de la société et du groupe pour la période en cours. Ces questions ont été abordées dans le cadre de notre audit des états financiers de la société dans leur ensemble et de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous ne fournissons pas d'opinion distincte sur ces questions.

Questions clés de l'audit	Comment notre audit a abordé la question clé de l'audit
Évaluation du passif des contrats d'assurance - 535 millions de GH¢ (Groupe) et 405 millions de GH¢ (Compagnie) Évaluation du passif des contrats d'assurance - 535 millions de GH¢ (Groupe) et 405 millions de GH¢ (Compagnie) La norme IFRS 17 est entrée en vigueur pour les périodes ouvertes à compter du 1er janvier 2023, remplaçant la norme internationale d'information financière (IFRS) 4, « Contrats d'assurance ». En conséquence, Ghana Reinsurance PLC (« la Compagnie ») a adopté la norme IFRS 17 dans les présents états financiers. Lors de l'application de l'IFRS 17, la société a revu les soldes de ses passifs relatifs aux contrats d'assurance en appliquant l'approche entièrement rétrospective. Pour évaluer le passif des contrats d'assurance de la Compagnie en vertu de la norme IFRS 17, la direction a appliqué l'approche de l'affectation des primes (« AAP »), qui nécessite un degré important d'estimation et de jugement. L'AAP est appliqué aux contrats d'une durée inférieure ou égale à un an, ou lorsqu'il constitue une approximation raisonnable du modèle général de mesure (« GMM »). La direction a exercé un jugement important pour déterminer l'éligibilité de l'AAP. Les hypothèses les plus importantes formulées dans l'évaluation du passif pour les sinistres survenus concernent les projections de flux de trésorerie futurs et l'ajustement au risque pour les risques non financiers. Le passif pour la couverture restante est mesuré en estimant les flux de trésorerie liés à l'exécution, qui sont basés sur le modèle des revenus des primes moins les coûts d'acquisition. Les méthodes comptables, les estimations et jugements critiques et les informations à fournir sont exposés dans les notes 2.4, 3.7 et 25 des états financiers. L'impact de l'adoption de la norme IFRS 17 sur les états financiers de la société est présenté à la note 47.	Nous avons pris connaissance de la nature des polices d'assurance souscrites par la compagnie. Nous avons évalué la méthodologie d'évaluation et les hypothèses pour nous assurer qu'elles sont conformes aux techniques actuarielles reconnues et aux directives émises par l'organisme de réglementation des assurances. Nous avons évalué si les méthodes et principes comptables choisis par la compagnie étaient conformes à la norme IFRS 17. Nous avons effectué un test d'éligibilité qui s'est concentré sur une évaluation qualitative et quantitative afin d'évaluer l'adéquation de l'utilisation par la direction du modèle d'évaluation AAP pour évaluer les passifs des contrats d'assurance. Nous avons examiné les résultats de la répartition des dépenses et confirmé qu'elle était conforme à la répartition des dépenses directement et non directement attribuables, comme l'exige la norme IFRS 17. Évalué la pertinence de la méthodologie et des hypothèses appliquées pour déterminer l'ajustement au risque. Nous avons évalué la compétence, l'objectivité et l'indépendance des experts actuariels externes de la direction. Nous avons examiné la décomptabilisation des soldes relatifs aux contrats d'assurance relevant de l'ancienne norme IFRS 4 et la comptabilisation des nouveaux soldes relevant de la norme IFRS 17. Nous avons vérifié l'adéquation de la présentation et de la divulgation des passifs relatifs aux contrats d'assurance dans les états financiers ainsi que les informations requises conformément à la norme IFRS 17.

Question clé de l'audit	Comment notre audit a abordé la question clé de l'audit
Dépréciation des titres de placement La société et le groupe ont échangé certains billets et obligations domestiques éligibles contre de nouvelles séries d'instruments dans le cadre d'un programme volontaire d'échange de dette domestique (le « DDEP ») annoncé par le gouvernement ghanéen. La perte de crédit attendue (ECL) pour les titres d'investissement est significative pour les états financiers en termes d'ampleur et de niveau de jugement subjectif appliqué par la direction. La direction a segmenté les titres en un portefeuille d'instruments éligibles au programme d'échange de la dette intérieure du Ghana (le « DDEP ») et en instruments non éligibles au DDEP. Les principaux domaines dans lesquels la direction est amenée à porter un jugement important dans le cadre du calcul de l'ECL sont les suivants : - Évaluation de l'augmentation significative du risque de crédit et définition de la défaillance et des actifs dépréciés en se concentrant sur les critères qualitatifs et quantitatifs utilisés par la Compagnie et le groupe ; - L'intégration de données macroéconomiques et d'informations prospectives dans le modèle ECL ; et - les hypothèses d'entrée appliquées pour estimer la probabilité de défaut (PD), l'exposition en cas de défaut (EAD) et la perte en cas de défaut (LGD). (LGD). - Les méthodes comptables, les estimations et jugements critiques et les dépréciations d'actifs sont exposés dans les notes 2.1.3, 3.6, 4.2.1 et 15 des états financiers.	Nous avons compris le DDEP sur la base du mémorandum d'échange publié par le gouvernement ghanéen. Nous avons testé l'adéquation des critères de la direction pour le déclenchement de la dépréciation et la définition de la défaillance des titres d'investissement en procédant à une évaluation indépendante par rapport aux exigences de la norme IFRS 9. Nous avons évalué la pertinence des prévisions économiques incluses dans l'ECL en les comparant à des données sectorielles indépendantes. Nous avons évalué les hypothèses relatives au taux d'actualisation, à l'échéancier estimé et au montant des flux de trésorerie prévisionnels utilisés dans les calculs pour vérifier leur conformité avec les exigences des normes IFRS. Nous avons testé l'exactitude mathématique du calcul de la dépréciation des titres de placement. Nous avons évalué l'adéquation des informations relatives à la dépréciation des titres de placement dans les états financiers conformément aux normes IFRS.

	Le Groupe GH¢'000	La Compagnie GH¢'000
Montant brut	**571,168**	**421,024**
Provision pour dépréciation	**37,441**	**37,441**

Autres informations

Les administrateurs sont responsables des autres informations. Les autres informations comprennent les informations sur l'entreprise et le rapport des administrateurs, mais ne comprennent pas les états financiers consolidés et individuels et le rapport de notre auditeur sur ceux-ci, que nous avons obtenus avant la date du présent rapport de l'auditeur, ni le profil des administrateurs, les faits saillants financiers et la déclaration du président, qui devraient être mis à notre disposition après cette date.

Notre opinion sur les états financiers consolidés et individuels ne couvre pas les autres informations et nous n'exprimons et n'exprimerons aucune forme de conclusion d'assurance à leur sujet.

Dans le cadre de notre audit des états financiers consolidés et individuels, notre responsabilité est de lire les autres informations identifiées ci-dessus et, ce faisant, d'examiner si ces autres informations sont matériellement incompatibles avec les états financiers ou avec les connaissances que nous avons acquises au cours de l'audit, ou si elles semblent autrement comporter des inexactitudes importantes.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués sur les autres informations obtenues avant la date du présent rapport d'audit, nous concluons à l'existence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de le signaler. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Lorsque nous lisons le profil des administrateurs, les faits saillants financiers et la déclaration du président et que nous concluons qu'ils contiennent une inexactitude importante, nous sommes tenus d'en informer les personnes chargées de la gouvernance.

Responsabilités des administrateurs pour les états financiers

Les administrateurs sont responsables de la préparation des états financiers qui donnent une image fidèle conformément aux normes comptables IFRS et à la directive IAS 29 publiée par l'Institut des comptables agréés du Ghana (ICAG) et de la manière requise par la loi sur les sociétés 2019 (Loi 992) et la Loi sur les Assurances 2021 (Loi 1061), ainsi que du contrôle interne que les administrateurs jugent nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, qu'elles soient dues à la fraude ou à l'erreur.

Lors de la préparation des états financiers consolidés et individuels, les administrateurs sont chargés d'évaluer la capacité de la société et du groupe à poursuivre leurs activités. Ils doivent divulguer, le cas échéant, les questions liées à la continuité d'exploitation et appliquer le principe de continuité d'exploitation, à moins qu'ils n'aient l'intention de liquider la société et/ou le groupe ou de cesser leurs activités, ou qu'ils n'aient pas d'autre solution réaliste que de procéder à cette liquidation.

Les administrateurs sont chargés de superviser le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés et individuels dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, qu'elles soient dues à une fraude ou à une erreur, et d'émettre un rapport d'audit comprenant notre opinion.

Ce niveau élevé d'assurance ne garantit pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter une anomalie significative lorsqu'elle existe. Les inexactitudes peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et sont considérées comme significatives si, individuellement ou globalement, on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles influencent les décisions économiques des utilisateurs prises sur la base de ces états financiers consolidés et individuels.

Dans le cadre d'un audit conforme aux normes ISA, nous exerçons un jugement professionnel et maintenons un scepticisme professionnel tout au long de l'audit. Nous avons également:

- Identifié et évalué les risques d'anomalies significatives dans les états financiers, qu'elles résultent de fraudes ou d'erreurs, concevoir et mettre en œuvre des procédures d'audit adaptées à ces risques, et obtenir des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de ne pas détecter une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une erreur. Car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions intentionnelles, des déclarations inexactes ou le contournement du contrôle interne ;

- Obtenu une compréhension du contrôle interne pertinente pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;

- Évalué l'adéquation des méthodes comptables utilisées et le caractère raisonnable des estimations comptables et des informations connexes fournies par les administrateurs ;

- Conclu sur le bien-fondé de l'utilisation par les administrateurs du principe de continuité d'exploitation et, sur la base des éléments probants obtenus, sur l'existence d'une incertitude significative liée à des événements ou des conditions susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son activité. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention, dans notre rapport d'audit, sur les informations correspondantes figurant dans les états financiers consolidés et individuels ou, si ces informations sont inadéquates, de modifier notre opinion. Nos conclusions sont fondées sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport d'audit. Toutefois, des événements ou des conditions futurs peuvent amener le groupe à ne plus être en situation de continuité d'exploitation ;

- Evalué la présentation générale, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations à fournir, et déterminé si les états financiers représentent les transactions et les événements sous-jacents de manière à donner une image fidèle;

- Obtenu des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou des activités commerciales au sein du groupe afin d'exprimer une opinion sur les états financiers consolidés et individuels. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous restons seuls responsables de notre opinion d'audit.

Nous communiquons avec les administrateurs au sujet, entre autres, de l'étendue et du calendrier prévus pour l'audit, ainsi que des constatations d'audit importantes, y compris toute déficience significative du contrôle interne que nous avons identifiée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux administrateurs une déclaration indiquant que nous nous sommes conformés aux exigences éthiques pertinentes en matière d'indépendance et que nous leur avons communiqué toutes les relations et autres questions dont on peut raisonnablement penser qu'elles ont une incidence sur notre indépendance et, le cas échéant, les mesures prises pour éliminer les menaces ou les sauvegardes appliquées.

Parmi les questions communiquées aux administrateurs, nous déterminons celles qui ont eu le plus d'importance dans l'audit des états financiers de l'exercice en cours et qui constituent donc les questions clés de l'audit.

Nous décrivons ces questions dans notre rapport d'audit, à moins que la loi ou la réglementation n'interdise de les rendre publiques ou que, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminions qu'une question ne doit pas être communiquée dans notre rapport parce que les conséquences négatives d'une

telle communication seraient raisonnablement susceptibles de l'emporter sur les avantages qu'elle présenterait pour l'intérêt public.

RAPPORT SUR LES AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

La loi sur les sociétés de 2019 (loi 992) exige que, dans le cadre de notre audit, nous prenions en considération les questions suivantes et que nous fassions rapport à leur sujet. Nous confirmons que :

i. Nous avons obtenu toutes les informations et explications qui, à notre connaissance, étaient nécessaires aux fins de notre contrôle

ii. à notre avis, des livres de comptes appropriés ont été tenus par la société, pour autant qu'il ressorte de notre examen de ces livres ;

iii. L'état de la situation financière et l'état du résultat global du groupe sont conformes aux livres comptables.

L'associé responsable de l'audit qui a donné lieu au présent rapport d'audit indépendant est Michael Asiedu-Antwi (ICAG/P/1138).

PricewaterhouseCoopers (ICAG/F/2024/028)
Chartered Accountants
Accra, Ghana

Le 30 Août 2024

ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

(Tous les montants sont exprimés en milliers de cédis ghanéens)

		Au 31 Decembre		Au 1er Janvier
	Note	2023	2022 (Revu)	2022 (Revu)
Actif				
Immobilisations corporelles	6	**14,241**	12,304	12,146
Actifs liés aux droits d'usage	27	**178**	290	-
Immobilisations incorporelles	7	**1,705**	1,619	2,067
Immeubles de placement	8	**96,755**	57,155	46,553
Investissements dans les filiales	9	**-**	-	-
Actifs d'impôts différés	10	**38,785**	52,406	20,207
Actifs d'impôt exigible	11	**-**	-	890
Créances sur les cédantes et rétrocédantes	12	**123,382**	96,508	88,930
Autres éléments d'actifs	13	**32,717**	15,908	14,784
Actifs des contrats de rétrocession	14	**290,640**	163,436	143,728
Titres de placement - actions	15	**45,019**	51,227	49,775
Détenu pour collecter des actifs financiers	16	**533,727**	492,751	416,851
Espèces et quasi-espèces	17	**305,252**	188,859	74,798
Total des actifs		**1,482,401**	**1,132,463**	**870,729**
Fonds propres				
Capital déclaré	18	**125,000**	125,000	125,000
Contribution au capital	20	**10,602**	10,602	-
Compte d'excédent de capital	21	**8,362**	8,362	8,362
Réserve FVOCI	22	**33,507**	39,487	40,046
Réserve statutaire	24	**190,319**	152,030	140,745
Réserve de conversion de devises étrangères	23	**42,788**	49,312	12,538

		Au 31 Decembre		Au 1er Janvier
	Note	2023	2022 (Revu)	2022 (Revu)
Bénéfices non distribués	19	**371,967**	190,262	170,458
Total des fonds propres		**782,545**	**575,055**	**497,149**
Passif				
Passif des contrats d'assurance	25	**535,596**	435,624	293,283
Passifs d'impôts exigibles	11	**39,075**	22,383	-
Autres éléments de passif	28	**30,901**	17,215	12,232
Dettes envers les cédantes et rétrocédantes	26	**94,057**	81,857	68,065
Passifs de location	27	**227**	329	-
Total des passifs		**699,856**	**557,408**	**373,580**
Total des fonds propres et du passif		**1,482,401**	**1,132,463**	**870,729**

Les notes figurant aux pages 42 à 131 font partie intégrante de ces états financiers.

Les états financiers figurant aux pages 31 à 132 ont été approuvés par le conseil d'administration le 27 août 2024 et signés en son nom:

Signature:

Name: George Otoo
Date: August 27, 2024

Signature:

Name: Franklin Hayford
Date: August 27, 2024

Signature: 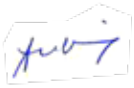

Name: Stella Williams
Date: August 27, 2024

ÉTATS SÉPARÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

(Tous les montants sont exprimés en milliers de cédis ghanéens)

La Compagnie

		Au 31 Décembre		Au 1er Janvier
	Note	2023	2022 (Revu)	2022 (Revu)
Actif				
Biens et équipements	6	**11,116**	9,370	9,947
Actifs intangibles	7	**1,264**	910	1,426
Propriétés d'investissement	8	**96,755**	57,155	46,553
Investissement dans les filiales	9	**43,174**	43,174	43,174
Actifs d'impôts différés	10	**30,229**	45,999	17,157
Actifs d'impôt exigible	11	**-**	-	1,677
Créances sur les cédantes et rétrocédantes	12	**123,382**	96,508	88,930
Autres éléments d'actif	13	**33,468**	15,446	14,506
Actifs des contrats de rétrocession	14	**198,031**	104,823	115,235
Titres de placement - actions	15	**45,019**	51,227	49,775
Détenu pour collecter des actifs financiers	16	**383,583**	363,963	339,127
Espèces et quasi-espèces	17	**263,222**	160,943	72,275
Total des actifs		**1,229,243**	**949,518**	**799,782**
Fonds propres				
Capital déclaré	18	**125,000**	125,000	125,000
Contribution au capital	20	**10,602**	10,602	-
Compte d'excédent de capital	21	**8,362**	8,362	8,362
Réserve FVOCI	22	**34,813**	40,793	41,352
Réserve statutaire	24	**190,319**	152,030	140,745

		Au 31 Décembre		Au 1er Janvier
	Note	2023	2022 (Revu)	2022 (Revu)
Bénéfices non distribués	19	**311,083**	162,929	153,379
Total des fonds propres		**680,179**	**499,716**	**468,838**
Passif				
Passif des contrats d'assurance	25	**405,611**	334,103	251,619
Passifs d'impôts exigibles	11	**30,270**	23,413	-
Autres éléments de passif	28	**19,126**	10,429	11,262
Dettes envers les cédantes et rétrocédantes	26	**94,057**	81,857	68,063
Total du passif		**549,064**	**449,802**	**330,94**
Total des fonds propres et du passif		**1,229,243**	**949,518**	**799,782**

ÉTATS DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ ET SÉPARÉ

(Tous les montants sont exprimés en milliers de cédis ghanéens)

		Le Groupe		La Compagnie	
		Exercice clos le 31 Decembre		Exercice clos le 31 Decembre	
	Note	**2023**	2022 (Revu)	**2023**	2022 (Revu)
Recettes d'assurance	29	**684,388**	545,003	**492,546**	412,017
Frais de services d'assurance	30	**(508,873)**	(481,477)	**(373,978)**	(361,185)
		175,515	63,526	**118,568**	50,832
Charge nette des contrats de rétrocession	31	**85,962**	(15,044)	**93,208**	(20,411)
Résultat des services d'assurance		**261,477**	48,482	**211,776**	30,421
Charges financières nettes	2.4.7	**(54,768)**	(23,489)	**(47,850)**	(20,735)
Résultat net de l'assurance		**206,709**	24,993	**163,926**	9,686
Frais de gestion	32	**(72,539)**	(85,655)	**(54,761)**	(72,972)
Dépréciation d'actifs financier	33	**(2,921)**	(60,599)	**(2,921)**	(60,599)
Revenus des investissements	34	**72,907**	70,347	**55,683**	59,377
Gain de modification	35	**1,900**	-	**1,900**	-
Gains de change	36	**74,974**	108,563	**68,796**	107,307
Autres revenus	37	**1,306**	3,785	**1,256**	3,785
Plus-value sur les immeubles de placement	38	**39,600**	-	**39,600**	-
Résultat avant impôts		**321,936**	61,434	**273,479**	46,584

		Le Groupe		La Compagnie	
		Exercice clos le 31 Decembre		Exercice clos le 31 Decembre	
	Note	**2023**	2022 (Revu)	**2023**	2022 (Revu)
Taxe sur la croissance et la durabilité 39 (GSL)	39	**(13,674)**	(2,618)	**(13,674)**	(2,618)
Impôt sur le revenu	40	**(83,268)**	(15,727)	**(68,362)**	(11,131)
Résultat de l'exercice		**224,994**	43,089	**191,443**	32,835
Autres résultats globaux					
Perte sur titres de participation	15	**(5,980)**	(559)	**(5,980)**	(559)
Réserve de conversion	23	**(6,524)**	36,774	**-**	-
Total des revenus globaux		**212,490**	79,304	**185,463**	32,276

Les notes figurant aux pages 42 à 131 font partie intégrante de ces états financiers.

ÉTAT CONSOLIDÉ DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

(Tous les montants sont exprimés en milliers de cédis ghanéens)

Le Groupe

Exercice clos le 31 Decembre 2023	Capital declaré	Resultat Non distribué	Reserve de conversion de devise	Compte de l'excedent de capital	Apport en capital	Reserve FVOCI	Reserve statutaire	Total
Solde au 1er janvier 2023	125,000	190,262	49,312	8,362	10,602	39,487	152,030	575,055
Résultat de l'exercice	-	224,994	-	-	-	-	-	224,994
Autres résultats globaux :								
Perte sur titres de participation (Note 15)	-	-	-	-	-	(5,980)	-	(5,980)
Réserve de conversion (Note 23)	-	-	(6,524)	-	-	-	-	(6,524)
Total des revenus globaux	-	224,994	(6,524)	-	-	(5,980)	-	212,490
Réserves réglementaires et autres transferts:								
Transfert à la réserve pour imprévus (Note 24)	-	(38,289)	-	-	-	-	38,289	-
	-	(38,289)	-	-	-	-	38,289	-
Transactions avec les propriétaires :								
Dividende pour 2022 payé (Note 44)	-	(5,000)	-	-	-	-	-	(5,000)
	-	(5,000)	-	-	-	-	-	(5,000)
Solde au 31 décembre 2023	125,000	371,967	42,788	8,362	10,602	33,507	190,319	782,545

Les notes figurant aux pages 42 à 131 font partie intégrante de ces états financiers.

ÉTAT CONSOLIDÉ DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

(Tous les montants sont exprimés en milliers de cédis ghanéens)

Le Groupe

Exercice clos le 31 décembre 2022 - Revu	Capital déclaré	Resultat Non distribué	Reserve de conversion de devise	Compte de l'excedent de capital	Apport en capital	Reserve FVOCI	Reserve statutaire	Total
Au 1er janvier comme précédemment	125,000	109,063	12,538	8,362	-	40,046	140,745	435,754
Ajustement lors de l'application initiale de la norme IFRS 17	-	61,395	-	-	-	-	-	61,395
Au 1er janvier 2022 revu	125,000	170,458	12,538	8,362	-	40,046	140,745	497,149
Profit de l'exercice	-	43,089	-	-	-	-	-	43,089
Perte sur titres de participation (Note 15)	-	-	-	-	-	(559)	-	(559)
Réserve de conversion des devises (Note 23)	-	-	36,774	-	-	-	-	36,774
Total des revenus globaux	-	43,089	36,774	-	-	(559)	-	79,304
Réserves réglementaires et autres transferts :								
Transfert à la réserve pour imprévus (Note 24)	-	(11,216)	-	-	-	-	11,216	-
	-	(11,216)	-	-	-	-	11,216	-
Transactions avec les propriétaires :								
Dividende pour 2021 payé (Note 44)	-	(12,000)	-	-	-	-	-	(12,000)
Apport en capital	-	-	-	-	10,602	-	-	10,602
	-	(12,000)	-	-	10,602	-	-	(1,398)
Balance au 31 Decembre 2022	125,000	190,262	49,312	8,362	10,602	39,487	152,030	575,055

Les notes figurant aux pages 42 à 131 font partie intégrante de ces états financiers.

ÉTAT SÉPARÉ DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

(Tous les montants sont exprimés en milliers de cédis ghanéens)

La Compagnie

Exercice clos le 31 décembre 2023	Capital declaré	Benefices non distribués	Compte de l'excedent de capital	Apport en capital	Reserve FVOCI	Reserve statutaire	Total
Solde au 1er janvier 2023	125,000	162,929	8,362	10,602	40,793	152,030	499,716
Profit de l'exercice	**-**	**191,443**	**-**	**-**	**-**	**-**	**191,443**
Autres éléments du résultat global (Note 15)	-	-	-	-	(5,980)	-	(5,980)
Total des produits globaux	-	191,443	-	-	(5,980)	-	185,463
Réserves réglementaires et autres transferts:							
Transfert à la réserve pour imprévus (Note 24)	-	(38,289)	-	-	-	38,289	-
	-	(38,289)	-	-	-	38,289	-
Transactions avec les propriétaires :							
Dividende pour 2022 payé (Note 44)	-	(5,000)	-	-	-	-	(5,000)
Total des opérations avec les propriétaires	-	(5,000)	-	-	-	-	(5,000)
Solde au 31 décembre 2023	**125,000**	**311,083**	**8,362**	**10,602**	**34,813**	**190,319**	**680,179**

Les notes figurant aux pages 42 à 131 font partie intégrante de ces états financiers.

ÉTAT SÉPARÉ DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

(Tous les montants sont exprimés en milliers de cédis ghanéens)

Exercice clos le 31 décembre 2022 (Revu)	Capital déclaré	Benefice non distribué	Compte d'excedent de capital	Apport en capital	Reserve FVOCI	Reserve statutaire	Total
Au 1er janvier comme précédemment	125,000	88,133	8,362	-	41,352	140,745	403,592
Adjustment application initial de l' IFRS 17	-	65,246	-	-	-	-	65,246
	125,000	153,379	8,362	-	41,352	140,745	468,838
Profit de l'exercice	-	32,835	-	-	-	-	32,835
Autres résultats globaux	-	-	-	-	(559)	-	(559)
Total des produits globaux	-	32,835	-	-	(559)	-	32,276
Réserves réglementaires et autres transferts :							
Transfert à réserve pour imprévus (Note 24)	-	(11,285)	-	-	-	11,285	-
	-	(11,285)	-	-	-	11,285	-
Transactions avec les propriétaires :							
Dividende pour 2022 payé (Note 44)	-	(12,000)	-	-	-	-	(12,000)
Apport en capital	-	-	-	10,602	-	-	10,602
Total des opérations avec les propriétaires	-	(12,000)	-	10,602	-	-	(1,398)
Solde au 31 décembre 2022	125,000	162,929	8,362	10,602	40,793	152,030	499,716

ÉTATS DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS ET INDIVIDUELS

(Tous les montants sont exprimés en milliers de cédis ghanéens)

	Le Groupe		La Compagnie	
	Exercice clos le 31decembre		Exercice clos le 31decembre	
Flux de trésorerie des activités opérationnelles	**2023**	2022	**2023**	2022
Bénéfice avant impôt	**321,936**	61,434	**273,479**	46,584
Ajustement pour:				
Amortissement des immobilisations corporelles et des droits d'utilisation	**3,084**	1,484	**2,606**	1,059
Amortissement des immobilisations incorporelles	**1,731**	1,102	**1,472**	865
Gains sur la cession d'immobilisations corporelles	**(63)**	(24)	**(63)**	(24)
Charges d'intérêts sur les dettes de location	**-**	30	**-**	-
Réductions de valeur d'actifs	**800**	84	**800**	84
Augmentation du passif des contrats d'assurance	**45,204**	118,852	**23,658**	61,749
Charges financières non monétaires sur les contrats d'assurance	**54,768**	23,489	**47,850**	20,735
Diminution/(augmentation) des actifs au titre des contrats de réassurance	**(127,204)**	(19,708)	**(93,208)**	10,412
Plus-value sur les immeubles de placement	**(39,600)**	-	**(39,600)**	-
Flux de trésorerie opérationnels avant variation du fonds de roulement	**260,656**	186,743	**216,994**	141,464
Variation des créances sur les cédantes et rétrocédantes	**(26,874)**	(7,578)	**(26,874)**	(7,578)
Variations des autres actifs	**(16,809)**	(1,125)	**(18,021)**	(940)
Variation des dettes envers les cédantes et rétrocédantes	**12,200**	13,792	**12,200**	14,099

	Le Groupe		La Compagnie	
	Exercice clos le 31decembre		Exercice clos le 31decembre	
Variations des autres passifs (moins GSL)	**2,012**	5,288	**(2,977)**	(833)
Trésorerie générée par les opérations	**231,185**	197,122	**181,321**	128,406
Versement du prélèvement pour la croissance et le développement durable	**(2,000)**	(2,923)	**(2,000)**	(2,923)
Impôt sur le revenu payé	**(52,711)**	(23,313)	**(45,735)**	(14,883)
Rentrées nettes de trésorerie des activités d'exploitation	**176,474**	170,886	**133,587**	128,406
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement				
Achat de biens et d'équipements	**(5,838)**	(584)	**(5,152)**	(566)
Achats et ventes nets d'actions	**228**	(2011)	**228**	(2,011)
Achat et vente nets de titres à recouvrer	**(40,976)**	(78,389)	**(19,621)**	(24,836)
Acquisition d'actifs incorporels	**(1,826)**	(349)	**(1,826)**	(349)
Produits de la cession d'immobilisations corporelles	**63**	24	**63**	24
Sorties nettes de trésorerie liées aux activités d'investissement	**(48,349)**	(81,309)	**(26,308)**	(27,738)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement				
Paiements de loyers	**(96)**	(60)	**-**	-
Dividendes payés	**(5,000)**	(12,000)	**(5,000)**	(12,000)
Sorties nettes de trésorerie liées aux activités de financement	**(5,096)**	(12,060)	**(5,000)**	(12,000)
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	**123,028**	77,517	**102,279**	88,668
Especes et quasi especes au debut de l'exercice	**188,859**	74,798	**160,943**	72,275
Effets des variations des taux de change sur la conversion	**(6,635)**	36,544	**-**	-
Especes et quasi especes à la fin de l'exercice	**305,252**	188,859	**263,222**	160,943

Les notes figurant aux pages 42 à 131 font partie intégrante de ces états financiers.

NOTES

1. Entité déclarante

Ghana Reinsurance PLC (la « Compagnie ») est une société publique par actions, constituée et domiciliée au Ghana. L'activité principale de la société est la souscription d'affaires de réassurance. La société exerce ses activités conformément aux dispositions de la loi sur les sociétés de 2019 (loi 992) et de la loi sur les assurances de 2022 (loi 1061). Le siège social de la société est situé Plot 24, Sudan Road, Ridge, Accra. Les états financiers consolidés et individuels comprennent les états financiers de la Société seule et de sa filiale (ensemble, le « Groupe ») pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.2023.

2. Résumé des principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables adoptées par le groupe dans la préparation de ces états financiers sont exposées ci-dessous. Ces principes ont été appliqués de manière cohérente à tous les exercices présentés, sauf indication contraire.

2.1 Base de préparation

2.1.1 Déclaration de conformité

Les présents états financiers consolidés et individuels ont été préparés conformément aux normes comptables IFRS, à la directive IAS 29 publiée par l'Institut des comptables agréés du Ghana (ICAG) et de la manière requise par la loi sur les sociétés de 2019 (loi 992) et la loi sur les assurances de 2021 (loi 1061).

L'ICAG a publié une directive en novembre 2023 à l'intention des comptables en entreprise et des comptables en exercice, ainsi qu'une mise à jour en janvier 2024 sur l'application de l'IAS 29 au Ghana. L'ICAG affirme dans la directive que, sur la base de de son analyse des indicateurs quantitatifs et qualitatifs visés par l'IAS 29, le Ghana n'était pas une économie hyperinflationniste en décembre 2023 et que, par conséquent, l'IAS 29 ne sera pas applicable pour la période de reporting financier de décembre 2023. Conformément à la directive, les états financiers du groupe, y compris les chiffres comparatifs, n'ont pas été établis en fonction de l'unité de mesure en vigueur à la fin de la période de référence.

2.1.2 Base de mesure

Les états financiers ont été préparés selon le principe du coût historique, à l'exception des éléments suivants :

- les instruments financiers non dérivés à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont évalués à la juste valeur.
- les passifs relatifs aux contrats d'assurance sont évalués au moyen d'une évaluation actuarielle.
- les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur ; et
- les immeubles de placement et certaines immobilisations corporelles sont évalués à leur juste valeur.

2.1.3 Recours aux estimations et au jugement

La préparation des états financiers conformément aux normes IFRS nécessite l'utilisation de certaines estimations comptables critiques. Les administrateurs doivent également faire preuve de discernement dans l'application des méthodes comptables du groupe. Les domaines impliquant un degré plus élevé de jugement ou de complexité, ou les domaines dans lesquels les hypothèses et les estimations sont significatives pour les états financiers sont présentés dans la note 3. Les états financiers ont été préparés sur la base de la continuité d'exploitation de la société et de ses filiales.

2.1.5 Normes et interprétations nouvelles et modifiées adoptées par le Groupe

Le Groupe a intégré les normes et interprétations suivantes dans ses principes comptables et les a appliquées pour la première fois pendant les périodes commençant le 1er janvier 2023 ou après cette date.

- IFRS 17 Contrats d'assurance
- Divulgation des méthodes comptables – Amendements à l'IAS 1 et à l'IFRS Déclaration de pratique 2
- Définition des estimations comptables – Amendements à l'IAS 8
- Impôt différé relatif aux actifs et passifs résultant d'une transaction unique – Amendements à l'IAS 12

IFRS 17 Contrats d'assurance

La norme IFRS 17 a été publiée en mai 2017 en remplacement de la norme IFRS 4 Contrats d'assurance. Elle exige un modèle d'évaluation actuel dans lequel les estimations sont réévaluées à chaque période de déclaration. Les contrats sont évalués à l'aide des éléments constitutifs suivants :

- les flux de trésorerie actualisés pondérés par les probabilités.
- un ajustement explicite des risques ; et
- une marge de service contractuelle (CSM) représentant le bénéfice non réalisé du contrat, et comptabilisée en tant que revenu sur la période de couverture.

La norme permet de choisir entre la comptabilisation des changements de taux d'actualisation dans le compte de résultat ou directement dans les autres éléments du résultat global. Ce choix devrait refléter la manière dont les assureurs comptabilisent leurs actifs financiers en vertu de l'IFRS 9.

Une approche simplifiée et facultative de l'affectation des primes est autorisée pour le passif relatif à la couverture restante des contrats de courte durée, qui sont souvent souscrits par les assureurs non-vie. Il existe une modification du modèle général d'évaluation, appelée « approche des frais variables », pour certains contrats souscrits par des assureurs vie, dans lesquels les assurés partagent les rendements des éléments sous-jacents. Lors de l'application de l'approche des frais variables, la part de l'entité dans les variations de la juste valeur des éléments sous-jacents est incluse dans le MSC. Les résultats des assureurs utilisant ce modèle sont donc susceptibles d'être moins volatils que ceux du modèle général.

Les nouvelles règles affecteront les états financiers et les indicateurs clés de performance de toutes les entités qui émettent des contrats d'assurance ou des contrats d'investissement comportant des éléments de participation discrétionnaire.

Le groupe a mis en place un plan de mise en œuvre du projet IFRS 17 sous la supervision du comité exécutif, qui coordonne les activités des cadres supérieurs de la finance, de l'actuariat et des technologies de l'information des secteurs d'activité concernés. Le groupe évalue actuellement l'impact de la norme sur ses activités.

La norme devait initialement entrer en vigueur le 1er janvier 2022, mais en mars 2020 l'IASB l'a reportée au 1er janvier 2023.

Informations sur les méthodes comptables – Amendements à IAS 1 et IFRS déclaration de pratique 2

L'IASB a modifié l'IAS 1 afin d'obliger les entités à fournir des informations sur leurs méthodes comptables significatives plutôt que sur leurs méthodes comptables importantes. Les amendements définissent ce qu'est une « information de méthode comptable significative » et expliquent comment déterminer si une information de méthode comptable est significative. Elles précisent en outre que les informations non significatives relatives aux méthodes comptables ne doivent pas être fournies. Si elles sont fournies, elles ne doivent pas masquer des informations comptables significatives. Pour soutenir cet amendement, l'IASB a également modifié l'IFRS Déclaration

Pratique 2 Faisant un jugement sur l'importance relative, afin de fournir des indications sur la manière d'appliquer le concept d'importance relative aux informations à fournir sur les méthodes comptables.

Définition des estimations comptables – Amendments à l' IAS 8

La modification de l'IAS 8 Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs clarifie la manière dont les entreprises doivent distinguer les changements de méthodes comptables des changements d'estimations comptables. Cette distinction est importante, car les changements d'estimations comptables sont appliqués prospectivement aux transactions et autres événements futurs, alors que les changements de méthodes comptables sont généralement appliqués rétrospectivement aux transactions et autres événements passés, ainsi qu'à la période en cours.

Impôt différé relatif aux actifs et passifs résultant d'une transaction unique – Amendement à IAS 12

Les amendements à l'IAS 12 « Impôts sur le résultat » imposent aux entreprises de comptabiliser un impôt différé sur les transactions qui, lors de leur comptabilisation initiale, donnent lieu à des différences temporelles imposables et déductibles d'un montant égal. Ils s'appliqueront généralement à des transactions telles que les contrats de location de preneurs et les obligations de démantèlement et nécessiteront la comptabilisation d'actifs et de passifs d'impôt différé supplémentaires.

L'amendement doit être appliqué aux transactions effectuées à partir du début de la première période de comparaison présentée. En outre, les entités doivent comptabiliser les actifs d'impôt différé (dans la mesure où il est probable qu'ils pourront être utilisés) et les passifs d'impôt différé au début de la première période de comparaison pour toutes les différences temporelles déductibles et imposables associées aux éléments suivants :

- les actifs liés aux droits d'utilisation et les passifs liés aux contrats de location, et
- les passifs relatifs au démantèlement, à la remise en état et autres passifs similaires, et les montants correspondants comptabilisés comme faisant partie du coût des actifs correspondants.

L'effet cumulé de la comptabilisation de ces ajustements est comptabilisé dans les résultats non distribués ou dans une autre composante des capitaux propres, selon le cas. L'IAS 12 ne traitait pas auparavant de la manière de comptabiliser les effets fiscaux des contrats de location au bilan et des transactions similaires, et diverses approches étaient considérées comme acceptables. Cet amendement entre en vigueur le 1er janvier 2023. Certaines entités peuvent avoir déjà comptabilisé ces transactions conformément aux nouvelles exigences. Ces entités ne seront pas affectées par les amendements.

2.1.6 Nouvelles normes et interprétations non encore adoptées par le Groupe

Certaines nouvelles normes comptables, modifications de normes comptables et interprétations ont été publiées mais ne sont pas obligatoires pour les périodes de reporting du 31 décembre 2023 et n'ont pas été adoptées de manière anticipée par la société.

2.1.5 Nouvelles normes et interprétations non encore adoptées par le Groupe (suite)

Ces normes, amendements ou interprétations ne devraient pas avoir d'impact significatif sur la société au cours de l'exercice en cours ou des exercices suivants, ni sur les transactions futures prévisibles.

2.2 Principes de consolidation et de mise en équivalence

Les filiales

Les filiales sont toutes les entités, y compris les entités structurées, sur lesquelles le groupe exerce un contrôle. Le groupe contrôle une entité lorsqu'il est exposé ou a droit à des rendements

variables du fait de son implication dans l'entité et qu'il peut affecter ces rendements du fait de son pouvoir de diriger les activités de l'entité. Les filiales sont consolidées par intégration globale à partir du moment où le contrôle est transféré au groupe. Elles sont déconsolidées à partir de la date à laquelle le contrôle cesse.

La méthode de l'acquisition est utilisée pour comptabiliser les regroupements d'entreprises par le groupe

Les transactions, les soldes et les plus-values non réalisées sur les transactions entre sociétés du groupe sont éliminés. Les pertes latentes sont également éliminées, à moins que la transaction n'apporte la preuve d'une dépréciation de l'actif transféré. Les méthodes comptables des filiales ont été modifiées là où c'était nécessaire pour assurer la cohérence avec les méthodes adoptées par le groupe.

Les participations ne donnant pas le contrôle dans les résultats et les capitaux propres des filiales sont présentées séparément dans l'état consolidé du résultat, l'état du résultat global, l'état des variations des capitaux propres et l'état de la situation financière, selon le cas, lorsque les filiales ne sont pas détenues à 100 % par le groupe.

Les associés
Les entreprises associées sont toutes les entités sur lesquelles le groupe exerce une influence notable, sans toutefois les contrôler ou les contrôler conjointement. C'est généralement le cas lorsque le groupe détient entre 20 % et 50 % des droits de vote. Les participations dans les entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, après avoir été initialement comptabilisées au coût.

Méthode de la mise en équivalence
Selon la méthode de la mise en équivalence, les investissements sont initialement comptabilisés au coût et ajustés par la suite pour comptabiliser la part du groupe dans les bénéfices ou les pertes de l'entreprise détenue après l'acquisition dans le compte de résultat, et la part du groupe dans les mouvements des autres éléments du résultat global de l'entreprise détenue dans les autres éléments du résultat global. Les dividendes reçus ou à recevoir des entreprises associées et des coentreprises sont comptabilisés comme une réduction de la valeur comptable de l'investissement.

Lorsque la part des pertes du Groupe dans une participation mise en équivalence est égale ou supérieure à sa participation dans l'entité, y compris toute autre créance à long terme non garantie, le Groupe ne comptabilise pas de pertes supplémentaires, à moins qu'il n'ait contracté des obligations ou effectué des paiements au nom de l'autre entité.

Les plus-values latentes sur les transactions entre le groupe et ses entreprises associées et coentreprises sont éliminées à hauteur de la participation du groupe dans ces entités. Les pertes latentes sont également éliminées, à moins que la transaction n'apporte la preuve d'une dépréciation de l'actif transféré. La valeur comptable des participations mises en équivalence est soumise à un test de dépréciation conformément à la politique décrite dans la note 2.9.

Changements dans les participations
Le groupe traite les transactions avec des intérêts non contrôlants qui n'entraînent pas de perte de contrôle comme s'il s'agissait de transactions avec les détenteurs de capitaux propres du groupe. Un changement de participation entraîne un ajustement entre les valeurs comptables de la participation de

contrôle et de la participation ne donnant pas le contrôle, afin de refléter leurs intérêts relatifs dans la filiale. Toute différence entre le montant de l'ajustement des participations ne donnant pas le contrôle et toute contrepartie payée ou reçue est comptabilisée dans une réserve distincte au sein des capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère.

Lorsque le groupe cesse de consolider ou de mettre en équivalence une participation

en raison d'une perte de contrôle, de contrôle conjoint ou d'influence notable, tout intérêt conservé dans l'entité est réévalué à sa juste valeur et la variation de la valeur comptable est comptabilisée dans le compte de résultat.

Cette juste valeur devient la valeur comptable initiale aux fins de la comptabilisation ultérieure de la participation conservée en tant qu'entreprise associée, coentreprise ou actif financier. En outre, tous les montants précédemment comptabilisés dans les autres éléments du résultat global au titre de cette entité sont comptabilisés comme si le groupe avait directement cédé les actifs ou les passifs correspondants. Cela peut signifier que les montants précédemment comptabilisés dans les autres éléments du résultat global sont reclassés dans le compte de résultat.

Si la participation dans une coentreprise ou une entreprise associée est réduite mais que le contrôle conjoint ou l'influence notable est conservé, seule une part proportionnelle des montants précédemment comptabilisés dans les autres éléments du résultat global est reclassée dans le compte de résultat, le cas échéant.

Les sociétés du groupe
Les résultats et la situation financière des activités à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation sont convertis dans la monnaie de présentation comme suit :

- Les actifs et les passifs de chaque bilan présenté sont convertis au taux de clôture à la date de cet état de la situation financière ;
- les produits et les charges de chaque état des résultats et de l'état du résultat global sont convertis aux taux de change moyens (à moins qu'il ne s'agisse pas d'une approximation raisonnable de l'effet cumulé des taux en vigueur à la date

des transactions, auquel cas les produits et les charges sont convertis à la date des transactions) ; et toutes les différences de change qui en résultent sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global.

Lors de la consolidation, les différences de change résultant de la conversion de tout investissement net dans des entités étrangères, ainsi que des emprunts et autres instruments financiers désignés comme couvertures de ces investissements, sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Lorsqu'une activité à l'étranger est vendue ou que tout emprunt faisant partie de l'investissement net est remboursé, les différences de change associées sont reclassées dans le compte de résultat, en tant que partie du gain ou de la perte sur la vente.

Lors de la consolidation, les différences de change résultant de la conversion de tout investissement net dans des entités étrangères, ainsi que des emprunts et autres instruments financiers désignés comme couvertures de ces investissements, sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Lors de la consolidation, les différences de change résultant de la conversion de tout investissement net dans des entités étrangères, ainsi que des emprunts et autres instruments financiers désignés comme couvertures de ces investissements, sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Lorsqu'une activité à l'étranger est vendue ou que tout emprunt faisant partie de l'investissement net est remboursé, les différences de change associées sont reclassées dans le compte de résultat, en tant que partie du gain ou de la perte sur la vente. Les actifs incorporels et les ajustements de la juste valeur résultant de l'acquisition d'une activité à l'étranger sont traités comme des actifs et des passifs de l'activité à l'étranger et convertis au taux de clôture.

2.3 Conversion des devises étrangères

Devise fonctionnelle et de présentation
Les éléments inclus dans les états financiers sont évalués dans la devise de l'environnement économique principal dans lequel l'entité opère (« la devise fonctionnelle »). Les états financiers sont présentés en cedi ghanéen (GH¢), qui est la monnaie fonctionnelle et de présentation de la société.

Transactions et solde
Les transactions en devises étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle en utilisant les taux de change en vigueur à la date des transactions. Les gains et pertes de change résultant du règlement de ces transactions et de la conversion des actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères aux taux de change de fin d'année sont généralement comptabilisés en résultat.

Les éléments non monétaires qui sont évalués à leur juste valeur dans une monnaie étrangère sont convertis en utilisant les taux de change à la date à laquelle la juste valeur a été déterminée. Les écarts de conversion sur les actifs et les passifs comptabilisés à la juste valeur sont comptabilisés comme faisant partie du gain ou de la perte de juste valeur. Les éléments non monétaires qui sont évalués en termes de coût historique dans une monnaie étrangère sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de leur comptabilisation initiale.

2.4 Les contrats d'assurance

La société propose des produits d'assurance non-vie aux particuliers et aux entreprises. Il s'agit de produits d'assurance de biens, d'ingénierie, de marine, d'aviation, d'accidents personnels et d'automobile. Ces produits offrent une protection des actifs de l'assuré et une indemnisation des autres parties qui ont subi des dommages à la suite d'un accident de l'assuré. La société utilise l'approche de l'affectation des primes (AAP) pour ses produits étant donné que la durée du contrat est inférieure ou égale à 12 mois.

La société applique l'AAP pour simplifier l'évaluation de ses contrats d'assurance et de réassurance. Lors de la comptabilisation des revenus d'assurance, l'AAP est largement similaire au traitement comptable antérieur de la société en vertu de la norme IFRS 4. Toutefois, lors de l'évaluation des passifs pour les sinistres encourus, la société actualise désormais les flux de trésorerie et inclut un ajustement explicite du risque pour le risque non financier.

La Compagnie n'émet pas de contrats avec participation directe. Aucun contrat n'entre dans le champ d'application de l'approche des frais variables (VFA) et du modèle général de mesure (GMM).

2.4.1 Definition et classification

Les contrats d'assurance sont des contrats en vertu desquels la société accepte un risque d'assurance important de la part d'un titulaire de police avec promesse d'indemniser ce titulaire si un événement futur incertain spécifié l'affecte négativement. Dans le cadre de cette évaluation, tous les droits et obligations substantiels, y compris ceux qui découlent de la loi ou de la réglementation, sont examinés contrat par contrat.

La société fait preuve de discernement pour déterminer si un contrat transfère un risque d'assurance (c'est-à-dire s'il existe un scénario ayant une substance commerciale dans lequel la société a la possibilité de subir une perte sur la base de la valeur actuelle) et si le risque d'assurance accepté est significatif.

Les contrats qui ont une forme juridique d'assurance mais qui ne transfèrent pas de risque d'assurance significatif et exposent la société à un risque financier sont classés comme contrats d'investissement et suivent la comptabilité des instruments financiers conformément à la norme IFRS 9.

Une fois qu'un contrat a été classé comme contrat d'assurance, la classification reste inchangée pour le reste de sa durée de vie, même si le risque d'assurance diminue de manière significative au cours de la période de couverture, à moins que les termes du contrat ne soient modifiés.

Dans le cours normal de ses activités, la société a recours à la réassurance pour réduire son exposition aux risques. Un contrat de réassurance est considéré comme transférant un risque important s'il transfère la quasi-totalité du risque d'assurance, résultant de la

partie assurée des contrats d'assurance sous-jacents, même s'il n'expose pas le réassureur à la possibilité d'une perte importante.

Toutes les références aux contrats d'assurance dans ces états financiers s'appliquent aux contrats d'assurance émis et aux contrats de réassurance détenus.

Unité de compte

La société identifie des portefeuilles de contrats d'assurance qui sont soumis à des risques similaires et gérés ensemble. Tous les contrats d'assurance d'une ligne de produits représentent un portefeuille de contrats. Chaque portefeuille est subdivisé en groupes de contrats émis au cours d'une année civile (cohortes annuelles) et qui sont:

- les contrats qui sont onéreux lors de leur comptabilisation initiale ;
- les contrats qui, lors de leur comptabilisation initiale, n'ont pas de possibilité significative de devenir onéreux par la suite ; ou
- un groupe de contrats restants.

Ces groupes représentent le niveau d'agrégation auquel les contrats d'assurance sont initialement comptabilisés et évalués. Une fois établie lors de la comptabilisation initiale, la composition des groupes n'est plus réévaluée par la suite.

Pour chaque portefeuille de contrats, la société détermine le niveau approprié auquel des informations raisonnables et justifiables sont disponibles pour évaluer si ces contrats sont déficitaires lors de leur comptabilisation initiale et, pour les contrats restants, s'ils n'ont pas de possibilité significative de devenir déficitaires par la suite. Ce niveau de granularité détermine les ensembles de contrats. La compagnie fait preuve de jugement pour déterminer le niveau auquel elle dispose d'informations raisonnables et justifiables suffisantes pour conclure que tous les contrats d'un ensemble sont suffisamment homogènes pour être affectés au même groupe sans procéder à une évaluation individuelle des contrats. En l'absence de telles informations, les contrats d'assurance sont affectés à un groupe sur la base d'un examen contrat par contrat.

Pour les contrats d'assurance évalués à l'aide de l'AAP, la société suppose qu'aucun contrat n'est déficitaire lors de la comptabilisation initiale, à moins que les faits et circonstances n'indiquent le contraire. Si les faits et circonstances indiquent que certains contrats peuvent être déficitaires, une évaluation supplémentaire est effectuée pour distinguer les contrats déficitaires des contrats non déficitaires

Pour les contrats non onéreux, la société évalue la probabilité de changements dans les faits et circonstances pertinents au cours des périodes ultérieures afin de déterminer si les contrats n'ont aucune possibilité significative de devenir onéreux après la comptabilisation initiale. Les portefeuilles de contrats de réassurance détenus sont évalués séparément des portefeuilles de contrats de réassurance émis et, à moins que la substance économique des droits et obligations de la société au titre des contrats de réassurance détenus ne satisfasse aux exigences de séparation, un groupe de contrats de réassurance détenus peut fournir une couverture pour des contrats sous-jacents qui sont inclus dans des groupes différents.

Au sein d'un portefeuille, la société regroupe les contrats de réassurance conclus au cours d'une année civile (cohortes annuelles) en groupe de.. :

- les contrats pour lesquels il existe un gain net lors de la comptabilisation initiale ;
- les contrats pour lesquels, lors de la comptabilisation initiale, il n'existe pas de possibilité significative qu'un gain net survienne ultérieurement ; ou
- les autres contrats en cours.

Les contrats de réassurance sont évalués à des fins de regroupement sur la base d'un contrat individuel.

Avant que la société ne comptabilise un contrat d'assurance sur la base des orientations de la norme IFRS 17, elle analyse si le contrat contient des composantes qui devraient être séparées. L'IFRS 17 distingue trois catégories de composantes qui doivent être comptabilisées séparément :

- les flux de trésorerie relatifs aux dérivés incorporés qui doivent être séparés;
- les flux de trésorerie relatifs à des éléments d'investissement distincts ; et
- les promesses de transfert de biens ou de services distincts autres que les services de contrats d'assurance

La société applique l'IFRS 17 à toutes les composantes restantes du contrat. La société n'a pas de contrats qui nécessitent une séparation ou une combinaison plus poussée des contrats d'assurance.

2.4.2 Reconnaissance et évaluation des contrats d'assurance

Comptabilisation initiale

Les groupes de contrats d'assurance émis sont initialement comptabilisés à partir de la première des dates suivantes :

- le début de la période de couverture ;
- la date à laquelle le premier paiement du preneur d'assurance est dû ou effectivement reçu, s'il n'y a pas de date d'échéance ; et
- lorsque l'entreprise détermine qu'un groupe de contrats devient onéreux.

Les contrats d'assurance acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises entrant dans le champ d'application de la norme IFRS 3 ou d'un transfert de portefeuille sont comptabilisés comme s'ils avaient été conclus à la date d'acquisition ou de transfert.

Les contrats de réassurance détenus sont comptabilisés comme suit :

- group of reinsurance contracts held that provide proportionate coverage (quota share reinsurance) is recognised at the later of:
  i. le début de la période de couverture du groupe ; et
  ii. la comptabilisation initiale de tout contrat d'assurance sous-jacent ;
- tous les autres groupes de traités de réassurance détenus sont comptabilisés à partir du début de leur période de couverture ;

sauf si la société a conclu le traité de réassurance détenu à la date ou avant la date à laquelle un groupe onéreux de contrats sous-jacents est comptabilisé avant le début de la période de couverture du groupe de traités de réassurance détenus, auquel cas le traité de réassurance détenu est comptabilisé en même temps que le groupe de contrats d'assurance sous-jacents est comptabilisé. Seuls les contrats qui satisfont individuellement aux critères de comptabilisation à la fin de la période de reporting sont inclus dans les groupes. Lorsque des contrats satisfont aux critères de comptabilisation dans les groupes après la date de reporting, ils sont ajoutés aux groupes dans la période de reporting au cours de laquelle ils satisfont aux critères de comptabilisation, sous réserve de la restriction relative aux cohortes annuelles. La composition des groupes n'est pas réévaluée au cours des périodes suivantes.

Comptabilisation de la modification et de la décomptabilisation des contrats

Un contrat d'assurance est décomptabilisé lorsqu'il est:

- éteint (c'est-à-dire lorsque l'obligation spécifiée dans le contrat d'assurance expire ou est acquittée ou annulée) ; ou
- le contrat est modifié et les critères supplémentaires mentionnés ci-dessous sont remplis.

Lorsqu'un contrat d'assurance est modifié par la compagnie à la suite d'un accord entre les parties ou en raison d'un changement de réglementation, la compagnie traite les variations des flux de trésorerie causées par la modification comme des changements dans les estimations des flux de trésorerie d'exécution attendus (« FCF »), à moins que les conditions de décomptabilisation du contrat initial ne soient réunies. L'entreprise décomptabilise le contrat initial et comptabilise le contrat modifié comme un nouveau contrat si l'une des conditions suivantes est remplie : Si les conditions modifiées avaient été incluses dans le contrat dès sa création :

a. Le contrat modifié n'aurait pas été dans le champ d'application de l'IFRS 17 ;

i. La société aurait séparé différentes composantes du contrat hôte, ce qui aurait donné lieu à différentes composantes de réassurance auxquelles l'IFRS 17 est appliquée ;
ii. le contrat modifié aurait un périmètre contractuel différent ; ou
iii. Le contrat modifié aurait fait partie d'un groupe différent.

b. Le contrat initial a été comptabilisé dans le cadre de l'AAP, mais les modifications apportées font que le contrat ne répond plus aux critères d'éligibilité de cette approche.

Lorsqu'un contrat d'assurance comptabilisé selon l'AAP est décomptabilisé, les ajustements du FCF pour supprimer les droits et obligations connexes et tenir compte de l'effet de la décomptabilisation se traduisent par l'imputation immédiate des montants suivants au compte de résultat :

- si le contrat est éteint, toute différence nette entre la partie décomptabilisée du passif pour couverture restante (PCR) du contrat initial et tout autre flux de trésorerie résultant de l'extinction ;
- si le contrat est transféré au tiers, toute différence nette entre la partie décomptabilisée du CRL du contrat initial et la prime facturée par le tiers ;
- si le contrat initial est modifié, ce qui entraîne sa décomptabilisation, toute différence nette entre la partie décomptabilisée du CRL et la prime hypothétique que l'entité aurait facturée si elle avait conclu un contrat aux conditions équivalentes à celles du nouveau contrat à la date de la modification du contrat, diminuée de toute prime supplémentaire facturée pour la modification.

2.4.3 Mesures

2.4.3.1 Exécution des flux de trésorerie

Flux de trésorerie liés à l'exécution dans les limites du contrat

Les FCF sont les estimations actuelles des flux de trésorerie futurs à l'intérieur du périmètre contractuel d'un groupe de contrats que la compagnie s'attend à percevoir au titre des primes et à payer au titre des sinistres, des prestations et des frais, ajustées pour refléter l'échéance et l'incertitude de ces montants.

Les estimations des futurs flux de trésorerie:

- sont fondées sur une moyenne pondérée par la probabilité de l'ensemble des résultats possibles ;
- sont déterminées du point de vue de l'entreprise, à condition que les estimations soient cohérentes avec les prix de marché observables pour les variables de marché ; et
- reflètent les conditions existant à la date d'évaluation

Un ajustement explicite pour le risque non financier est estimé séparément des autres estimations.

Pour les contrats évalués dans le cadre de l'AAP, à moins que les contrats ne soient onéreux, l'ajustement explicite du risque pour le risque non financier n'est estimé que pour l'évaluation du PFR. Les estimations des flux de trésorerie futurs sont ajustées en utilisant les taux d'actualisation actuels pour refléter la valeur temporelle de l'argent et les risques financiers liés à ces flux de trésorerie, dans la mesure où ils ne sont pas inclus dans les estimations des flux de trésorerie. Les taux d'actualisation reflètent les caractéristiques des flux de trésorerie découlant des groupes de contrats d'assurance, y compris le calendrier, la devise et la liquidité des flux de trésorerie. La détermination du taux d'actualisation qui reflète les caractéristiques des flux de trésorerie et les caractéristiques de liquidité des contrats d'assurance nécessite un jugement et une estimation significatifs.

La compagnie estime certains FCF au niveau du portefeuille ou à un niveau supérieur, puis répartit ces estimations entre les groupes de contrats.

La société utilise des hypothèses cohérentes pour mesurer les estimations de la valeur

actuelle des flux de trésorerie futurs pour le groupe de contrats de réassurance détenus et ces estimations pour les groupes de contrats d'assurance sous-jacents.

2.4.3.2 Délimitation du contrat

La compagnie utilise le concept de frontière contractuelle pour déterminer les flux de trésorerie à prendre en compte dans l'évaluation des groupes de contrats d'assurance.

Les flux de trésorerie entrent dans le cadre d'un contrat d'assurance s'ils résultent des droits et obligations existant pendant la période au cours de laquelle le titulaire de la police est tenu de payer des primes ou la compagnie a une obligation substantielle de fournir au titulaire de la police des services liés au contrat d'assurance. Une obligation substantielle prend fin lorsque :

- la compagnie a la capacité pratique de réévaluer les risques de l'assuré en question ou de modifier le niveau des prestations de manière à ce que le prix reflète pleinement ces risques ; ou
- les deux critères suivants sont remplis : la société a la capacité pratique de modifier le prix du contrat ou d'un portefeuille de contrats de manière à ce que le prix reflète pleinement le risque réévalué de ce portefeuille ; et
- la tarification des primes jusqu'à la date de réévaluation des risques ne reflète pas les risques liés aux périodes postérieures à la date de réévaluation.

Pour évaluer la capacité pratique de refixation des prix, les risques transférés de l'assuré à la compagnie, tels que le risque d'assurance et le risque financier, sont pris en compte ; d'autres risques, tels que le risque de déchéance ou de rachat et le risque de frais, ne sont pas pris en compte.

Les avenants, qui représentent des dispositions complémentaires à une police d'assurance de base et qui fournissent des prestations supplémentaires à l'assuré moyennant un coût additionnel, et qui sont émis en même temps que les contrats d'assurance principaux, font partie d'un contrat d'assurance unique dont tous les flux de trésorerie se situent à l'intérieur de son périmètre. Les flux de trésorerie en dehors du périmètre des contrats d'assurance se rapportent à des contrats d'assurance futurs et sont comptabilisés lorsque ces contrats satisfont aux critères de comptabilisation.

Pour les groupes de contrats de réassurance détenus, les flux de trésorerie entrent dans le périmètre du contrat s'ils découlent de droits et d'obligations substantiels de la société qui existent au cours de la période de déclaration et pour lesquels la société est obligée de payer des montants au réassureur ou pour lesquels la société a un droit substantiel de recevoir des services dans le cadre du contrat d'assurance de la part du réassureur. Les flux de trésorerie qui ne sont pas directement attribuables à un portefeuille de contrats d'assurance, tels que certains coûts de développement de produits et de formation, sont comptabilisés dans les autres charges d'exploitation au fur et à mesure qu'ils surviennent.

2.4.3.3 Coûts d'acquisition des assurances

La société définit les flux de trésorerie liés à l'acquisition comme les flux de trésorerie qui résultent des coûts de vente, de souscription et de démarrage d'un groupe de contrats d'assurance (émis ou devant être émis) et qui sont directement attribuables au portefeuille de contrats d'assurance auquel le groupe appartient.

Les flux de trésorerie liés à l'acquisition de contrats d'assurance sont affectés aux groupes de contrats d'assurance sur une base systématique et rationnelle. Les flux de trésorerie liés à l'acquisition de contrats d'assurance qui sont directement attribuables à un groupe de contrats d'assurance sont affectés :

i. à ce groupe ; et
ii. aux groupes qui incluront des contrats d'assurance dont on s'attend à ce qu'ils résultent du renouvellement des contrats d'assurance de ce groupe.

Les flux de trésorerie liés à l'acquisition de contrats d'assurance qui ne sont pas directement attribuables à un groupe de contrats mais qui sont directement attribuables à un portefeuille de contrats sont affectés aux groupes de contrats qui font partie du portefeuille ou dont on s'attend à ce qu'ils fassent partie du portefeuille. Avant qu'un groupe de contrats d'assurance ne soit comptabilisé, la société pourrait payer (ou comptabiliser un passif, en appliquant une norme autre que l'IFRS 17) les coûts d'acquisition directement attribuables à la création de ces contrats. Ces soldes sont comptabilisés en tant qu'actifs au titre des flux de trésorerie liés à l'acquisition d'assurance dans la valeur comptable des contrats d'assurance émis et sont ensuite décomptabilisés (en totalité ou dans la mesure où les contrats d'assurance censés faire partie du groupe ont été comptabilisés à cette date) lorsque les groupes de contrats d'assurance respectifs sont comptabilisés et que les flux de trésorerie liés à l'acquisition d'assurance sont inclus dans l'évaluation du groupe. Les montants alloués aux groupes de contrats d'assurance à comptabiliser sont révisés à chaque date de reporting, afin de refléter tout changement dans les hypothèses qui déterminent les données de la méthode d'allocation utilisée.

Les actifs liés aux flux d'acquisition d'assurance qui ne sont pas encore affectés à un groupe font l'objet d'une évaluation de leur recouvrabilité si les faits et circonstances indiquent que ces actifs pourraient être dépréciés. Les pertes de valeur réduisent la valeur comptable de ces actifs et sont comptabilisées dans les dépenses des services d'assurance. Les pertes de valeur comptabilisées précédemment sont reprises dans la mesure où les conditions de dépréciation n'existent plus ou se sont améliorées.

2.4.3.4 Autres flux de trésorerie avant comptabilisation dans les limites du contrat

Avant la comptabilisation d'un groupe de contrats d'assurance, la société pourrait comptabiliser des actifs ou des passifs au titre des flux de trésorerie liés à un groupe de contrats d'assurance autres que les flux de trésorerie liés à l'acquisition d'assurance, soit en raison de la survenance des flux de trésorerie, soit en raison des dispositions d'une autre norme IFRS. Les flux de trésorerie sont liés au groupe de contrats d'assurance s'ils auraient été inclus dans le FCF lors de la comptabilisation initiale du groupe s'ils avaient été payés ou reçus après cette date. Ces actifs ou passifs (appelés « autres flux de trésorerie avant comptabilisation ») sont inclus dans la valeur comptable des portefeuilles liés de contrats d'assurance émis ou dans la valeur comptable des portefeuilles de traités de réassurance détenus.

2.4.3.5 Ajustement des risques non financiers

L'ajustement au risque pour le risque non financier est appliqué à la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés et reflète la compensation que la société exige pour supporter l'incertitude quant au montant et à l'échéance des flux de trésorerie liés au risque non financier lorsque la société remplit des contrats d'assurance. Pour les contrats de réassurance détenus, l'ajustement du risque non financier représente le montant du risque transféré par la société au réassureur.

2.4.3.6 Évaluation initiale et ultérieure - Groupes de contrats évalués selon l'AAP

La société utilise l'AAP pour évaluer les contrats d'assurance lorsque :

- la période de couverture des contrats est d'un an ou moins ; ou
- la société a déterminé que le CRL mesuré dans le cadre de l'AAP pour un groupe de contrats de réassurance ne différerait pas sensiblement du CRL mesuré dans le cadre du MGM.

La société a déterminé que tous les contrats d'assurance émis par elle sont éligibles à l'application de l'AAP et elle a choisi d'appliquer ce modèle d'évaluation à tous les contrats d'assurance.

Initial recognition
Pour les contrats d'assurance émis, lors de la comptabilisation initiale, la compagnie évalue le CRL à

i. le montant des primes encaissées;
ii. moins les flux de trésorerie liés à l'acquisition qui ont été payés ; et
iii. tout montant résultant de la décomptabilisation de l'actif au titre des flux de trésorerie liés à l'acquisition d'une assurance et
iv. la décomptabilisation de tout autre flux de trésorerie pertinent antérieur à la comptabilisation

Évaluation ultérieure
La valeur comptable d'un groupe de contrats d'assurance émis à la fin de chaque période de reporting est la somme des éléments suivants:

- le CRL ; et
- la PFR, comprenant le FCF lié aux services passés alloués au groupe à la date de clôture.

À chacune des dates suivantes, le CRL est :

- augmenté des primes reçues au cours de la période, à l'exclusion des montants relatifs aux primes à recevoir incluses dans la PFR ;
- diminuée pour les flux de trésorerie liés à l'acquisition d'assurance payés au cours de la période ;
- diminué des montants des primes attendues comptabilisées en tant que recettes d'assurance pour les services fournis au cours de la période ; et
- augmenté de l'amortissement des flux de trésorerie liés à l'acquisition d'assurance au cours de la période comptabilisée en tant que dépenses de services d'assurance.

Pour les contrats de réassurance détenus, à chacune des dates de reporting suivantes, la couverture restante est :

- augmenté des primes de cédantes payées au cours de la période ;
- augmenté des frais de courtage payés au cours de la période ; et
- Diminué des montants attendus des des primes de cessions et des frais de courtage comptabilisés en tant que charges de réassurance pour les services reçus au cours de la période.

La société n'ajuste pas le CRL pour les contrats d'assurance émis et la couverture restante pour les contrats de réassurance détenus pour tenir compte de l'effet de la valeur temporelle de l'argent, car les primes d'assurance sont dues au cours de la période de couverture des contrats, qui est d'un an ou moins. La société ajuste la couverture restante des contrats de réassurance détenus pour tenir compte de l'effet du risque de non-exécution du réassureur. Il n'y a pas d'éléments d'investissement dans les contrats d'assurance émis qui sont évalués selon l'AAP.

Pour les contrats évalués dans le cadre de l'AAP, la PFR est évaluée de manière similaire à l'évaluation de la PFR dans le cadre du MGM. Les flux de trésorerie futurs sont ajustés pour tenir compte de la valeur temporelle de l'argent, étant donné que les contrats d'assurance automobile émis par le groupe et évalués dans le cadre de l'AAP ont généralement une période de règlement supérieure à un an.

Si les faits et circonstances indiquent qu'un groupe de contrats d'assurance évalués selon l'AAP est onéreux lors de la comptabilisation initiale ou le devient par la suite, la société augmente la valeur comptable du CRL pour atteindre les montants du FCF déterminés selon le GMM, le montant de cette augmentation étant comptabilisé dans les frais de services d'assurance, et une composante de perte est établie pour le montant de la perte comptabilisée. Par la suite, la composante « perte » est réévaluée à chaque date de reporting comme étant la différence entre les montants du FCF déterminés selon le GMM relatifs au service futur et la valeur comptable du CRL sans la composante « perte ». Le cas échéant, les variations de la composante « perte » qui en résultent sont ventilées entre les charges des services d'assurance et les produits ou charges du financement de l'assurance pour tenir compte de l'effet de la valeur temporelle de l'argent, du risque financier et de l'effet des variations de ces éléments.

Lorsqu'une perte est comptabilisée lors de la comptabilisation initiale d'un groupe onéreux de contrats d'assurance sous-jacents ou lors de l'ajout de contrats d'assurance sous-jacents onéreux à ce groupe, la valeur comptable de l'actif pour la couverture restante des contrats de réassurance détenus, évaluée selon l'AAP, est augmentée du montant du revenu comptabilisé en résultat et une composante de recouvrement des pertes est établie ou ajustée pour le montant du revenu comptabilisé. Ce revenu est calculé en multipliant la perte comptabilisée sur les contrats d'assurance sous-jacents par le pourcentage des sinistres sur les contrats d'assurance sous-jacents que la société s'attend à recouvrer du contrat de réassurance détenu, qui a été conclu avant ou en même temps que la perte a été comptabilisée sur les contrats d'assurance sous-jacents.

Lorsque des contrats d'assurance sous-jacents sont inclus dans le même groupe que des contrats d'assurance émis qui ne sont pas réassurés, la société applique une méthode d'allocation systématique et rationnelle pour déterminer la part des pertes liées aux contrats d'assurance sous-jacents.

2.4.4 Montants comptabilisés dans le résultat global

Résultat des services d'assurance provenant des contrats d'assurance émis

Recettes d'assurance
A Comme la société fournit des services d'assurance dans le cadre du groupe de contrats d'assurance, elle réduit le CRL et comptabilise les produits d'assurance. Le montant des produits d'assurance comptabilisés au cours de la période de référence représente le transfert des services promis à un montant qui reflète la part de la contrepartie à laquelle l'entreprise s'attend à avoir droit en échange de ces services. Pour les groupes de contrats d'assurance évalués selon l'AAP, la société comptabilise les revenus d'assurance en fonction de l'écoulement du temps sur la période de couverture d'un groupe de contrats.

Frais de services d'assurance
Les dépenses liées aux services d'assurance comprennent les éléments suivants:

- les sinistres et prestations encourus, à l'exclusion des éléments d'investissement, diminués de l'allocation des éléments de perte ;
- les autres dépenses encourues directement attribuables, y compris les montants de tous les autres actifs de flux de trésorerie antérieurs à la comptabilisation (autres que les flux de trésorerie liés à l'acquisition d'assurance) décomptabilisés à la date de comptabilisation initiale ; Amortissement des flux de trésorerie liés à l'acquisition d'assurance ;
- les changements liés aux services passés - les changements dans le FCF liés à la PFR ; et
- les changements liés aux services futurs - les changements dans le FCF qui entraînent des pertes sur contrats déficitaires ou des reprises de ces pertes ; et
- la dépréciation de l'actif des flux de trésorerie liés à l'acquisition d'assurance, nette des reprises.

Pour les contrats évalués dans le cadre de l'AAP, l'amortissement des flux de trésorerie liés à l'acquisition d'assurance est fondé sur l'écoulement du temps. Les autres dépenses n'entrant pas dans les catégories susmentionnées sont incluses dans les autres charges d'exploitation dans le compte de résultat consolidé.

Produits ou charges financiers d'assurance

Les produits ou charges financiers de l'assurance comprennent la variation de la valeur comptable du groupe de contrats d'assurance résultant de :

- l'effet de la valeur temporelle de l'argent et des variations de la valeur temporelle de l'argent ; et
- l'effet du risque financier et l'évolution du risque financier.

Pour les contrats évalués dans le cadre de l'AAP, les principaux montants des produits ou des

charges de financement de l'assurance sont les suivants :

- les intérêts courus sur la PFR ; et
- l'effet des variations des taux d'intérêt et d'autres hypothèses financières.

La société ventile les variations de l'ajustement au risque non financier entre le résultat des services d'assurance et les produits ou charges financiers d'assurance.

La société a choisi comme méthode comptable de diviser les produits ou charges financiers en une partie qui est incluse dans le bénéfice ou la perte et l'autre partie qui est incluse dans les autres éléments du résultat global. Ce choix de méthode comptable est appliqué sur la base d'un portefeuille.

La Compagnie présente la performance financière des groupes de contrats de réassurance détenus sur une base nette dans les produits/(charges) nets des contrats de réassurance détenus, comprenant les montants suivants :

- pour les groupes de contrats de réassurance évalués selon l'AAP, les frais de courtage sont inclus dans les charges de réassurance;
- le recouvrement des sinistres survenus, à l'exclusion des composantes d'investissement réduites par l'allocation des composantes de recouvrement des sinistres;
- autres dépenses directement imputables;
- les changements liés aux services passés - les changements dans le FCF liés au recouvrement des sinistres survenus;
- l'effet des changements dans le risque de non-exécution des réassureurs; et
- les montants relatifs à la comptabilisation des groupes onéreux de contrats d'assurance sous-jacents émis :
  i. les revenus lors de la comptabilisation initiale des contrats sous-jacents déficitaires ;
  ii. contrats de réassurance détenus dans le cadre du MGM : reprises d'une composante de récupération des pertes autres que les variations du FCF des contrats de réassurance détenus ; et
  iii. contrats de réassurance détenus dans le cadre du GMM : variations du FCF des contrats de réassurance détenus à partir de contrats sous-jacents déficitaires.

Les charges de réassurance sont comptabilisées de la même manière que les produits d'assurance. Le montant des charges de réassurance comptabilisé au cours de la période de référence représente le transfert des services reçus au titre du contrat d'assurance à un montant qui reflète la part des primes de cessions que la société s'attend à payer en échange de ces services. En outre, pour les contrats de réassurance détenus dans le cadre de l'AAP, les frais de courtage sont inclus dans les charges de réassurance.

2.4.5 Jugements et estimations significatifs dans l'application de la norme IFRS 17

Dans le cadre de l'application des méthodes comptables de la société, la direction a formulé les jugements suivants, qui ont l'effet le plus significatif sur les montants comptabilisés dans les états financiers.

Domaines de jugement potentiel	Facteurs pris en compte et approche adoptée
Unité de compte Jugements dans la détermination du niveau d'agrégation pour l'évaluation des contrats d'assurance	Pour tous les contrats évalués comme rentables lors de leur comptabilisation initiale, il faut faire preuve de jugement pour déterminer si ces contrats n'ont aucune possibilité significative de devenir onéreux par la suite. Pour les contrats évalués à l'aide de l'AAP, il faut faire preuve de jugement pour identifier les faits et les circonstances qui peuvent indiquer qu'un groupe de contrats d'assurance est déficitaire lors de la comptabilisation initiale ou le devient par la suite. Déterminer si des lois ou des règlements limitent la capacité pratique de la compagnie à fixer un prix ou un niveau de prestations différents pour des assurés présentant des profils de risque différents, afin que la compagnie puisse inclure ces contrats dans le même groupe.
Comptabilisation et décomptabilisation - Jugements relatifs à la comptabilisation des modifications et à la décomptabilisation des contrats d'assurance	Lorsque les contrats d'assurance sont modifiés, il faut faire preuve de jugement pour déterminer si le contrat répond aux critères de décomptabilisation et s'il doit être évalué comme un nouveau contrat. En particulier, le jugement est appliqué pour déterminer si : • Le contrat reste dans le champ d'application de la norme IFRS 17 ; • La société aurait comptabilisé des composantes différentes du contrat hôte ;
Évaluation - Jugements pour déterminer les flux de trésorerie liés à l'exécution.	Il faut faire preuve de jugement pour déterminer quels sont les flux de trésorerie à l'intérieur du périmètre du contrat qui sont directement liés à l'exécution des contrats d'assurance. Il faut faire preuve de jugement pour répartir les flux de trésorerie liés à l'acquisition d'assurance entre les affaires en cours et les renouvellements futurs attendus et, pour les flux de trésorerie affectés aux renouvellements futurs attendus, pour déterminer la recouvrabilité de ces flux de trésorerie et identifier si une dépréciation, ou une reprise de dépréciations antérieures, est nécessaire.

Mesure - Jugements pour déterminer les limites du contrat.	Le jugement peut être appliqué pour déterminer quand l'obligation substantielle de la compagnie de fournir des services de contrat d'assurance prend fin. En particulier, lorsque la compagnie a la capacité pratique de réévaluer les risques du titulaire de la police et de fixer un prix qui reflète pleinement ces risques. Déterminer si des lois, des règlements ou d'autres facteurs limitent la capacité pratique de la compagnie à fixer un prix différent pour des assurés ayant des profils de risque différents et, le cas échéant, l'impact de ces contraintes sur le niveau d'agrégation et la détermination de la limite du contrat. Pour les contrats dont le prix est fixé au niveau du portefeuille, le jugement est appliqué pour déterminer si la société a la capacité de réévaluer les risques du portefeuille et de fixer un prix qui reflète pleinement ces risques. Il peut être nécessaire de faire preuve de discernement pour déterminer si la tarification des primes jusqu'à la date de réévaluation du risque ne tient pas compte des risques liés aux périodes postérieures à la date de réévaluation.

2.4.6. Estimations et hypothèses

Estimation des flux de trésorerie futurs pour l'exécution des contrats d'assurance

L'évaluation de chaque groupe de contrats entrant dans le champ d'application de la norme IFRS 17 comprend tous les flux de trésorerie futurs à l'intérieur du périmètre de chaque groupe de contrats. Les estimations de ces flux de trésorerie futurs sont basées sur les flux de trésorerie futurs attendus pondérés par les probabilités. L'entreprise estime les flux de trésorerie attendus et la probabilité qu'ils se produisent à la date d'évaluation. Pour établir ces prévisions, la société utilise des informations sur les événements passés, les conditions actuelles et les prévisions de conditions futures. L'estimation des flux de trésorerie futurs de l'entreprise est la moyenne d'une série de scénarios qui reflètent l'ensemble des résultats possibles. Lorsque les estimations des flux de trésorerie liés aux dépenses sont déterminées au niveau du portefeuille ou à un niveau plus élevé, elles sont affectées à des groupes de contrats sur une base systématique, telle que la méthode des coûts par activité. La société a déterminé que cette méthode aboutit à une répartition systématique et rationnelle. Des méthodes similaires sont appliquées de manière cohérente pour répartir les dépenses de nature similaire. Les dépenses de nature administrative sont réparties entre les groupes de contrats sur la base du nombre de contrats en vigueur au sein des groupes.

Les flux de trésorerie liés à l'acquisition sont généralement affectés à des groupes de contrats sur la base des primes brutes émises. Il s'agit notamment de répartir les flux de trésorerie liés à l'acquisition entre les groupes de contrats d'assurance existants et futurs.

Les dépenses liées au règlement des sinistres sont réparties en fonction du nombre de sinistres attendus pour tous les groupes, lorsque ces dépenses sont réparties en fonction du coût des sinistres.

Taux d'actualisation

Le Groupe applique une approche ascendante pour calculer le taux d'actualisation de chaque groupe de contrats de réassurance. Le Groupe détermine les taux d'actualisation sur la base de courbes de rendement sans risque liquides, pour la devise de chaque contrat de réassurance au sein du groupe, qui sont ajustées pour prendre en compte les différences entre les caractéristiques de liquidité du groupe de contrats d'assurance et les caractéristiques de liquidité des investissements financiers sans risque.

Le groupe n'a actualisé aucun groupe de contrats d'assurance en raison de la nature à court terme des limites des contrats.

2.4.7. Produits/(charges) financiers nets des contrats d'assurance

Le Groupe

Exercice clos le 31 décembre 2023

	Produits/ charges financiers des contrats d'assurance emis		Produits/(charges) financiers du contrat de réassurance			Total
	Interets cumulés	Effets de Variation de de taux d'interet et d'autres hypotheses financieres	Interets cumulés	Effets de Variation de de taux d'interet et d'autres hypotheses financieres	Modification du risque de- non performance du reassureur	
Ingénierie	(4,691)	(126)	126	-	-	(4,691)
Incendie/ Dommage/Vol	(33,126)	(6,781)	2,788	-	-	(37,119)
Transport/ Aviation	(4,126)	(2,715)	2,459	-	(7)	(4,389)
Automobile	(4,034)	(1,820)	-	-	-	(5,854)
Agriculture	(135)	(56)	-	-	-	(191)
Accident	(4,198)	(2,522)	-	-	-	(6,720)
Obligations	(4,627)	(2,205)	511	-	-	(6,321)
Autres produits	(1,621)	3,527	9,556	(933)	(12)	10,517
Total	**(56,558)**	**(12,698)**	**15,440**	**(933)**	**(19)**	**(54,768)**

La Compagnie

Exercice clos le 31 décembre 2023

	Produits/ charges financiers des contrats d'assurance emis		Produits/(charges) financiers du contrat de réassurance			Total
	Interets cumulés	Effets de Variation de de taux d'interet et d'autres hypotheses financieres	Interets cumulés	Effets de Variation de de taux d'interet et d'autres hypotheses financieres	Modification du risque de- non performance du reassureur	
Ingénierie	(4,691)	(126)	126	-	-	(4,691)
Incendie/ Dommage/vol	(24,531)	(6,781)	903	-	-	(30,409)
Transport/ Aviation	(4,126)	(2,715)	2,459	-	(7)	(4,389)
Automobile	(4,034)	(1,820)	-	-	-	(5,854)
Agriculture	(135)	(56)	-	-	-	(191)
Accident	(4,198)	(2,522)	-	-	-	(6,720)
Obligations	(4,627)	(2,205)	511	-	-	(6,321)
Autres Produits	(1,355)	3,527	9,498	(933)	(12)	10,725
Total	**(47,697)**	**12,698**	**13,497**	**(933)**	**(19)**	**(47,850)**

Le Groupe

Exercice clos le 31 décembre 2022 (Revu)

	Produits/ charges financiers des contrats d'assurance emis		Produits/(charges) financiers du contrat de réassurance			Total
	Interets cumulés	Effets de Variation de de taux d'interet et d'autres hypotheses financieres	Interets cumulés	Effets de Variation de de taux d'interet et d'autres hypotheses financieres	Modification du risque de- non performance du reassureur	
Ingénierie	(1,385)	(776)	191	-	-	(1,966)
Incendie/ Dommage/vol	(8,421)	(7,186)	1,208	-	-	(14,399)
Transport/ Aviation	(470)	(2,370)	464	-	(1)	(2,377)
Automobile	(1,033)	(2,028)	-	-	-	(3,061)
Agriculture	(29)	(36)	-	-	-	(65)
Accident	(1,255)	(4,454)	-	-	-	(5,709)
Obligations	(443)	(6,305)	616	-	-	(6,132)
Autres produits	1,724	(6,280)	2,994	(776)	(2)	10,220
Total	**(11,312)**	**(16,875)**	**5,473**	**(776)**	**(3)**	**(23,489)**

La Compagnie

Exercice clos le 31 décembre 2022 (Revu)

	Produits/ charges financiers des contrats d'assurance emis		Produits/(charges) financiers du contrat de réassurance			Total
	Interets cumulés	Effets de Variation de de taux d'interet et d'autres hypotheses financieres	Interets cumulés	Effets de Variation de de taux d'interet et d'autres hypotheses financieres	Modification du risque de- non performance du reassureur	
Ingénierie	(1,385)	(774)	191	-	-	(1,968)
Incendie/ Dommage/vol	(4,959)	(7,186)	417	-	-	(11,728)
Transport/ Aviation	(470)	(2,370)	464	-	(1)	(2,377)
Automobile	(1,033)	(2,028)	-	-	-	(3,061)
Agriculture	(29)	(36)	-	-	-	(65)
Accident	(1,255)	(4,454)	-	-	-	(5,709)
Obligations	(443)	(6,305)	616	-	-	(6,130)
Autres produits	1,831	6,280	2,970	(776)	(2)	10,303
Total	**(7,743)**	**(16,873)**	**5,473**	**(776)**	**(3)**	**(20,735)**

2.4.8. Rapprochement des engagements pour le reste de la couverture et des engagements pour les sinistres survenus

Le Groupe

Exercice clos le 31 Decembre 2023 *Contrats évalués selon l'AAP*	Composante de Couverture Restante		Composante de sinistres survenus	Total
	Composant recouvrement des pertes exclus	composant Recouvrement des pertes		
Passif des contrats d'assurance à l'ouverture	119,359	1,056	315,209	**435,624**
Actifs des contrats d'assurance à l'ouverture	-	-	-	**-**
Contrat d'assurance net (actif)/ passifs solde d'ouverture	**119,359**	**1,056**	**315,209**	**435,624**
Recettes d'assurance	(568,232)	-	-	**(568,232)**
Frais de services d'assurance				
Sinistres et autres dépenses directement imputables	-	(1,162)	285,782	**284,620**
Modification des engagements pour les sinistres survenus	-	-	(100,414)	**(100,414)**
Pertes sur contrats déficitaires et reprise de pertes	-	1,266	-	**1,266**
Amortissement des flux de trésorerie liés à l'acquisition d'assurances	134,000	-	-	**134,000**
Frais financiers d'assurance	25,146	106	39,544	**64,796**
Produits ou charges nets des contrats d'assurance	**(409,086)**	**(210)**	**224,912**	**(183,964)**
Mouvements de change	-	-	(7,296)	**(7,296)**
Total des variations de l'état du résultat global	**(409,086)**	**210**	**217,616**	**(191,260)**
Flux de trésorerie				
Primes encaissées	653,033	-	-	**653,033**
Sinistres et autres charges	-	-	(290,302)	**(290,302)**
Flux de trésorerie liés à l'acquisition d'assurances	(71,499)	-	-	**(71,499)**
Total des flux financiers	**581,534**	**-**	**(290,302)**	**291,232**
Mouvements nets des contrats d'assurance	**172,448**	**210**	**(72,686)**	**99,972**
Contrat d'assurance net (actif) / Passif solde de clôture	**245,182**	**1,266**	**289,148**	**535,596**
Actifs de clôture des contrats d'assurances	-	-	-	-

La Compagnie

Exercice clos le 31 Decembre 2023 *Contrats évalués selon l'AAP*	Composante de Couverture Restante		Composante de sinistres survenus	Total
	Composant recouvrement des pertes exclus	composant Recouvrement des pertes		
Passif d'ouverture des contrats d'assurance	72,734	1,056	260,313	334,103
Actifs des contrats d'assurance à l'ouverture	-	-	-	-
(Actif)/passif net des contrats d'assurance - solde d'ouverture	**72,734**	**1,056**	**260,313**	**334,103**
Recettes d'assurance	(492,546)	-	-	(492,546)
Frais de services d'assurance				
Sinistres et autres dépenses directement imputables	-	(1,162)	285,782	284,620
Modification des engagements pour les sinistres survenus	-	-	(80,139)	(80,139)
Pertes sur contrats déficitaires et reprise de ces pertes	-	2,853	-	2,853
Amortissement des flux de trésorerie liés à l'acquisition d'assurances	125,328	-	-	125,328
Insurance finance expenses	25,146	106	39,544	64,796
Résultat net des contrats d'assurance détenus	**(342,072)**	**1,797**	**245,187**	**(95,088)**
Flux de trésorerie				
Primes encaissées	486,448	-	-	486,448
Sinistres et autres frais payés	-	-	(191,788)	(191,788)
Flux de trésorerie liés à l'acquisition d'assurances	(128,064)	-	-	(128,064)
Total des flux de trésorerie	**358,384**	**-**	**(191,788)**	**166,596**
Mouvements nets des contrats d'assurance	**16,312**	**1,797**	**53,399**	**71,508**
Solde de clôture (actif)/passif net des contrats d'assurance	**89,046**	**2,853**	**313,712**	**405,611**
Actifs de clôture des contrats d'assurances	-	-	-	-

Le Groupe

Exercice clos le 31 décembre 2022 *Contrats évalués selon l'AAP*	Composante de couverture restante		Composante Sinistres survenus	Total
	Exclusion Composante de recupe-ration des pertes	Composant de recupe-ration des Pertes		
Passif des contrats d'assurance à l'ouverture	56,644	3,023	233,616	293,283
Actifs des contrats d'assurance à l'ouverture	-	-	-	-
(Actif)/passif net des contrats d'assurance solde d'ouverture	56,644	3,023	233,616	293,283
Recettes d'assurance	(546,717)	-	-	(546,717)
Frais de services d'assurance				
Sinistres et autres dépenses directement imputables	-	(3,024)	360,025	357,001
Modification des engagements pour les sinistres survenus	-	-	(94,445)	(94,445)
Pertes sur contrats déficitaires et reprise de ces pertes	-	1,057	-	1,057
Amortissement des flux de trésorerie liés à l'acquisition d'assurances	153,338	-	-	153,338
Frais financiers d'assurance	15,844	-	33,890	49,734
Résultat net des contrats d'assurance	(377,535)	1,967	299,470	(80,032)
Mouvements des devises étrangères	-	-	5,800	5,800
Total des variations de l'état du résultat global	(377,535)	1,967	305,270	(74,232)
Flux de trésorerie				
Primes encaissées	509,430	-	-	509,430
Sinistres et autres frais payés	-	-	(223,677)	(223,677)
Flux de trésorerie liés à l'acquisition d'assurances	(69,180)	-	-	(69,180)
Total des flux financiers	440,250	-	(223,677)	216,573
Mouvement net des contrats d'assurance	62,715	(1,967)	315,209	435,624
Solde de clôture (actif)/passif net des contrats d'assurance	119,359	1,056	315,209	435,624

La Compagnie

Exercice clos le 31 décembre 2022 *Contrats évalués selon l'AAP*	Composante de couverture restante		Composante Sinistres survenus	Total
	Exclusion Composante de recupe-ration des pertes	Composant de recupe-ration des Pertes		
Passif des contrats d'assurance à l'ouverture	56,644	3,023	191,952	251,619
Actifs des contrats d'assurance à l'ouverture	-	-	-	-
Solde d'ouverture (Actif)/passif net des contrats d'assurance	56,644	3,023	191,952	251,619
Recettes d'assurances	(412,017)	-	-	(412,017)
Frais de services d'assurance				
Sinistres et autres dépenses directement imputables	-	(3,024)	284,211	281,187
Modification des engagements pour les sinistres survenus	-	-	(97,282)	(97,282)
Pertes sur contrats déficitaires et reprise de ces pertes	-	1,057	-	1,057
Amortissement des flux de trésorerie liés à l'acquisition d'assurances	128,638	-	-	128,638
Charges financières d'assurance	11,626	-	24,018	35,644
Produits ou charges nets des contrats d'assurance détenus	(271,753)	(1,967)	210,947	(62,773)
Flux de trésorerie				
Primes encaissées	400,870	-	-	400,870
Sinistres et autres frais payés	-	-	(142,586)	(142,586)
Flux de trésorerie liés à l'acquisition d'assurances	(113,027)	-	-	(113,027)
Total des flux de trésorerie	287,843	-	(142,586)	145,257
Mouvements nets des contrats d'assurance	16,090	(1,967)	68,361	82,284
Solde de clôture (actif)/passif nets des contrats d'assurance	72,734	1,056	260,313	334,103
Actifs des contrats d'assurance à la clôture	-	-	-	-

2.4.9. Rapprochement de l'actif pour le reste de la couverture et de l'actif pour sinistres survenus

Le groupe

Exercice clos le 31 décembre 2023

	Composante de couverture restante	Composante de Sinistres survenus	Total
Passif des contrats de réassurance à l'ouverture	(5,117)	(239)	(5,356)
Actifs des contrats de réassurance à l'ouverture	4,747	123,000	127,747
Actifs / (passifs) nets au titre des contrats de réassurance - solde d'ouverture	(370)	122,761	122,391
Affectation des primes de réassurance	(98,647)	-	(98,647)
Montants recouvrables auprès des réassureurs pour les sinistres survenus	(21,278)	150,344	129,066
Produits ou charges nets des contrats de réassurance	(119,925)	150,344	30,419
Produits financiers de réassurance	8,022	10,867	18,889
Mouvements de change	-	-	-
Total des variations de l'état du résultat global	(111,903)	161,211	49,308
Flux de trésorerie			
Primes payées	119,108	-	119,108
Montants perçus	(10,453)	(61,994)	(72,447)
Total des flux financiers	108,655	(61,994)	46,661
Actifs / (passifs) nets au titre des contrats de réassurance - solde de clôture	(3,618)	221,978	218,360
Passifs de réassurance à la clôture	(11,150)	(239)	(11,389)
Actifs de réassurance à la clôture	7,532	222,217	229,749
Actifs / (passifs) nets au titre des contrats de réassurance Solde de cloture	(3,618)	221,978	218,360

La Compagnie

Year ended 31 December 2023

	Composante de couverture restante	Composante de sinistres survenus	Total
Passif d'ouverture des contrats de réassurance	-	(239)	(239)
Actifs d'ouverture des contrats de réassurance	4,307	100,755	105,062
Actifs / (passifs) nets au titre des contrats de réassurance solde d'ouverture	4,307	100,516	104,823
Répartition des primes de réassurance	(98,647)	-	(98,647)
Montants recouvrables auprès des réassureurs pour les sinistres survenus	-	140,210	140,210
Produits ou charges nets des contrats de réassurance	(98,647)	140,210	41,563
Produits financiers de la réassurance	8,022	8,924	16,946
Total des variations de l'état du résultat global	(90,626)	149,135	58,509
Flux de trésorerie			
Primes payées	104,646	-	104,646
Montants perçus	(11,062)	(58,885)	(69,948)
Total des flux financiers	93,584	(58,885)	34,699
Actifs / (passifs) nets au titre des contrats de réassurance - solde de clôture	7,265	190,766	198,031
Passifs de réassurance à la clôture	-	(239)	(239)
Actifs de réassurance à la clôture	7,265	191,004	198,269
Actifs / (passifs) nets au titre des contrats de réassurance - solde de clôture	7,265	190,766	198,031

Le Groupe

Exercice clos le 31 décembre 2022 (Revu)

	Composante de la couverture restante	Composante de sinistres survenus	Total
Passif des contrats de réassurance à l'ouverture	(2,769)	-	(2,769)
Actifs des contrats de réassurance à l'ouverture	4,228	115,277	119,506
Actifs / (passifs) nets au titre des contrats de réassurance - solde d'ouverture	1,459	115,277	116,737
Affectation des primes de réassurance	(67,282)	-	(67,282)
Montants recouvrables auprès des réassureurs pour les sinistres survenus	(11,713)	15,001	3,288
Produits ou charges nets des contrats de réassurance	(78,995)	15,001	(63,994)
Produits financiers de réassurance	3,886	11,530	15,415
Total des variations de l'état du résultat global	(75,109)	26,530	(48,579)
Flux de trésorerie			
Primes payées	89,714	-	89,714
Montants perçus	(16,434)	(19,047)	(35,481)
Total des flux financiers	73,280	(19,047)	54,233
Actifs / (passifs) nets des contrats de réassurance solde de clôture	(370)	122,761	122,391
Passifs de réassurance à la clôture	(5,117)	(239)	(5,356)
Actifs de réassurance à la clôture	4,747	123,000	127,747
Actifs / (passifs) nets des contrats de réassurance solde de clôture	(370)	122,761	122,391

La Compagnie

Exercice clos le 31 décembre 2022 (Revu)

	Composante de la couverture restante	Composante de sinistres survenus	Total
Passif des contrats de réassurance à l'ouverture	-	-	-
Actifs des contrats de réassurance à l'ouverture	4,228	111,006	115,235
Actifs / (passifs) nets au titre des contrats de réassurance - solde d'ouverture	4,228	111,006	115,235
Affectation des primes de réassurance	(67,282)	-	(67,282)
Montants recouvrables auprès des réassureurs pour les sinistres survenus	-	(366)	(366)
Produits ou charges nets des contrats de réassurance	(67,282)	(366)	(67,648)
Produits financiers de reassurance	3,886	11,022	14,907
Mouvements de change	-	-	-
Total des variations de l'état du résultat global	(63,396)	10,656	(52,740)
Flux de trésorerie			
Primes payées	78,504	-	78,504
Montants perçus	(15,029)	(21,146)	(36,175)
Total des flux financiers	63,475	(21,146)	42,329
Actifs / (passifs) nets des contrats de réassurance solde de clôture	4,307	100,516	104,823
Passifs de réassurance à la clôture	-	(239)	(239)
Actifs de réassurance à la clôture	4,307	100,755	105,062
Actifs / (passifs) nets des contrats de réassurance Solde de clôture	4,307	100,516	104,823

3.2 Biens et équipementst

Comptabilisation initiale
Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. Le coût comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif. Les logiciels achetés qui font partie intégrante de la fonctionnalité de l'équipement concerné sont capitalisés en tant que partie de cet équipement. Lorsque des parties d'une immobilisation corporelle ont des durées de vie différentes, elles sont comptabilisées comme des éléments distincts (composants principaux). Le coût des actifs auto-construits comprend le coût des matériaux et de la main-d'œuvre directe tous les autres coûts directement attribuables à la mise en état de marche des actifs en vue de leur utilisation prévue, les coûts de démantèlement et d'enlèvement des éléments et de remise en état du site sur lequel ils se trouvent, ainsi que les coûts d'emprunt capitalisés.

Frais ultérieurs
Le coût de remplacement d'une partie d'une propriété ou d'un équipement est comptabilisé dans la valeur comptable de l'élément s'il est probable que les avantages économiques futurs incorporés dans la partie iront à l'entreprise et que son coût peut être mesuré de manière fiable. Les coûts de l'entretien quotidien des immobilisations corporelles sont comptabilisés en résultat au fur et à mesure qu'ils surviennent.

Amortissement
L'amortissement est calculé pour déduire le coût des immobilisations corporelles de leur valeur résiduelle estimée, selon la méthode linéaire, sur leur durée de vie utile estimée, et est généralement comptabilisé dans le compte de résultat.

Les valeurs résiduelles, les durées d'utilité et la méthode d'amortissement des actifs sont réexaminées à la fin de chaque exercice et ajustées prospectivement, le cas échéant.

La durée de vie utile estimée des immobilisations corporelles aux taux annuels suivants pour la période en cours et les périodes comparatives est la suivante :

Bâtiments	-	3%
Matériel, mobilier et agencements	-	15% to 20%
Informatique	-	33.3%
Véhicules à moteur	-	25%

Les terrains ne sont pas amortis.
Les méthodes d'amortissement, les durées de vie utile et les valeurs résiduelles sont réévaluées à chaque date de clôture. Les gains et les pertes sur la cession d'immobilisations corporelles sont inclus dans le compte de résultat.

Décomptabilisation
Une immobilisation corporelle est décomptabilisée lors de sa cession ou lorsque plus aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa cession. Tout profit ou perte résultant de la décomptabilisation de l'actif (calculé comme la différence entre le produit net de la cession et la valeur comptable de l'actif) est inclus dans le résultat de l'exercice au cours duquel l'actif est décomptabilisé.

Revalorisation
Les augmentations de la valeur comptable résultant de la réévaluation des terrains et des bâtiments sont créditées aux autres éléments du résultat global et présentées comme compte d'excédent de capital dans les capitaux propres. Les diminutions qui compensent des augmentations antérieures du même actif sont imputées aux autres éléments du résultat global et débitées du compte d'excédent de capital directement dans les capitaux propres. Toutes les autres diminutions sont imputées au compte de résultat.

Lorsque des actifs réévalués sont vendus, les montants inclus dans le compte d'excédent de capital sont transférés aux bénéfices non distribués.

2.6 Immeubles de placement
Les biens immobiliers détenus en vue d'un

rendement locatif à long terme ou d'une appréciation du capital, ou les deux, et qui ne sont pas occupés par le groupe, sont classés en tant qu'immeubles de placement. Les immeubles de placement comprennent également les biens immobiliers en cours de construction ou de développement en vue d'une utilisation future en tant qu'immeubles de placement.

Les immeubles de placement sont évalués initialement à leur coût, y compris les coûts de transaction connexes et, le cas échéant, les coûts d'emprunt.

Après leur comptabilisation initiale, les immeubles de placement sont comptabilisés à leur juste valeur. Les immeubles de placement en cours de construction sont évalués à leur juste valeur si celle-ci peut être déterminée de manière fiable. La juste valeur des immeubles de placement reflète, entre autres, les revenus locatifs provenant des baux en cours et d'autres hypothèses que les acteurs du marché feraient en fixant le prix de l'immeuble dans les conditions actuelles du marché.

Les dépenses ultérieures ne sont capitalisées à la valeur comptable de l'actif que lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs associés aux dépenses iront au Groupe et que le coût de l'élément peut être mesuré de manière fiable. Tous les autres frais de réparation et d'entretien sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus. Lorsqu'une partie d'un immeuble de placement est remplacée, la valeur comptable de la partie remplacée est décomptabilisée. Si l'évaluation obtenue pour un bien immobilier détenu en vertu d'un contrat de location est nette de tous les paiements attendus, tout passif lié au contrat de location comptabilisé séparément dans l'état de la situation financière est ajouté pour obtenir la valeur comptable de l'immeuble de placement à des fins comptables.

Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat. Les immeubles de placement sont décomptabilisés lorsqu'ils ont été cédés.

Lorsque le groupe cède un bien immobilier à sa juste valeur dans le cadre d'une transaction effectuée dans des conditions de concurrence normale, la valeur comptable immédiatement antérieure à la vente est ajustée au prix de la transaction, et l'ajustement est enregistré dans le compte de résultat sous la rubrique « gain net provenant de l'ajustement à la juste valeur d'un immeuble de placement ».

Si un immeuble de placement devient occupé par son propriétaire, il est reclassé en tant qu'immobilisation corporelle. Sa juste valeur à la date du reclassement devient son coût à des fins comptables ultérieures. Si un bien occupé par son propriétaire devient un bien d'investissement

parce qu'il a changé d'usage, toute différence entre la valeur comptable et la juste valeur de cet élément à la date du transfert est traitée de la même manière qu'une réévaluation selon IAS 16. Toute augmentation de la valeur comptable du bien immobilier qui en résulte est comptabilisée en résultat dans la mesure où elle reprend une perte de valeur antérieure, l'augmentation restante étant comptabilisée en autres éléments du résultat global et directement en capitaux propres dans l'écart de réévaluation au sein des capitaux propres.

Toute diminution de la valeur comptable du bien immobilier qui en résulte est d'abord imputée dans les autres éléments du résultat global sur tout excédent de réévaluation précédemment comptabilisé, et toute diminution restante est imputée au compte de résultat.

Lorsqu'un immeuble de placement subit un changement d'utilisation, attesté par un début d'aménagement en vue de la vente, le bien est transféré dans les stocks. Le coût présumé d'un bien immobilier pour sa comptabilisation ultérieure en tant que stock est sa juste valeur à la date du changement d'utilisation.

Contrats de location

Les immeubles de placement sont loués à des locataires dans le cadre de contrats de

location simple, les loyers étant payables trimestriellement, semestriellement ou annuellement. Les loyers de certains contrats incluent des augmentations liées à l'inflation, mais il n'y a pas d'autres loyers variables qui dépendent d'un indice ou d'un taux. Lorsque cela est jugé nécessaire pour réduire le risque de crédit, le groupe peut obtenir des garanties bancaires pour la durée du bail.

Bien que le groupe soit exposé aux variations de la valeur résiduelle à la fin des baux en cours, il conclut généralement de nouveaux baux d'exploitation et ne réalise donc pas immédiatement une réduction de la valeur résiduelle à la fin de ces baux. Les attentes concernant les valeurs résiduelles futures sont reflétées dans la juste valeur des biens immobiliers.

2.7 Les baux

Le groupe a loué divers bureaux et autres locaux dans le cadre de contrats de location simple non résiliables.

Le bail est généralement conclu pour une période allant jusqu'à deux ans, avec une option de renouvellement après cette date. Les loyers sont augmentés tous les cinq ans pour refléter les loyers du marché.

Les activités de location du groupe et leur comptabilisation selon l'IFRS 16

Les activités de location du groupe sont similaires à celles décrites ci-dessus. Les contrats de location sont généralement conclus pour des périodes fixes de 5 ans, mais peuvent être assortis d'options de prolongation, comme décrit ci-dessous.

Les contrats de location sont négociés au cas par cas et contiennent un large éventail de conditions différentes. Les contrats de location n'imposent pas d'autres clauses que les garanties sur les actifs loués détenues par le bailleur. Les actifs loués ne peuvent pas être utilisés comme garantie à des fins d'emprunt.

Les contrats de location sont comptabilisés comme un actif au titre du droit d'utilisation et un passif correspondant à la date à laquelle l'actif loué est disponible pour être utilisé par le Groupe.
A Les actifs et les passifs résultant d'un contrat de location sont initialement évalués sur la base de leur valeur actualisée. Les dettes de location comprennent la valeur actuelle nette des paiements de location suivants:

- les paiements fixes (y compris les paiements fixes en substance), moins les incitations à la location à recevoir.
- les paiements variables au titre de la location qui sont basés sur un taux, évalués initialement à la date d'entrée en vigueur.
- les montants que le groupe devrait payer au titre des garanties de valeur résiduelle.
- le prix d'exercice d'une option d'achat si le Groupe est raisonnablement certain d'exercer cette option, et
- le paiement des pénalités de résiliation du contrat de location, si la durée du contrat de location reflète l'exercice de cette option par le Groupe.

Les paiements à effectuer dans le cadre d'options de prolongation raisonnablement certaines sont également inclus dans l'évaluation du passif. Les loyers sont actualisés en utilisant le taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Si ce taux ne peut être facilement déterminé, ce qui est généralement le cas pour les contrats de location du Groupe, le taux d'emprunt marginal du preneur est utilisé, c'est-à-dire le taux que le preneur individuel devrait payer pour emprunter les fonds nécessaires à l'obtention d'un actif de valeur similaire à l'actif du droit d'utilisation dans un environnement économique similaire, avec des conditions, des garanties et des modalités similaires. Pour déterminer le taux d'emprunt marginal, le Groupe :

utilise, dans la mesure du possible, comme point de départ un financement récent par un tiers reçu par le preneur individuel, ajusté pour refléter les changements dans les conditions de financement depuis que le financement par un tiers a été reçu, et

procède à des ajustements spécifiques au contrat de location, par exemple en fonction de la durée, du pays, de la devise et de la garantie.

Les paiements au titre de la location sont répartis entre le principal et le coût financier. Le coût financier est imputé au compte de résultat sur la période de location de manière à produire un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant de la dette pour chaque période.

Les actifs liés aux droits d'utilisation sont évalués au coût et comprennent les éléments suivants :

- le montant de l'évaluation initiale de la dette de location .
- les loyers versés au plus tard à la date d'entrée en vigueur, diminués des incitations à la location reçues
- tout coût direct initial, et
- les frais de restauration.

Les droits d'utilisation sont généralement amortis de manière linéaire sur la durée la plus courte entre la durée de vie utile de l'actif et la durée du bail. Si le groupe est raisonnablement certain d'exercer une option d'achat, l'actif lié au droit d'utilisation est amorti sur la durée d'utilité de l'actif sous-jacent. Les bâtiments à droit d'usage détenus par le Groupe en vertu de l'IFRS 16 ne sont pas réévalués.

Les paiements liés aux contrats de location à court terme d'équipements et de véhicules et à tous les contrats de location d'actifs de faible valeur sont comptabilisés sur une base linéaire en tant que charges dans le compte de résultat.

Les contrats de location à court terme sont des contrats dont la durée est inférieure ou égale à 12 mois. Les actifs de faible valeur comprennent le matériel informatique et le petit mobilier de bureau.

Des options de prolongation et de résiliation sont incluses dans un certain nombre de contrats de location de biens immobiliers et d'équipements dans l'ensemble du groupe. Ces options sont utilisées pour maximiser la flexibilité opérationnelle en termes de gestion des actifs utilisés dans les opérations du groupe. La majorité des options de prolongation et de résiliation détenues ne peuvent être exercées que par le groupe et non par le bailleur concerné.

2.8 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent le coût des logiciels informatiques. Ils sont évalués à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire, en tenant compte de la valeur résiduelle et de la durée de vie utile estimée à 3 ans.

2.9 Dépréciation d'actifs non financiers

Les actifs non financiers sont examinés à chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication de dépréciation. S'il existe une telle indication, la valeur recouvrable des actifs est estimée. Pour mesurer les valeurs recouvrables, les actifs sont comparés aux niveaux les plus bas pour lesquels il existe des unités génératrices de trésorerie (UGT) identifiables séparément.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur d'un actif diminuée des coûts de cession et la valeur d'usage (c'est-à-dire la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus de l'actif ou des UGT concernées). Une perte de valeur est comptabilisée en résultat pour l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa valeur recouvrable.

Le groupe évalue les pertes de valeur en vue d'une reprise potentielle lorsque des événements ou des circonstances peuvent indiquer qu'une telle considération est appropriée.

Une augmentation de la valeur comptable d'un actif ou la reprise d'une perte de valeur ne doit pas dépasser la valeur comptable qui aurait été déterminée (nette d'amortissement ou de dépréciation) si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour l'actif au cours des exercices précédents.

2.10 Impôt sur le revenu

L'impôt sur le revenu de la période comprend l'impôt sur le revenu exigible et l'impôt sur le revenu différé. L'impôt sur le revenu est comptabilisé dans le compte de résultat, sauf s'il se rapporte à des éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres ou dans les autres éléments du résultat global, auquel cas l'impôt sur le revenu correspondant est également comptabilisé dans les capitaux propres ou dans les autres éléments du résultat global.

Impôt sur le revenu courant
Les actifs et passifs d'impôt sur le revenu pour la période en cours sont évalués au montant que l'on s'attend à recouvrer auprès des autorités fiscales ou à payer à celles-ci. Les taux d'imposition et les lois fiscales utilisés pour calculer ce montant sont ceux qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. Les actifs et passifs d'impôt sur le résultat comprennent également des ajustements pour l'impôt à payer ou à recouvrer au titre des périodes précédentes. L'impôt sur le résultat courant relatif aux éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres ou dans les autres éléments du résultat global est comptabilisé dans les capitaux propres ou dans les autres éléments du résultat global et non dans le compte de résultat.

Impôts sur le revenu différés
Un impôt différé sur le revenu est comptabilisé pour les différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs à des fins d'information financière et les montants utilisés à des fins fiscales. L'impôt différé sur le revenu n'est pas comptabilisé pour les différences temporelles lors de la comptabilisation initiale d'actifs ou de passifs dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le résultat comptable ni le résultat imposable.

L'évaluation de l'impôt différé sur le revenu reflète les conséquences fiscales qui résulteraient de la manière dont le groupe s'attend, à la fin de la période de référence, à recouvrer ou à régler la valeur comptable de ses actifs et de ses passifs.

L'impôt différé sur le revenu est évalué aux taux d'imposition qui devraient être appliqués aux différences temporelles d'imposition adoptés Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôts courants et s'ils concernent des impôts prélevés par la même autorité fiscale.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour les crédits d'impôt et les différences temporaires déductibles, dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ils pourront être imputés. Les actifs d'impôt différé sont réexaminés à chaque date de clôture et sont réduits dans la mesure où il n'est plus probable que l'avantage fiscal correspondant sera réalisé.

2.11 Actifs et passifs financiers

Comptabilisation et évaluation initiale
Tous les instruments financiers (y compris les achats et ventes réguliers d'actifs financiers) sont comptabilisés à la date de transaction, qui est la date à laquelle l'entreprise devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Un actif ou un passif financier est initialement évalué à sa juste valeur majorée, pour un actif ou un passif financier non évalué à la juste valeur par le biais du compte de résultat, des coûts de transaction directement attribuables à son acquisition ou à son émission.

2.11.1 Actifs financiers

Classification et évaluation
Lors de sa comptabilisation initiale, un actif financier est classé comme étant évalué au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (FVOCI) ou à la juste valeur par le biais du compte de résultat (FVTPL).

Les actifs financiers ne sont pas reclassés après leur comptabilisation initiale, sauf si l'entreprise modifie son modèle économique de gestion

des actifs financiers, auquel cas tous les actifs financiers concernés sont reclassés le premier jour de la première période de reporting suivant le changement de modèle économique.

Un actif financier est évalué au coût amorti s'il remplit les deux conditions suivantes et comme étant à la FVTPL :

- il est détenu dans le cadre d'un modèle d'entreprise dont l'objectif est de détenir des actifs pour percevoir des flux de trésorerie contractuels ; et
- ses conditions contractuelles donnent lieu, à des dates déterminées, à des flux de trésorerie qui sont uniquement des paiements de principal et d'intérêts.

Un actif financier est évalué à la FVOCI s'il remplit les deux conditions suivantes et s'il n'est pas désigné comme étant à la FVTPL :

- il est détenu dans le cadre d'un modèle d'entreprise dont l'objectif est atteint à la fois par la collecte de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers ; et
- ses conditions contractuelles donnent lieu, à des dates déterminées, à des flux de trésorerie qui sont uniquement des paiements de principal et d'intérêts.

Lors de la comptabilisation initiale d'un investissement en actions qui n'est pas détenu à des fins de transaction, la société peut choisir irrévocablement de présenter les variations ultérieures de la juste valeur dans les autres éléments du résultat global, investissement par investissement. Tous les actifs financiers qui ne sont pas classés comme étant évalués au coût amorti ou à la JVAI comme décrit ci-dessus sont évalués à la JVAI.

En outre, lors de la comptabilisation initiale, l'entreprise peut désigner irrévocablement un actif financier qui remplit par ailleurs les conditions pour être évalué au coût amorti ou à la FVOCI comme étant à la FVTPL si cela permet d'éliminer ou de réduire de manière significative une non-concordance comptable qui surviendrait autrement.

Évaluation du modèle d'entreprise

La société évalue l'objectif du modèle d'entreprise dans lequel un actif financier est détenu pour chaque portefeuille d'actifs financiers, car c'est ce qui reflète le mieux la manière dont l'entreprise est gérée, et l'information est fournie à la direction. Les informations prises en compte sont les suivantes :

- les politiques et objectifs déclarés pour le portefeuille et le fonctionnement de ces politiques dans la pratique, y compris la question de savoir
- si la stratégie de la direction est axée sur la perception de revenus d'intérêts contractuels, le maintien d'un profil de taux d'intérêt particulier, l'adéquation entre la durée des actifs financiers et celle des passifs correspondants ou des sorties de trésorerie attendues, ou la réalisation de flux de trésorerie par la vente d'actifs ;
- la manière dont la performance du portefeuille est évaluée et communiquée à la direction de l'entreprise ;
- les risques qui affectent la performance du modèle d'entreprise (et les actifs financiers détenus dans le cadre de ce modèle d'entreprise) et la manière dont ces risques sont gérés ;
- le mode de rémunération des gestionnaires de l'entreprise - par exemple, si la rémunération est basée sur la juste valeur des actifs gérés ou sur les flux de trésorerie contractuels perçus ; et
- la fréquence, le volume et le calendrier des ventes au cours des périodes précédentes, les raisons de ces ventes et les attentes concernant l'activité de vente future. Toutefois, les informations relatives à l'activité de vente ne sont pas considérées isolément, mais dans le cadre d'une évaluation globale de la manière dont l'objectif déclaré de la société en matière de gestion des actifs financiers est atteint et dont les flux de trésorerie sont réalisés.

Les transferts d'actifs financiers à des tiers dans le cadre de transactions qui ne remplissent pas les conditions de décomptabilisation ne sont pas considérés comme des ventes à cette fin,

conformément à la comptabilisation continue des actifs par l'entreprise.

Les actifs financiers qui sont gérés et dont la performance est évaluée sur la base de la juste valeur, qui comprennent les éléments sous-jacents des contrats de participation, et les actifs financiers qui sont détenus à des fins de transaction sont évalués à la JVTPL parce qu'ils ne sont ni détenus pour percevoir des flux de trésorerie contractuels ni détenus à la fois pour percevoir des flux de trésorerie contractuels et pour vendre des actifs financiers.

Évaluer si les flux de trésorerie contractuels sont uniquement des paiements de capital et d'intérêt

Aux fins de cette évaluation, le principal est défini comme la juste valeur de l'actif financier lors de sa comptabilisation initiale. Toutefois, le principal peut changer au fil du temps, par exemple en cas de remboursement du principal.

Les intérêts sont définis comme la contrepartie de la valeur temporelle de l'argent, du risque de crédit associé au montant principal en circulation pendant une période donnée et d'autres risques et coûts de prêt de base (par exemple, le risque de liquidité et les coûts administratifs), ainsi que d'une marge bénéficiaire.

Pour déterminer si les flux de trésorerie contractuels sont uniquement des paiements de principal et d'intérêts, l'entreprise prend en compte les conditions contractuelles de l'instrument. Il s'agit notamment d'évaluer si l'actif financier contient une clause contractuelle susceptible de modifier l'échéancier ou le montant des flux de trésorerie contractuels, de sorte qu'il ne remplirait pas cette condition. En procédant à cette évaluation, la société prend en compte :

Déterminer si les flux de trésorerie contractuels sont uniquement des paiements de principal et d'intérêts (suite)

- les événements éventuels susceptibles de modifier le montant ou l'échéancier des flux de trésorerie ;
- les caractéristiques de remboursement anticipé et de prolongation ;
- les conditions qui limitent les droits de l'entreprise sur les flux de trésorerie provenant d'actifs spécifiques - par exemple, le non-recours
- les accords sur les actifs ; et
- les caractéristiques qui modifient la prise en compte de la valeur temporelle de l'argent - par exemple, la révision périodique des taux d'intérêt .

Une clause de remboursement anticipé est compatible avec le critère des « seuls paiements du principal et des intérêts » si le montant du remboursement anticipé représente en substance les montants impayés du principal et des intérêts sur le principal restant dû, ce qui peut inclure une indemnité raisonnable en cas de résiliation anticipée du contrat.

2.11.2 Passifs financiers

Les passifs financiers du groupe comprennent les dettes envers les réassureurs, les dettes commerciales et autres. Ces passifs financiers sont ensuite évalués au coût amorti en utilisant

la méthode du taux d'intérêt effectif. Les passifs financiers sont décomptabilisés lorsque les obligations spécifiées dans les contrats sont acquittées, annulées ou expirent.

2.11.3 Compensation des instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont compensés et le montant net figure dans l'état de la situation financière lorsque, et seulement lorsque, l'entreprise dispose actuellement d'un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants et qu'elle a l'intention soit de les régler sur une base nette, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément.

Les produits et les charges sont présentés sur une base nette uniquement lorsque les normes IFRS l'autorisent, ou pour les gains et les pertes résultant d'un groupe de transactions similaires.

2.11.4 Dépréciation d'actifs

Le groupe comptabilise des provisions pour pertes de crédit attendues (ECL) sur les actifs financiers évalués au coût amorti.

Le groupe évalue les provisions pour pertes à un montant égal à l'ECL à vie, sauf dans les cas suivants, pour lesquels le montant comptabilisé est l'ECL à 12 mois :

- les titres de créance dont le risque de crédit est jugé faible à la date de clôture ; et
- les autres instruments financiers (autres que les créances de location) pour lesquels le risque de crédit n'a pas augmenté de manière significative depuis la comptabilisation initiale.

Le groupe évalue de manière prospective les pertes de crédit attendues associées à ses actifs financiers comptabilisés au coût amorti. Il applique l'approche simplifiée autorisée par la norme IFRS 9 pour l'évaluation des créances commerciales, qui exige que les pertes attendues sur la durée de vie soient comptabilisées dès la comptabilisation initiale des créances. La valeur comptable de l'actif est réduite et le montant de la perte est comptabilisé en résultat.

Radiations

La valeur comptable brute d'un actif financier est radiée (partiellement ou totalement) dans la mesure où il n'y a pas de perspective réaliste de recouvrement. C'est généralement le cas lorsque la société détermine que l'emprunteur n'a pas d'actifs ou de sources de revenus susceptibles de générer des flux de trésorerie suffisants pour rembourser les montants faisant l'objet de la radiation. Toutefois, les actifs financiers qui sont radiés peuvent encore faire l'objet d'activités d'exécution afin de se conformer aux procédures de la société en matière de recouvrement des montants dus.

3.8.5 Décomptabilisation

Actifs financiers

L'entreprise décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie de l'actif financier expirent, ou lorsqu'elle transfère les droits de recevoir les flux de trésorerie contractuels dans le cadre d'une transaction dans laquelle la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de l'actif financier sont transférés, ou lorsque l'entreprise ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété et qu'elle ne conserve pas le contrôle de l'actif financier.

Passifs financiers

L'entreprise décomptabilise généralement un passif financier lorsque ses obligations contractuelles arrivent à expiration ou sont acquittées ou annulées. Elle décomptabilise également un passif financier lorsque ses conditions sont modifiées et que les flux de trésorerie du passif modifié sont substantiellement différents, auquel cas un nouveau passif financier fondé sur les conditions modifiées est comptabilisé à sa juste valeur.

Lors de la décomptabilisation d'un passif financier, la différence entre la valeur comptable éteinte et la contrepartie payée (y compris les actifs non monétaires transférés ou les passifs assumés) est comptabilisée en résultat.

2.12 Dépréciation d'actifs non financiers

La valeur comptable des actifs non financiers de la société, autres que les actifs d'impôt différé, est examinée à chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication de dépréciation.

Si une telle indication existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée. Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou de son unité génératrice de trésorerie (UGT) est supérieure à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de sortie. Pour évaluer la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés à leur valeur actuelle en utilisant des taux d'actualisation avant impôts qui reflètent

les évaluations actuelles du marché de la valeur temporelle de l'argent et des risques spécifiques à l'actif.

Une perte de valeur comptabilisée précédemment est reprise lorsqu'il y a eu un changement dans les circonstances ou dans la base d'estimation utilisée pour déterminer la valeur recouvrable, mais uniquement dans la mesure où la valeur comptable nette de l'actif n'excède pas la valeur comptable de l'actif qui aurait été déterminée, nette d'amortissement, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

2.13 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds de caisse, les dépôts bancaires à vue et les placements dans des instruments du marché monétaire dont l'échéance initiale est inférieure ou égale à trois mois, qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

2.14 Capital social

Les actions sont classées en tant que capitaux propres lorsqu'il n'y a pas d'obligation de transférer de la trésorerie ou d'autres actifs. Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission d'instruments de capitaux propres sont présentés en déduction des capitaux propres ou en déduction des produits, nets d'impôts. Les actions ordinaires sont classées comme capital déclaré dans les capitaux propres.

2.15 Avantages sociaux

Régimes à cotisations définies
Un régime à cotisations définies est un régime d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu duquel l'entité verse des cotisations fixes à une entité distincte et n'aura aucune obligation légale ou implicite de payer des montants futurs. Les obligations de cotisations à des régimes à cotisations définies sont comptabilisées en charges dans le compte de résultat au cours des périodes pendant lesquelles les services sont rendus par les membres du personnel. L'entreprise contribue à un régime obligatoire à cotisations définies. Le groupe gère également un régime volontaire à cotisations définies pour ses employés. Les actifs de ce régime sont détenus par une autre entité qui gère le régime au nom des employés. Le régime est financé par les cotisations des employés et de l'employeur. Les prestations sont versées aux employés qui partent à la retraite conformément aux règles du régime.

Bénéfices à court terme
Les obligations en matière d'avantages à court terme du personnel sont évaluées sur une base non actualisée et sont comptabilisées en charges au fur et à mesure que les services correspondants sont rendus. Une provision est comptabilisée pour le montant que l'on s'attend à payer au titre des plans de primes en espèces ou de participation aux bénéfices à court terme si le groupe a une obligation actuelle, juridique ou implicite, de payer ce montant en raison des services passés rendus par le salarié et si l'obligation peut être estimée de manière fiable.

Autres obligations postérieures à l'emploi
Le groupe n'a aucune obligation en matière d'avantages postérieurs à l'emploi à l'égard des retraités, des anciens employés ou des employés actuels, à l'exception de la facture médicale du personnel retraité et de son conjoint.

Indemnités de fin de carrière
Les indemnités de licenciement sont payables lorsque le groupe met fin à l'emploi avant la date normale de départ à la retraite, ou lorsqu'un employé accepte un départ volontaire en échange de ces indemnités.

2.16 Provisions

Des provisions sont comptabilisées lorsque le groupe a une obligation actuelle, juridique ou implicite, dont l'échéance ou le montant sont incertains en raison d'événements passés, et qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques

sera nécessaire pour éteindre l'obligation. En outre, il est nécessaire qu'une estimation fiable du montant de l'obligation puisse être effectuée.

Les provisions sont évaluées comme la valeur actuelle de la meilleure estimation par la direction de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation à la date de clôture. Lorsque l'effet de l'actualisation est significatif, les provisions sont actualisées en utilisant des taux d'actualisation avant impôt qui reflètent l'évaluation actuelle par le marché de la valeur temporelle de l'argent et, le cas échéant, les risques spécifiques au passif.

2.17 Distribution des dividendes

Les dividendes versés aux actionnaires sont comptabilisés en tant que passif dans les états financiers pour la période au cours de laquelle les dividendes sont approuvés par les actionnaires.

Revenus des dividendes
Les revenus de dividendes pour les actions disponibles à la vente sont comptabilisés lorsque le droit de recevoir le paiement est établi.

3. Estimations et jugements comptables critiques

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations comptables, de jugements et d'hypothèses qui pourraient affecter de manière significative les résultats réels et les montants déclarés des actifs et des passifs au cours de l'exercice financier suivant. La direction doit également faire preuve de discernement dans l'application des méthodes comptables du groupe. Les estimations et les jugements sont évalués en permanence et se fondent sur des facteurs tels que l'expérience historique et les meilleures estimations actuelles d'événements futurs incertains qui sont jugées raisonnables dans les circonstances actuelles.

Les estimations et les jugements qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours de l'exercice suivant sont examinés ci-dessous.

3.1 Évaluation des passifs des contrats d'assurance

La norme IFRS 17 prévoit trois modèles d'évaluation, à savoir le GMM, le VFA et l'AAP. En raison des types de contrats émis par la société, les modèles d'évaluation de l'AAP sont applicables. Un certain nombre de jugements importants sont nécessaires pour appliquer les exigences comptables relatives à l'évaluation des passifs d'assurance en vertu de l'IFRS 17. Les principaux jugements et hypothèses appliqués à l'évaluation des passifs relatifs aux contrats d'assurance sont exposés à la note 2.4.5.

3.2 Dépréciation des titres de créance

La société examine les preuves de dépréciation des titres de placement de la dette à la fois au niveau de l'actif individuel et au niveau collectif. Lors de l'évaluation de la dépréciation des titres d'investissement qui relèvent du programme d'échange de la dette intérieure du gouvernement ghanéen, la dépréciation est calculée comme la différence entre la valeur comptable des anciens investissements et la juste valeur des nouveaux investissements calculée comme la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs à l'aide d'un taux d'actualisation approprié. La direction a appliqué une série d'hypothèses d'évaluation pour parvenir à un taux d'actualisation approprié en raison de la complexité actuelle du marché obligataire ghanéen.

3.3 Impôts sur le revenu

Des estimations significatives sont nécessaires pour déterminer la provision pour impôts sur le revenu. Pour certaines transactions et certains calculs, la détermination de l'impôt final est incertaine. Le groupe comptabilise des passifs pour les questions de contrôle fiscal anticipées sur la base d'estimations quant à l'exigibilité d'impôts supplémentaires. Lorsque le résultat fiscal final de ces questions est différent des montants initialement enregistrés, ces différences auront une incidence sur les provisions pour l'impôt sur le revenu et l'impôt différé.

3.4 Juste valeur des participations non cotées

La juste valeur des investissements en actions qui n'ont pas de prix cotés ou de données de marché observables est estimée sur la base d'hypothèses appropriées, y compris le coût moins la dépréciation.

5. Assurance et gestion des risques financiers

4.1 Gestion du risque de réassurance

4.1.1 Exposition au risque de réassurance

Le groupe souscrit des risques que des personnes physiques, des sociétés ou d'autres entités souhaitent transférer à un assureur. Ces risques peuvent concerner les biens, les accidents, les accidents corporels, l'automobile, la responsabilité civile, la marine et d'autres risques pouvant résulter d'un événement assuré. Le groupe est donc exposé à l'incertitude concernant la date, la fréquence et la gravité des sinistres dans le cadre des contrats de réassurance. Le principal risque est que la fréquence et/ou la gravité des sinistres soient supérieures aux prévisions.

Fréquence et gravité des sinistres

Le risque principal de l'activité est la possibilité que l'événement assuré se produise avec la probabilité que les sinistres réels dépassent le montant des primes de réassurance et des réserves disponibles.

Il n'est pas possible d'éliminer la possibilité de tels événements. La seule option est de minimiser autant que possible les conséquences financières de chaque événement. Le groupe s'est efforcé d'y parvenir en mettant en place des programmes de réassurance qui offrent une protection contre les risques individuels et les événements catastrophiques. Le groupe a ensuite conclu des accords de rétrocession avec des rétrocessionnaires réputés. L'objectif est de s'assurer que

le groupe est protégé de manière adéquate contre toutes les obligations découlant de ses transactions commerciales. Les accords de rétrocession ne libèrent cependant pas le groupe de ses obligations envers les cédantes et, par conséquent, le groupe a mis en place une structure d'examen des activités qui garantit le contrôle de la qualité des risques et l'utilisation prudente des limites, termes et conditions des traités. Enfin, dans le cadre des renouvellements annuels, la situation financière de chaque rétrocessionnaire est examinée et, par conséquent, le programme est placé auprès d'un groupe sélectionné de sociétés financièrement sûres et expérimentées sur le marché mondial.

Sources d'incertitude dans l'estimation des paiements futurs des sinistres

Dans le cas des affaires dommages, le coût estimé des sinistres comprend les dépenses directes à engager pour régler les sinistres, déduction faite des recouvrements attendus. Le groupe prend toutes les mesures raisonnables pour s'assurer qu'il dispose d'informations appropriées concernant ses risques de sinistres. Toutefois, compte tenu de l'incertitude liée à l'établissement des provisions pour sinistres, il est probable que le résultat final soit différent du passif initial établi. Le passif de ces contrats comprend une provision pour les sinistres survenus mais non déclarés (IBNR), une provision pour les sinistres déclarés mais non

encore payés et une provision pour les risques en cours à la fin de la période de référence.

Pour estimer le passif relatif au coût des sinistres déclarés et non encore payés, le groupe tient compte de toute information disponible auprès des experts en sinistres et des informations sur le coût de règlement des sinistres présentant des caractéristiques similaires au cours des périodes précédentes. L'hypothèse principale qui sous-tend cette technique est que l'expérience passée du Groupe en matière de développement des sinistres doit être utilisée pour projeter le développement futur des sinistres et donc les coûts ultimes des sinistres.

Un jugement qualitatif supplémentaire est utilisé pour évaluer dans quelle mesure les tendances passées pourraient ne pas s'appliquer à l'avenir, afin de parvenir à l'estimation du coût final des sinistres qui présente le résultat probable de l'éventail des résultats possibles, en tenant compte de toutes les incertitudes impliquées.

Hypothèses et estimations des passifs relatifs aux titulaires de contrats

Les événements de réassurance sont par nature aléatoires et l'ampleur et le nombre réels d'événements au cours d'une année donnée peuvent varier par rapport à ceux estimés et enregistrés au cours des périodes précédentes. Le groupe souscrit principalement des risques à court terme, c'est-à-dire des réassurances dans le cadre desquelles les sinistres sont généralement réglés dans l'année qui suit la survenance des événements à l'origine des sinistres.

Le groupe connaît des variations dans la structure de ses sinistres d'une année à l'autre. Les caractéristiques des produits des contrats de réassurance qui ont un effet important sur le montant, le calendrier et l'incertitude des flux de trésorerie futurs provenant des contrats de réassurance du groupe sont décrites ci-dessous:

(i) Les biens

Ces contrats prévoient une indemnisation en cas de perte ou de dommages causés aux biens immobiliers et mobiliers par des risques tels que l'incendie, la foudre, l'explosion, les intempéries, l'eau, les tremblements de terre et les dommages malveillants. Ces contrats peuvent également inclure des polices d'assurance contre les pertes d'exploitation qui garantissent la perte de bénéfices subie par une entreprise à la suite de la perte ou de l'endommagement des biens assurés par ces risques.

(ii) Accident

Cette assurance couvre la perte ou les dommages aux biens principalement mobiliers, les pertes causées par un crime, certains dommages accidentels tels que les dommages causés aux marchandises en transit ou d'autres accidents généraux. Les catégories d'accidents comprennent les responsabilités légales qu'un assuré peut encourir à la suite de dommages accidentels causés aux biens d'un tiers ou de décès ou de blessures accidentels d'un tiers causés par l'assuré.

(iii) Individuelles accidents

Indemnisation en cas de décès, d'invalidité permanente ou temporaire totale de l'assuré, de la famille de l'assuré ou des employés d'une entreprise. Cette couverture est limitée à certains accidents et n'offre pas les prestations plus larges disponibles dans le secteur de l'assurance vie.

(iv) Automobile

Indemnisation en cas de perte ou de détérioration du véhicule assuré. La couverture se fait normalement sur une base « tous risques », ce qui offre une large couverture ; toutefois, l'assuré peut choisir des formes de couverture restreintes, telles que l'incendie et le vol uniquement. Les responsabilités légales découlant de l'utilisation ou de la propriété du véhicule à moteur à la suite d'un accident pour des dommages aux biens d'un tiers ou pour le décès ou les blessures d'un tiers sont également couvertes dans cette catégorie. La garantie et la couverture de l'entretien des véhicules assurés sont incorporées dans cette branche.

(iv) Ingénierie

Indemnisation des pertes subies du fait de l'utilisation de machines et d'équipements ou

de l'édification de bâtiments et de structures. Les risques couverts par ce type de contrat comprennent le bris de machines, les pertes d'exploitation et la perte ou les dommages aux installations et aux équipements.

(v) Transports

L'assurance couvre à la fois les facultés et le corps. L'assurance facultés couvre la perte physique ou les dommages causés aux marchandises. L'assurance corps couvre la perte ou les dommages accidentels subis par le corps des navires commerciaux.

4.1.2 Limiter le risque de réassurance

Le groupe limite son exposition au risque de réassurance en établissant des stratégies et des limites de souscription clairement définies, en appliquant des techniques d'évaluation des risques appropriées et en gérant la réassurance de manière centralisée.

La stratégie de souscription du groupe garantit la diversification du risque de réassurance en termes de type et de montant de risque couvert, de localisation géographique et de type d'industrie couverte. Elle vise également à développer une population de risques suffisamment importante pour réduire la variabilité du résultat attendu. La stratégie de souscription est détaillée dans les autorisations de souscription qui fixent les limites pour les souscripteurs en termes de taille de ligne, de classe d'activité, de localisation géographique et de secteur d'activité afin d'assurer une sélection appropriée de risques dans le portefeuille. Les mandats de souscription s'appliquent aux souscripteurs et partenaires internes et externes.

L'examen et l'analyse continus des informations relatives à la souscription permettent au groupe de surveiller ses risques et de prendre des mesures correctives en temps voulu. La possibilité d'ajuster les primes permet au groupe d'atténuer le risque de pertes techniques en s'attaquant aux ratios de pertes défavorables pour différentes catégories d'affaires et différents portefeuilles ou clients. Le risque de sinistres frauduleux est réduit par des contrôles internes intégrés dans les processus de traitement des sinistres et par des techniques spécifiques mises au point pour détecter de manière proactive les sinistres frauduleux.

(i) Procédures opérationnelles pour la souscription et la réassurance

Le groupe a mis en place un cadre de gestion intégrée des risques afin de gérer les risques conformément à l'appétit pour le risque du groupe. La réassurance du groupe est gérée par les départements de souscription des sociétés respectives. Les objectifs et les responsabilités du département sont approuvés par le conseil d'administration des sociétés respectives.

L'objectif principal du département de souscription est de fournir un cadre politique qui garantisse que la pratique de la prise en charge et de la rétention des risques soit conforme à un rapport risque/rémunération prudent fixé par le groupe. Plus précisément, le département détermine la politique de rétention des risques du groupe, ce qui conduit au type de réassurance entrepris pour l'année. La réassurance spéciale en quote-part, la réassurance facultative et la réassurance par traité sont mises en œuvre à des fins de rentabilité, de conformité aux critères de prise en charge des risques et de sécurité.

(ii) Stratégie en matière de réassurance

Le groupe obtient une couverture de réassurance auprès de tiers afin de réduire les risques liés à des événements uniques ou à une accumulation de risques qui pourraient avoir un impact significatif sur les résultats de l'année en cours ou sur le capital du groupe. Cette couverture est placée sur le marché local et international de la réassurance. La position du groupe en matière de risque et de rendement de la réassurance est testée par rapport à un large éventail d'alternatives de réassurance, y compris la viabilité des alternatives proportionnelles et non proportionnelles.

(iii) Rétention des risques

L'activité du groupe consiste à assumer des niveaux de risque jugés prudents par rapport

aux risques/récompenses et à la capacité absolue du groupe en termes de fonds des actionnaires et de réserves. Des critères prédéterminés sont respectés à tout moment, sauf en cas d'autorisation écrite spécifique du conseil d'administration.

(iv) Processus de placement des traités et des facultatives

Le processus de placement des traités relève de la responsabilité du département de souscription et de réassurance des compagnies respectives.

Des limites de souscription sont en place pour appliquer des critères appropriés de sélection des risques. Les contrats de réassurance autorisent également le groupe à poursuivre des tiers pour obtenir le paiement de tout ou partie des coûts (par exemple, subrogation).

Le tableau suivant présente la concentration des engagements de réassurance par secteur d'activité dans lequel le titulaire du contrat opère et par limite maximale de sinistre assurée incluse dans les conditions de la police. Les montants correspondent à la valeur comptable des engagements de réassurance (bruts et nets de réassurance) découlant des contrats de réassurance.

(Tous les montants sont exprimés en milliers de cédis ghanéens, sauf indication contraire)

Branches d'affaires

		Le Groupe		La Compagnie	
		2023	2022	**2023**	2022
Non-marine	Primes brutes	**2,509,533**	963,311	**2,168,825**	676,519
	Primes nettes	**7,202**	31,558	**6,002**	18,175
Marine	Primes brutes	**273,080**	112,962	**234,615**	100,973
	Primes nettes	**6,002**	5,249	**4,801**	4,039

(v) Sinistres

La provision pour sinistres en suspens du groupe comprend les sinistres notifiés ainsi que les sinistres survenus mais non encore déclarés (IBNR). En raison de la nature à court terme de l'activité, il n'est pas jugé nécessaire d'actualiser la provision pour sinistres. Les provisions pour sinistres sont fondées sur l'expérience des sinistres précédents, la connaissance des événements, les termes et conditions des polices concernées et l'interprétation des circonstances. Chaque sinistre notifié est évalué au cas par cas en fonction des circonstances spécifiques, des informations disponibles auprès de l'assuré, de l'expert en sinistres, et de l'expérience passée en matière de sinistres similaires. Le groupe emploie du personnel expérimenté dans le traitement des sinistres et applique rigoureusement des politiques et procédures standardisées en matière d'évaluation des sinistres. En outre, le groupe utilise les services d'administrateurs spécialisés pour effectuer le processus d'évaluation des sinistres pour certaines de ses activités. Le coût final des sinistres déclarés peut varier en fonction de l'évolution future ou de la disponibilité de meilleures informations sur les circonstances actuelles.

4.2 Gestion du risque financier

Le groupe est exposé à divers risques financiers, dont le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché.

Cadre de gestion des risques
Le conseil d'administration a la responsabilité globale de l'établissement et de la supervision du cadre de gestion des risques du groupe.

Les politiques de gestion des risques du groupe sont établies pour identifier et analyser les risques auxquels le groupe est confronté, pour fixer des limites de risques et des contrôles appropriés, et pour surveiller les risques et le respect des limites. Les politiques et les systèmes de gestion des risques sont régulièrement revus pour refléter les changements dans les conditions du marché, les produits et les services offerts. Grâce à ses normes et procédures de formation et de gestion, le groupe vise à développer un environnement de contrôle discipliné et constructif, dans lequel tous les employés comprennent leur rôle et leurs obligations.

L'équipe de gestion du groupe est responsable de l'élaboration et du suivi des politiques de gestion des risques du groupe. L'équipe se réunit tous les mois pour discuter des plans d'entreprise, évaluer les rapports d'avancement et les plans d'action à mettre en œuvre. Les questions relatives aux risques susceptibles d'avoir une incidence sur les rapports financiers sont portées à l'attention des directeurs des entités respectives afin que les mesures nécessaires soient prises. L'équipe de gestion rend régulièrement compte de ses activités au conseil d'administration.

Le risque de crédit est le risque de perte financière pour le groupe si un client ou une contrepartie à un actif financier ne respecte pas ses obligations contractuelles. Les principaux domaines dans lesquels le groupe est exposé au risque de crédit sont les suivants :

- montants dus par les réassureurs ;
- montants dus par les intermédiaires de réassurance;
- les titres de placement ; et
- liquidités en banque

Le groupe structure le niveau de risque de crédit qu'il accepte en fixant des limites à son exposition à une seule contrepartie ou à un groupe de contreparties. Ces risques font l'objet d'un examen et d'un suivi permanents par le conseil d'administration de chaque entité.

La réassurance est utilisée pour gérer le risque de réassurance. Cela ne décharge toutefois pas le groupe de sa responsabilité en tant qu'assureur primaire. Si un réassureur ne paie pas un sinistre pour quelque raison que ce soit, le groupe reste responsable du paiement à l'assuré. Le groupe surveille en permanence la situation financière des réassureurs et revoit périodiquement ses accords de réassurance

Les actifs financiers sont placés auprès d'institutions financières réputées. Le groupe a mis en place des politiques qui limitent l'exposition à une institution financière donnée.

4.2.1 Risque de crédit

La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale au risque de crédit. Les montants qui représentent l'exposition maximale au risque de crédit sont les suivants :

	Le Groupe		La Compagnie	
	2023	**2022**	**2023**	**2022**
Créances sur les cédantes et rétrocédantes	**123,382**	96,508	**123,382**	96,508
Autres actifs (hors actifs non financiers)	**31,816**	14,896	**32,797**	14,799
Titres de placement (notes 15 et 16)	**578,746**	543,978	**428,602**	415,190
Trésorerie et équivalents de trésorerie (à l'exclusion des soldes de trésorerie)	**305,244**	188,479	**263,214**	160,563
	1,039,188	**843,861**	**847,995**	**687,060**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie ne sont ni en souffrance ni dépréciés.

L'analyse de la qualité de crédit des montants bruts dus par les sociétés cédantes et rétrocédantes est présentée ci-dessous :

	Le Groupe		La Compagnie	
	2023	2022	**2023**	2022
Étape 1	**17,721**	128,885	**17,721**	35,102
Étape 2	**14,855**	50,367	**14,855**	41,110
Étape 3	**139,226**	83,677	**139,226**	67,446
	171,802	262,929	**171,802**	143,658

Le montant net dû par les sociétés cédantes et rétrocédantes tel que présenté dans l'état de la situation financière a été obtenu après provisionnement des montants dépréciés dus par les sociétés cédantes et rétrocédantes comme suit :

	Le Groupe		La Compagnie	
	2023	**2022**	**2023**	**2022**
Montant brut	171,802	143,658	171,802	143,658
Provision pour dépréciation	(48,420)	(47,150)	(48,420)	(47,150)
Montant net	123,382	96,508	123,382	96,508

Impact du programme d'échange de la dette intérieure du Ghana (DDEP) sur les titres d'investissement

Le 5 décembre 2022, le gouvernement du Ghana a annoncé le Programme de la dette intérieure du Ghana (DDEP). Le programme invite les détenteurs d'obligations éligibles à échanger volontairement des obligations éligibles en monnaie locale émises par le gouvernement du Ghana, des obligations ESLA et Daakye contre une nouvelle série d'obligations à émettre par le gouvernement. Le programme vise à allonger la durée des titres éligibles et à réduire leurs coupons à un taux effectif

d'environ 9 %. Le gouvernement a également expliqué qu'il y aura deux groupes distincts d'obligations qui seront échangées comme suit :

- Remplacement des obligations arrivant à échéance en 2023 par 7 nouvelles obligations arrivant à échéance entre 2027 et 2033 inclus ; et
- Toutes les autres obligations arrivant à échéance après 2023 sont remplacées par 12 nouvelles obligations arrivant à échéance entre 2027 et 2038 inclus.

Le 21 février 2023, le Groupe a échangé 81.058.583 GH¢ de ses titres existants contre une nouvelle série d'instruments par le biais du Programme. À la date de l'échange, le Groupe a comparé les valeurs comptables des obligations existantes à la juste valeur des nouvelles obligations, calculée comme la valeur actuelle des flux de trésorerie en utilisant le taux d'intérêt effectif d'origine. La différence entre la valeur comptable et la juste valeur des nouvelles obligations a été comptabilisée comme un ajustement de modification dans l'état du résultat global.

Le Groupe et la Compagnie

	2023
Valeur comptable brute au 21/02/2023	81,049
Juste valeur des nouvelles obligations au 21/02/2023	58,113
	22,936
Titres décomptabilisés	(24,836)
Gain de modification sur les obligations échangées	1,900

4.2.2 Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le groupe éprouve des difficultés à honorer ses obligations au titre de ses passifs financiers. L'approche du groupe en matière de gestion des liquidités consiste à s'assurer, dans la mesure du possible, qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses engagements à l'échéance, dans des conditions normales et difficiles, sans subir de pertes inacceptables ou risquer de nuire à sa réputation. Une gestion prudente du risque de liquidité implique le maintien d'une trésorerie et de titres négociables suffisants, la disponibilité d'un financement par le biais d'un montant adéquat de facilités de crédit engagées et la capacité de liquider des positions sur le marché. En raison de la nature dynamique des activités sous-jacentes, la direction du groupe maintient une flexibilité dans le financement en conservant la disponibilité des lignes de crédit engagées. Toutes les politiques et procédures de liquidité sont soumises à l'examen et à l'approbation du conseil d'administration des entités concernées. La direction effectue des prévisions de flux de trésorerie et surveille les prévisions glissantes des besoins de liquidités du groupe afin de s'assurer qu'il dispose de suffisamment de liquidités pour répondre à ses besoins opérationnels tout en maintenant à tout moment une marge suffisante sur ses facilités d'emprunt engagées et non utilisées, de sorte que le groupe n'enfreigne pas les limites d'emprunt ou les clauses restrictives (le cas échéant) de ses facilités d'emprunt.

Le tableau ci-dessous analyse les obligations financières du groupe qui seront réglées sur une base nette en groupes d'échéances pertinents sur la base de la période restante à la date d'établissement du rapport jusqu'à la date d'échéance contractuelle. Les montants indiqués dans le tableau ci-dessous sont les flux de trésorerie contractuels non actualisés.

Le Groupe

Au 31 Decembre 2023	Montant	1 - 6 mois	6 - 12 mois	Plus de 12 mois
Dettes envers les cédantes et rétrocédantes	94,057	18,811	47,029	28,217
Autres passifs (à l'exclusion des passifs non financiers)	17,781	17,781	-	-
	111,838	36,592	47,029	28,217
Au 31 décembre 2022				
Dettes envers les cédantes et rétrocédantes	81,857	22,888	40,929	18,040
Autres passifs (à l'exclusion des passifs non financiers)	16,799	16,799	-	-
	98,656	39,687	40,929	18,040

La Compagnie

Au 31 décembre 2023	Montant	1 - 6 mois	6 - 12 mois	Plus de 12 mois
Dettes envers les cédantes et rétrocédantes	94,057	18,811	47,029	28,217
Autres passifs (à l'exclusion des passifs non financiers)	6,006	6,006	-	-
	100,063	24,817	47,029	28,217
Au 31 décembre 2022				
Dettes envers les cédantes et rétrocédantes	81,857	16,371	40,929	24,557
Autres passifs (à l'exclusion des passifs non financiers)	8,983	8,983	-	-
	90,840	25,354	40,929	24,557

4.2.3 Risques de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers fluctuent en raison des variations des variables du marché telles que les taux d'intérêt, les taux de change et les prix des actions. L'objectif de la gestion du risque de marché est de gérer et de contrôler l'exposition au risque de marché dans des limites acceptables, tout en optimisant le rendement du risque.

Risque de change

Le risque de change découle des transactions d'investissement futures et des actifs et passifs comptabilisés. La politique du groupe consiste à enregistrer les transactions en devises étrangères au taux en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont reconvertis au taux de change en vigueur à la date de clôture. Tous les gains ou

pertes résultant des variations des taux de change sont comptabilisés dans le compte de résultat.

Le groupe effectue certaines transactions libellées en devises étrangères, principalement en dollars américains (USD), en euros (EUR), en shillings kenyans (KES) et en livres sterling (GBP). Il en résulte une exposition aux fluctuations des taux de change. Les soldes affectés à cet égard sont les titres d'investissement, les créances sur les sociétés cédantes et rétrocédantes, les dettes envers les sociétés cédantes et rétrocédantes, les sinistres en suspens, les soldes bancaires et diverses charges à payer libellés en devises étrangères. Les risques de change sont gérés dans le cadre des paramètres politiques approuvés en utilisant la correspondance entre les actifs et les passifs.

L'exposition au risque de change à la date du rapport se présente comme suit :

Le Groupe

Au 31 décembre 2023	USD	EUR	GBP	KES
Actifs financiers :				
Titres de placement	126,025	-	-	150,144
Créances sur les cédantes et rétrocédantes	51,064	9,316	910	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	125,711	9,564	5,890	40,910
Total des actifs financiers	**302,800**	**18,880**	**6,800**	**191,054**
Passifs financiers :				
Dettes envers les cédantes et rétrocédantes	28,728	6,321	1,204	-
Total des passifs financiers	**28,728**	**6,321**	**1,204**	**-**
Exposition nette	**274,072**	**12,559**	**5,596**	**191,054**

Au 31 décembre 2022				
Actifs financiers :				
Titres de placement	104,360	-	-	118,245
Créances sur les cédantes et rétrocédantes	80,524	14,691	1,435	72,707
Trésorerie et équivalents de trésorerie	97,988	17,566	4,586	16,750
Total des actifs financiers	282,872	32,257	6,021	207,702
Passifs financiers :				
Dettes envers les cédantes et rétrocédantes	26,992	5,939	1,130	6,517
Total des passifs financiers	26,992	5,939	1,130	6,517
Exposition nette	255,880	26,318	4,891	201,185

La Compagnie

Au 31 décembre 2023	USD	EUR	GBP	KES
Actifs financiers :				
Valeurs mobilières	126,025	-	-	-
Créances sur les cédantes et rétrocédantes	51,064	9,316	910	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	124,604	9,550	5,890	-
Total actifs financiers	**301,693**	**18,866**	**6,800**	**-**
Passifs financiers :				
Dettes envers les cédantes et rétrocédantes	28,728	6,321	1,204	-
Total des passifs financier	**28,728**	**6,321**	**1,204**	**-**
Exposition nette	**272,965**	**12,545**	**5,596**	**-**

Au 31 décembre 2022				
Actifs financiers :				
Investment securities	104,360	-	-	-
Créances sur les cédantes et rétrocédantes	39,942	7,287	712	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	86,822	17,566	4,586	-
Total des actifs financiers	231,124	24,853	5,298	-
Passifs financiers :				
Dettes envers les cédantes et rétrocédantes	42,635	12,934	-	1,041
Total des passifs financiers	42,635	12,934	-	1,041
Exposition nette	188,489	11,919	5,298	(1,041)

Le tableau suivant montre l'effet d'un renforcement ou d'un affaiblissement du Ghana cedis par rapport à toutes les autres devises sur le bénéfice ou la perte du groupe. Cette analyse de sensibilité indique l'impact potentiel sur le bénéfice ou la perte sur la base des expositions aux devises étrangères enregistrées au 31 décembre et ne représente pas les gains ou les pertes réels ou futurs.

À la date de clôture, si le cedi ghanéen s'était apprécié ou déprécié de 5 %, toutes les autres variables restant constantes, le bénéfice après impôt pour la période considérée et les capitaux propres auraient augmenté ou diminué des montants indiqués ci-dessous :

Le Groupe

			2023			2022
	%	Impact	Impact	%	Impact	Impact
	Change	Renforcement	Affaiblissement	change	Renforcement	Affaiblissement
USD	±5%	(13,704)	13,704	±5%	(9,341)	9,341
EUR	±5%	(628)	628	±5%	(829)	829
GBP	±5%	(280)	280	±5%	29	(29)
KES	±5%	(9,553)	9,553	±5%	(10,029)	10,029
La Compagnie						
USD	±5%	(13,648)	13,648	±5%	(8,174)	8,174
EUR	±5%	(627)	627	±5%	(321)	321
GBP	±5%	(280)	280	±5%	(213)	213
KES	±5%	-	-	±5%	52	(52)

Risque de taux d'intérêt
Le groupe est exposé aux variations des taux d'intérêt sur les instruments du marché monétaire. Les variations des taux d'intérêt du marché monétaire n'auraient pas d'effet direct sur les flux de trésorerie contractuels associés aux instruments à taux fixe.

Les instruments financiers porteurs d'intérêts du Groupe à la date de clôture sont les suivants :

	Le Groupe		La Compagnie	
	2023	2022	2023	2022
Titres d'État	341,089	340,566	219,326	222,321
Titres de créance d'entreprises	45	45	45	45
Dépôts à terme	192,593	152,140	164,212	141,597
	533,727	492,751	383,583	363,963

Risque lié au prix
L'exposition du groupe au risque de prix des actions provient des investissements détenus par le groupe et classés comme actifs financiers disponibles à la vente dans l'état de la situation financière. Pour gérer le risque de prix lié aux investissements en actions, le groupe diversifie son portefeuille conformément aux limites fixées par le conseil d'administration.

Un pourcentage important des participations du groupe sont cotées en bourse, principalement à la Bourse du Ghana.

4.3 Gestion du capital

Le capital de la société comprend le capital social ordinaire obtenu par investissement direct, les bénéfices non distribués, y compris les bénéfices de l'année en cours, et les diverses réserves statutaires que la société est tenue de conserver.

L'organisme de réglementation de la compagnie, la « National Insurance Commission », fixe et contrôle les exigences en matière de capital pour la compagnie. Les objectifs du groupe en matière de gestion du capital sont les suivants :

- se conformer aux exigences en matière de capital et de solvabilité réglementaire énoncées dans la loi sur les assurances de 2022 (Insurance Act, 2022) (Loi 1061). La loi exige que chaque compagnie d'assurance détienne le niveau minimum de capital libéré de 125 millions de GH¢ et maintienne une marge de solvabilité de 150% ;
- préserver la capacité du groupe à poursuivre son activité, afin qu'il puisse continuer à rémunérer ses actionnaires et à procurer des avantages aux autres parties prenantes ; et
- fournir un rendement adéquat aux actionnaires en fixant le prix des contrats de réassurance et d'investissement en fonction du niveau de risque.

5. Les justes valeurs

La juste valeur des actifs et passifs financiers qui sont négociés sur des marchés actifs est fondée sur les prix cotés sur le marché ou sur les cotations des courtiers. Pour tous les autres instruments financiers, le groupe détermine la juste valeur en utilisant d'autres techniques d'évaluation.

Pour les instruments financiers dont les transactions sont peu fréquentes et dont les prix sont peu transparents, la juste valeur est moins objective et requiert des degrés divers de jugement en fonction de la liquidité, de la concentration, de l'incertitude des facteurs de marché, des hypothèses de prix et d'autres risques affectant l'instrument spécifique.

Le tableau ci-dessous présente une analyse des instruments financiers évalués à la juste valeur à la date de clôture.

Le Groupe et la Compagnie

	2023	2022
Titres de propriété disponibles à la vente :		
Titres de participation cotés (Niveau 1)	32,026	38,006
Titres de participation non cotés (niveau 3)	12,993	13,221
	45,019	51,227

5.1 Instruments financiers évalués à la juste valeur

La hiérarchie de la juste valeur pour les instruments financiers évalués à la juste valeur est définie comme suit:

- **Niveau 1** - Données correspondant aux prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques. Ce niveau comprend les titres cotés à la Bourse du Ghana.
- **Niveau 2** - Données autres que les prix cotés inclus dans le niveau 1, qui sont observables soit directement (c'est-à-dire sous forme de prix), soit indirectement (c'est-à-dire dérivées de prix). Cette catégorie comprend les instruments évalués à l'aide : des prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments similaires ; des prix cotés pour des instruments identiques ou similaires sur des marchés considérés comme moins actifs ou d'autres techniques d'évaluation dans lesquelles toutes les données importantes sont directement ou indirectement observables à partir de données de marché.
- **Niveau 3** - Données non observables. Cette catégorie comprend tous les instruments pour lesquels la technique d'évaluation inclut des données qui ne sont pas basées sur des données observables et les données non observables ont un effet significatif sur l'évaluation de

l'instrument. Cette catégorie comprend les instruments qui sont évalués sur la base de prix cotés pour des instruments similaires pour lesquels des ajustements ou des hypothèses non observables significatifs sont nécessaires pour refléter les différences entre les instruments. Cette hiérarchie requiert l'utilisation

- des données de marché observables lorsqu'elles sont disponibles .

Dans la mesure du possible, le groupe tient compte des prix du marché observables dans son évaluation.

5.2 Instruments financiers non évalués à la juste valeur

Le tableau ci-dessous présente la juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas évalués à leur juste valeur dans l'état de la situation financière.

Le Groupe	2023		2022	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Actifs financiers				
Créances sur les cédantes et rétrocédantes	**123,382**	**123,382**	96,508	96,508
Autres actifs (hors actifs non financiers)	**31,816**	**31,816**	14,896	14,896
Titres de placement - à conserver jusqu'au recouvrement	**533,727**	**533,727**	492,751	492,751
Trésorerie et équivalents de trésorerie	**305,252**	**305,252**	188,859	188,859
Total des actifs financiers	**994,177**	**994,177**	793,014	793,014
Passifs financiers				
Dettes envers les cédantes et rétrocédantes	**94,057**	**94,057**	81,857	81,857
Autres passifs (à l'exclusion des passifs non financiers)	**17,781**	**17,781**	16,799	16,799
Total des passifs financiers	**111,838**	**111,838**	**90,840**	**90,840**

La Compagnie	2023		2022	
	Valeur comptable	**Juste valeur**	Valeur comptable	Juste valeur
Actifs financiers				
Créances sur les cédantes et rétrocédantes	**123,382**	**123,382**	96,508	96,508
Autres actifs (hors actifs non financiers)	**32,797**	**32,797**	14,799	14,799
Valeurs mobilières - HTM	**383,583**	**383,583**	363,963	363,963
Trésorerie et équivalents de trésorerie	**263,222**	**263,222**	160,943	160,943
Total des actifs financiers	**803,228**	**803,228**	636,213	636,213
Passifs financiers				
Dettes envers les cédantes et rétrocédantes	**94,057**	**94,057**	81,857	81,857
Autres passifs	**6,006**	**6,006**	8,983	8,983
Total des passifs financiers	**100,063**	**100,063**	90,840	90,840

6. Biens et équipements

Le Groupe

Exercice clos le 31 décembre 2023

	Terrain et Immeubles	Vehicules à moteur	Equipement-mobilier et agencements	Informatique	Immobilisation en cours	Total
Coût						
Au 1er janvier 2023	13,354	3,440	3,465	1,823	800	22,882
Additions	417	857	1,961	2,603	-	5,838
Cessions	-	-	-	(65)	-	(65)
Réductions de valeur	-	-	-	-	(800)	(800)
Différences de change	(122)	(47)	(6)	(29)	-	(204)
Au 31 décembre 2023	**13,649**	**4,250**	**5,420**	**4,332**	**-**	**27,651**
Amortissement cumulé						
Au 1er janvier 2023	3,890	2,519	2,620	1,549	-	10,578
Charge de l'exercice	664	410	804	1,097	-	2,975
Reprise sur cession	-	-	-	(65)	-	(65)
Différences de change	(15)	(43)	(4)	(16)	-	(78)
Au 31 décembre 2023	**4,539**	**2,886**	**3,420**	**2,565**	**-**	**13,410**
Valeur comptable nette Au 31 décembre 2023	**9,110**	**1,364**	**2,000**	**1,767**	**-**	**14,241**

Exercice clos le 31 décembre 2022

	Terrain et Immeubles	Vehicules à moteur	Equipement-mobilier et agencements	Informatique	Immobilisation en cours	Total
Coût						
Au 1er janvier 2022	12,495	3,500	3,159	1,584	677	21,415
Additions	-	-	246	131	207	584
Cessions	-	(487)	-	-	-	(487)
Réductions de valeur	-	-	-	-	(84)	(84)
Différences de change	859	427	60	108	-	1,454
Au 31 décembre 2022	13,354	3,440	3,465	1,823	800	22,882
Amortissements cumulés						
Au 1er janvier 2022	3,493	2,315	2,272	1,189	-	9,269
Charge de l'exercice	347	467	328	275	-	1,417
Reprise sur cession	-	(487)	-	-	-	(487)
Différences de change	50	224	20	85	-	379
Au 31 Decembre 2022	3,890	2,519	2,620	1,549	-	10,578
Valeur comptable nette au 31 Décembre 2022	9,464	921	845	274	800	12,304

La Compagnie

Exercice clos le 31 décembre 2023

	Terrain et Immeubles	Vehicules à moteur	Equipement-mobilier et agencements	Informatique	Immobilisation en cours	Total
Coûts						
Au 1 Janvier 2023	10,767	2,156	3,283	1,481	800	18,487
Additions	-	857	1,961	2,334	-	5,152
Cessions	-	-	-	(65)	-	(65)
Réductions de valeurs	-	-	-	-	(800)	(800)
Au 31 Decembre 2023	10,767	3,013	5,244	3,750	-	22,774
Amortissement cumulé						
Au 1 Janvier 2023	3,712	1,618	2,540	1,247	-	9,117
Charge de l'exercice	539	257	785	1,025	-	2,606
Reprise sur cession	-	-	-	(65)	-	(65)
Au 31 Decembre 2023	**4,251**	**1,875**	**3,325**	**2,207**	**-**	**11,658**
Valeur comptable nette Au 31 Decembre 2023	**6,516**	**1,138**	**1,919**	**1,543**	**-**	**11,116**

Exercice clos le 31 décembre 2022

	Terrain et Immeubles	Vehicules à moteur	Equipement-mobilier et agencements	Informatique	Immobilisation en cours	Total
Cout						
Au 1 Janvier 2022	10,767	2,643	3,037	1,368	677	18,492
Additions	-	-	246	113	207	566
Cessions	-	(487)	-	-	-	(487)
Réductions de valeur	-	-	-	-	(84)	(84)
Au 31 Decembre 2022	10,767	2,156	3,283	1,481	800	18,487
Amortissement cumulé						
Au 1er Janvier 2022	3,394	1,895	2,233	1,023	-	8,545
Charge de l'exercice	318	210	307	224	-	1,059
Reprise sur cession	-	(487)	-	-	-	(487)
Au 31 Decembre 2022	3,712	1,618	2,540	1,247	-	9,117
Valeur comptable nette Au 31 Décembre 2022	7,055	538	743	234	800	9,370

Cession de biens et d'équipements

Le Groupe et la Compagnie

	2023	2022
Cout	**65**	487
Amortissement cumulé	**(65)**	(487)
Valeur comptable	**-**	-
Produits de cession	**(63)**	(24)
Plus-value de cession	**(63)**	(24)

7. Actifs incorporels

Le Groupe

Coût		
1er Janvier	**4,912**	4,228
Additions	**1,826**	349
Différences de change	**(37)**	335
Au 31 Decembre	**6,701**	4,912
Amortissement		
Au1er Janvier	**3,293**	2,161
Amortissement de l'exercice	**1,731**	1,102
Écarts de conversion	**(28)**	30
Au 31 Decembre	**4,996**	3,293
Valeur comptable nette au 31 décembre	**1,705**	1,619

La Compagnie

Coût		
1 Janvier	**3,906**	3,557
Additions	**1,826**	349
Au 31 Decembre	**5,732**	3,906
Amortissement		
Au 1er Janvier	**2,996**	2,131
Amortissement de l'exercice	**1,472**	865
Au 31 Decembre	**4,468**	2,996
Valeur nette comptable au 31 Decembre	**1,264**	910

8. Immeubles de placement

Le Groupe et la Compagnie	**2023**	2022
Au 1er Janvier	**57,155**	46,553
Additions	**-**	10,602
Plus-values de juste valeur	**39,600**	-
Au 31 Decembre	**96,755**	57,155

Les immeubles d'investissement sont situés à Accra, la capitale du Ghana. La dernière réévaluation a été effectuée en décembre 2023 par un évaluateur indépendant, HAD Estates and Consultancy services Ltd, géomètre agréé et membre de l'Institut des experts du Ghana

L'évaluation de l'immeuble est basée sur la valeur du marché libre, qui indique le meilleur prix auquel la vente d'un intérêt dans un bien immobilier aurait été réalisée sans condition pour une contrepartie en espèces à la date de l'évaluation, sur la base d'un certain nombre d'hypothèses. Les immeubles de placement n'ont pas été donnés en garantie d'une quelconque dette ou d'un quelconque passif.

L'ajout de 10 602 GHS indiqué ci-dessus pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 représente un terrain qui a été reçu. Il s'agit d'un élément de flux non monétaire, qui a donc été exclu de l'état des flux de trésorerie.

9. Investissement dans une filiale

La Compagnie	**2023**	2022
Ghana Reinsurance Company (Kenya) Limited	**43,174**	43,174

La Compagnie détient à 100 % Ghana Reinsurance Company (Kenya) Limited, une société constituée au Kenya et agréée pour la réassurance des branches IARD par l'Autorité de régulation des assurances du Kenya.

10. Actifs d'impôts différés

	Le Groupe		La Compagnie	
	2023	2022	**2023**	2022
Au 1er janvier	**52,406**	20,207	**45,999**	17,157
Crédité au compte de résultat (Note 40)	**(13,224)**	30,584	**(15,770)**	28,842
Différences de change	**(397)**	1,615	**-**	-
Au 31 décembre	**38,785**	**52,406**	**30,229**	**45,999**

Les actifs/(passifs) d'impôts différés sont attribuables aux éléments suivants :

	Le Groupe		La Compagnie	
	2023	2022	**2023**	2022
Actifs d'impôts différés				
Passif des contrats d'assurance	**28,176**	28,199	**28,176**	28,199
Provision pour prime d'ancienneté	**245**	11,787	**245**	11,787
Autres différences temporelles	**20,658**	21,724	**12,105**	15,395
Immobilisations corporelles - au coût historique	**3**	78	**-**	-
	49,082	61,788	**40,526**	55,381
Passifs d'impôts différés				
Immobilisations corporelles - au coût historique	**(397)**	(1,331)	**(397)**	(1,331)
Plus-values sur les immeubles de placement	**(9,900)**	(8,051)	**(9,900)**	(8,051)
Gains de change non réalisés	**-**	-	**-**	-
	(10,297)	(9,382)	**(10,297)**	(9,382)
Actifs d'impôts différés nets	**38,785**	52,406	**30,229**	45,999

11. Impôts courants

Le Groupe

Exercice clos le 31 décembre 2023

	Au 1er Janvier	Charge de l'exercice	Paiements au cours de l'exercice	Différences de conversion	Au 31 Decembre
Année d'évaluation					
Jusqu'à 2022	22,383	-	-	-	22,383
2023	-	70,044	(52,711)	(641)	16,692
	22,383	**70,044**	**(52,711)**	**(641)**	**39,075**

Exercice clos le 31 décembre 2022

Année d'évaluation					
Jusqu'à 2021	(890)	-	-	-	(890)
2022	-	46,311	(23,313)	275	23,273
	(890)	46,311	(23,313)	275	22,383

Le montant indiqué ci-dessus pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 se compose d'un actif d'impôt courant de 1 030 GHS et d'un passif d'impôt courant de 23 412 GHS.

La Compagnie

Exercice clos le 31 décembre 2023

	Au 1er Janvier	Charge de l'exercice	Paiements au cours de l'exercice	Différences de conversion	Au 31 Decembre
Année d'évaluation					
Jusqu'en 2022	23,413	-	-	-	23,413
2023	-	52,592	(45,735)	-	6,857
	23,413	**52,592**	**(45,735)**	**-**	**30,270**

Exercice clos le 31 décembre 2022

Année d'évaluation					
Jusqu'en 2021	(1,677)	-	-	-	(1,677)
2022	-	39,973	(14,883)	-	25,090
	(1,677)	39,973	(14,883)	-	23,413

Tous les passifs fiscaux sont soumis à l'approbation des autorités fiscales.

12. Créances sur les cédantes et rétrocédantes

	Le Groupe		La Compagnie	
	2023	2022	**2023**	2022
Créances sur les cédantes	**122,394**	94,580	**122,394**	94,580
Créances sur les rétrocédantes	**988**	1,928	**988**	1,928
	123,382	96,508	**123,382**	96,508

13. Autres Actifs

	Le Groupe		La Compagnie	
	2023	2022	**2023**	2022
Créances sur le personnel	**4,619**	4,399	**4,064**	4,336
Autres débiteurs	**27,197**	10,497	**28,733**	10,463
Prepaiements	**657**	493	**427**	395
Autres produits consommables	**244**	519	**244**	252
	32,717	15,908	**33,468**	15,446

Le montant maximum dû par le personnel de la Compagnie et du Groupe au cours de l'année n'a pas dépassé 4.619.000 GH¢ (2022 : 4.383.691 GH¢).

14. 15. Actif du contrat de rétrocession

	Le Groupe		La Compagnie	
	2023	2022	**2023**	2022
Actifs pour la couverture résiduelle	**28,150**	23,193	**7,265**	4,306
Actifs pour sinistres survenus	**262,490**	140,243	**190,766**	100,517
Au 31 Decembre	**290,640**	163,436	**198,031**	104,823

Le tableau ci-dessous présente les valeurs comptables des portefeuilles d'actifs des contrats d'assurance et de réassurance à la fin de la date de référence, par branche d'activité :

Le Groupe

Au 31 Decembre 2023	Actif pour sinistres survenus PVCF	Ajustement du risque	Total Actifs pour Sinistres survenus	Total des actifs pour pour la couverture restante
Engenierie	674	47	721	-
Incendie, Vol, Dommages	50,692	881	51,573	**26,765**
Transports & Aviation	31,458	2,202	33,660	-
Automobile	20,925	1,465	22,390	-
Agriculture	23,575	1,658	25,233	-
Accident	18,204	-	18,204	-
Obligations	13,260	1,319	14,579	-
Autres Produits	88,368	5,489	93,857	**72**
Vie collective	-	-	-	-
Protection du groupe	-	-	-	-
Quota du groupe	2,067	206	2,273	**1,292**
Excédent viager	-	-	-	**21**
Micro Assurance	-	-	-	-
Protection	-	-	-	-
Total	**249,223**	**13,267**	**262,490**	**28,150**

31 Decembre 2022 (Revu)	Actif pour sinistres survenus PVCF	Ajustement du risque	Total Actifs pour Sinistres survenus	Total des actifs pour la couverture restante
Engenierie	339	24	363	-
Incendie,Vol,Dommages	24,093	57	24,150	**18,887**
Transports & Aviation	30,582	2,141	32,723	-
Automobile	-1,639	1,639	-	**(14)**
Agriculture	-	-	-	-
Accident	9,132	-	9,132	-
Obligations	1,267	-	1,267	-
Autres Produits	65,162	2,538	67,700	**3,265**
Vie collective	-	-	-	-
Protection du groupe	-	-	-	-
Quota du groupe	4,462	446	4,908	**1,028**
Excédent viager	-	-	-	**27**
Micro Assurance	-	-	-	-
Protection	-	-	-	-
Total	**133,398**	**6,845**	**140,243**	**23,193**

The Company

Au 31 Decembre 2023	Actifs pour sinistres survenus PVFCF	Ajustement du risque	Total Actif pour Sinistres survenus	Total pour Actif couverture restante
Engenierie	674	47	721	-
Incendie,Vol,Dommages	9,731	881	10,612	5,880
Transports & Aviation	31,458	2,202	33,660	-
Automobile	20,925	1,465	22,390	-
Agriculture	23,575	1,658	25,233	-
Accident	-	-	-	-
Obligations	13,260	1,319	14,579	-
Autres Produits	75,809	5,489	81,298	72
Vie collective	-	-	-	-
Protection du groupe	-	-	-	-
Quota du groupe	2,067	206	2,273	1,292
Excédent viager	-	-	-	21
MicroAssurance	-	-	-	-
Protection	-	-	-	-
Total	177,499	13,267	190,766	7,265

Au 31 Decembre 2022 (Revu)	Actifs pour sinistres survenus PVFCF	Ajustement du risque	Total Actifs pour Sinistres survenus	Total actifs pour couverture restante
Engenierie	339	24	363	-
Incendie,vol,dommages aux biens	818	57	875	-
Transports & Aviation	30,582	2,141	32,723	-
Automobile	(1,639)	1,639	-	(14)
Agriculture	-	-	-	-
Accident	-	-	-	-
Obligations	1,267	-	1,267	-
Autres produits	57,843	2,538	60,381	3,265
Vie collective	-	-	-	-
Protection du groupe	-	-	-	-
Quota du groupe	4,462	446	4,908	1,028
Excédent viager	-	-	-	27
Micro Assurance	-	-	-	-
Protection	-	-	-	-
Total	**93,672**	**6,845**	**100,517**	**4,306**

15. Titres de placement - capitaux propres

Les investissements du groupe dans des titres de participation sont évalués à leur juste valeur. Les mouvements survenus au cours de l'exercice sont les suivants :

Le Groupe et la Compagnie

Exercice clos le 31 Decembre 2023	Titres de participation cotés	Titres de Participation non cotés	Total
Au 1er Janvier	38,006	13,221	51,227
Additions	-	-	-
Variations de la juste valeur	(5,980)	-	(5,980)
Vente de titres de participation	-	(228)	(228)
Au 31 Decembre	**32,026**	**12,993**	**45,019**
Exercice clos le 31 Decembre 2022			
Au1er Janvier	43,956	5,819	49,775
Additions	-	2,011	2,011
Variations de la juste valeur	(5,950)	5,391	(559)
Au 31 Decembre	38,006	13,221	51,227

16. Détenu pour collecter des actifs financiers

	Le Groupe		La Compagnie	
	2023	2022	**2023**	2022
Dépôts à terme	**192,593**	152,140	**164,212**	141,597
Titres de créance d'entreprises	**45**	45	**45**	45
Titres d'État	**378,530**	401,165	**256,767**	282,920
Montant brut	**571,168**	553,350	**421,024**	424,562
Provisions pour dépréciation	**(37,441)**	(60,599)	**(37,441)**	(60,599)
Valeur comptable	**533,727**	492,751	**383,583**	363,963
Les dépôts statutaires sont détenus pour répondre aux exigences des autorités réglementaires. Ces dépôts ne sont pas disponibles pour les activités du groupe.				
Dépôts statutaires (inclus dans les titres d'État)	**27,643**	25,321	**15,742**	12,971
Les mouvements de la provision pour dépréciation sont les suivants ;				
Au 1er Janvier	**60,599**	-	**60,599**	-
Titres non comptabilisés	**(26,079)**	-	**(26,079)**	-
Dépréciation d'actifs	**2,921**	60,599	**2,921**	60,599
Au 31 Decembre	**37,441**	60,599	**37,441**	60,599

17. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Soldes de caisse	**8**	380	**8**	380
Soldes bancaires	**175,151**	152,534	**171,114**	147,829
Encaisse et soldes bancaires	**175,159**	152,914	**171,122**	148,209
Bons du Trésor : arrivant à échéance dans les 91 jours suivant l'achat	**130,093**	35,945	**92,100**	12,734
	305,252	188,859	**263,222**	160,943

18. Capital déclaré

Le Groupe et la Compagnie

Le nombre d'actions autorisées de la société est de 1 000 000 000 d'actions ordinaires sans valeur nominale, dont 50 000 000 d'actions ordinaires ont été émises comme suit :

	2023		2022	
	No.de Titres '000	Recettes	No.de Titres '000	Recettes
Émises contre espèces	**50,000**	**28,000**	50,000	28,000
Capitalisation des résultats non distribués	**-**	**97,000**	-	97,000
	50,000	**125,000**	50,000	125,000

Il n'y a pas eu de mouvement dans le capital social au cours de l'année. Il n'y a pas de passif impayé sur les actions et il n'y a pas d'actions propres.

19. Bénéfices non distribués

Les bénéfices non distribués représentent le montant disponible pour la distribution aux membres de la société, sous réserve des restrictions imposées par la loi sur les sociétés de 2019 (loi 992) et la loi sur les assurances de 2022 (loi 1061). Les mouvements des bénéfices non distribués sont indiqués dans l'état des variations des capitaux propres aux pages 13 à 16 des présents états financiers.

20. Contribution au capital

La contribution au capital représente la valeur du terrain dont le titre a été attribué à la société par la Commission foncière au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023. Le montant sera transféré au capital déclaré après l'accomplissement des formalités requises auprès du Département du Registre général.

21. Compte de l'excédent de capital

Le compte de l'excédent de capital représente l'appréciation non réalisée de la valeur de la propriété foncière résultant de la réévaluation. L'excédent de capital n'est pas disponible pour la distribution.

22 Réserve de la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (FVTOCI)

La réserve de la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global représente les gains ou pertes cumulés non réalisés résultant des variations de la juste valeur des investissements du groupe dans des titres de participation. Les gains ou pertes cumulés non réalisés sont reclassés dans le compte de résultat lorsque l'investissement est décomptabilisé. La réserve n'est pas disponible pour distribution. Les mouvements de cette réserve sont présentés dans l'état des variations des capitaux propres aux pages 13 à 16 des présents états financiers.

23. Réserve de conversion des monnaies étrangères

Les différences de change résultant de la conversion de Ghana Reinsurance Company (Kenya) Limited, une entité contrôlée étrangère, sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global, comme décrit dans la note 2.3, et accumulées dans la réserve de conversion des devises étrangères dans les capitaux propres. Le

montant cumulé est reclassé en résultat lorsque l'investissement net est cédé. La réserve n'est pas disponible pour distribution. Les mouvements de la réserve de conversion des devises étrangères sont présentés dans l'état des variations des capitaux propres aux pages 13 et 16 des présents états financiers.

24. Réserve statutaire

Conformément à la loi sur les assurances de 2022 (loi 1061), la société constitue chaque année une réserve pour imprévus d'au moins 3 % des primes brutes ou 20 % du bénéfice net, le montant le plus élevé étant retenu. La réserve doit être accumulée jusqu'à ce qu'elle atteigne le capital minimum libéré ou 50 % des primes nettes émises, le montant le plus élevé étant retenu.

Le Groupe et la Compagnie

Exercice clos le 31 Decembre 2023

	Branche vie Reserve pour Imprevus	Branche Dommage Reserve pour Imprevus	Total
Au 1er Janvier	8,471	143,559	152,030
Transfert des bénéfices non distribués	6,468	31,821	38,289
Au 31 Decembre	**14,939**	**175,380**	**190,319**
Exercice clos le 31 décembre 2022			
Au 1er Janvier	8,176	132,569	140,745
Transfert du bénéfice non distribué	295	10,990	11,285
Au 31 Decembre	8,471	143,559	152,030

25. Passif des contrats d'assurance

	Le Groupe		La Compagnie	
	2023	2022 (Revu)	**2023**	2022 (Revu)
Dettes pour couverture restante	**102,782**	78,468	**91,899**	73,790
Passif pour sinistres survenus	**432,814**	357,156	**313,712**	260,313
Au 31 Decembre	**535,596**	435,624	**405,611**	334,103

Le Groupe

At 31 December 2023	Responsabilité pour les Sinistres survenus PVFCF	Ajustement des Risques	Responsabilité total pour les Sinistres survenus	Responsabilité totale pour la couverture restante
Engenierie	9,104	638	9,742	6,086
Incendie, Vol et Dommages	122,243	8,901	194,183	37,145
Transports & Aviation	42,451	3,589	46,040	9,124
Auto	22,402	1,568	23,970	5,198
Agriculture	420	29	449	59
Accident	59,260	4,815	87,662	36,437
Obligations	24,569	2,457	27,026	3,484
Autres Produits	4,304	430	37,210	201
Vie collective	5,938	594	6,532	4,063
Protection Groupe	-	-	-	338
Vie	-	-	-	212
Micro-Assurance	-	-	-	59
Assurance Protection	-	-	-	376
Total	290,691	23,021	432,814	102,782

Le Groupe

Au 31 Decembre 2022 (Revu)	Responsabilité Sinistres survenus – PVFCF	Ajustement des risques	Responsabilité totale pour les Sinistres survenus	Responsabilité totale pour la couverture restante
Ingénierie	13,698	959	14,657	12,583
Incendie, vol et dommages aux biens	105,861	7,437	157,211	33,664
Transport & Aviation	36,523	2,727	39,250	6,368
Automobile	20,550	1,437	21,987	4,417
Agriculture	741	52	793	296
Accident	24,276	2,428	40,677	10,483
Obligations	20,647	2,065	22,712	6,521
Autres produits	4,507	451	43,915	423
Ass.Vie collective	14,468	1,447	15,915	3,119
Protection Groupe	-	-	-	281
Vie	35	4	39	116
Micro-assurance	-	-	-	20
Assurance Protection	-	-	-	177
Total	241,306	19,007	357,156	78,468

La Compagnie

Au 31 Decembre 2023	Responsabilité Sinistres survenus – PVFCF	Ajustement des risques	Responsabilité totale pour les sinistres survenus	Responsabilité total pour la Couverture restante
Engenierie	9,104	638	9,742	**6,086**
Incendie,Vol et dommages aux biens	122,243	8,901	131,144	**26,000**
Transports & Aviation	42,451	3,589	46,040	**9,124**
Automobile	22,402	1,568	23,970	**5,198**
Agriculture	420	29	449	**59**
Accident	59,260	4,815	64,075	**36,437**
Obligations	24,569	2,457	27,026	**3,484**
Autres Produits	4,304	430	4,734	**463**
Vie collective	5,938	594	6,532	**4,063**
Protection Groupe	-	-	-	**338**
Vie	-	-	-	**212**
Micro Assurance	-	-	-	**59**
Protection	-	-	-	**376**
Total	**290,691**	**23,021**	**313,712**	**91,899**

La Compagnie

Au 31 décembre 2022	Responsabilité pour les Sinistres survenus PVFCF-	Ajustement des risques	Total des engagements pour les frais encourus	Responsabilité totale pour la couverture Restante
Engenierie	13,698	959	14,657	12,583
Incendie, vol et dommages aux biens	105,861	7,437	113,298	28,558
Transports & Aviation	36,523	2,727	39,250	6,368
Automobile	20,550	1,437	21,987	4,417
Agriculture	741	52	793	296
Accident	24,276	2,428	26,704	10,483
Obligations	20,647	2,065	22,712	6,521
Autres Produits	4,507	451	4,958	851
Vie collective	14,468	1,447	15,915	3,119
Protection Groupe	-	-	-	281
Quota de groupe	-	-	-	-
Vie	35	4	39	116
Excédent viager	-	-	-	-
Micro Assurance	-	-	-	20
Assurance Protection	-	-	-	177
Total	241,306	19,007	260,313	73,790

26. Dettes envers les cédantes et rétrocédantes

	Le Groupe		La Compagnie	
	2023	2022	**2023**	2022
Dettes envers les cédantes	**84,393**	75,319	**84,393**	75,319
Dette envers les rétrocédantes	**9,664**	6,538	**9,664**	6,538
	94,057	81,857	**94,057**	81,857

27. Contrats de location

Variation des dettes de location

Au 1er Janvier	**329**	-	-	-
Additions	**-**	342	-	-
Intérêts débiteurs	**-**	30	-	-
Paiements de loyers	**(96)**	(60)	-	-
Différence de change	**(6)**	17	-	-
Au 31 Decembre	**227**	329	-	-
Dettes locatives				
Actuelle	**111**	94	-	-
Non-Actuelle	**116**	235	-	-
	227	329	-	-

Mouvement des actifs liés au droit d'utilisation

Au 1er Janvier	**290**	-	-	-
Additions	**-**	342	-	-
Dotation aux amortissements de l'exercice	**(109)**	(67)	-	-
Différence de change	**(3)**	15	-	-
Au 31 décembre	**178**	290	-	-

28. Autres passifs

	Le Groupe		La Compagnie	
	2023	2022	**2023**	2022
Charges à payer	**8,517**	8,358	4,277	4,279
Créditeurs divers	**9,264**	7,411	1,729	4,704
Prélèvement pour la croissance et le développement durable (Note 39)	**13,120**	1,446	13,120	1,446
	30,901	17,215	19,126	10,429

29. Recettes d'assurance

Les recettes d'assurance du groupe et de la société peuvent être analysées comme suit :

	Le Groupe		La Compagnie	
	2023	2022 (Revu)	**2023**	2022 (Revu)
Engenierie	**70,672**	65,804	**54,958**	53,505
Incendie, vol et dommages aux biens	**282,618**	250,007	**179,030**	171,726
Transports/Aviation	**51,069**	42,178	**42,652**	34,748
Automobile	**63,199**	37,972	**53,024**	34,265
Agriculture	**1,394**	2,453	**1,394**	2,454
Accident	**96,880**	55,848	**55,169**	37,017
Obligations	**42,805**	33,754	**42,805**	33,754
Autres Produits	**36,891**	30,962	**20,673**	16,810
Vie collective	**35,747**	19,452	**35,747**	19,451
Protection Groupe	**1,229**	1,018	**1,229**	1,018
Vie	**4,395**	3,774	**4,395**	3,774
Micro Assurance	**466**	2,783	**466**	2,783
Protection	**(2,977)**	(1,002)	**1,004**	712
Total	**684,388**	545,003	**492,546**	412,017

30. Frais d'assurance

Les tableaux ci-dessous présentent une analyse des dépenses de services d'assurance comptabilisées au cours de l'exercice.

	Le Groupe		La Compagnie	
	2023	2022 (Revu)	**2023**	2022 (Revu)
Charges des sinistres et des contrats d'assurance	**486,348**	471,198	**414,119**	386,683
Flux de trésorerie liés à l'acquisition de contrats d'assurance	**22,525**	10,279	**(40,221)**	(25,498)
	508,873	481,477	**373,978**	361,185

Le Groupe

Exercice clos le31 Decembre 2023	Sinistres Survenus et autres Frais de service Assurances	Changements Relatifs aux services passés ajustement de la PFR	Changement relatifs services futurs -pertes contrats deficitaires Et reprise de ces pertes	Flux de tresorerie acquisition d'assurance	Total
Ingénierie	39,263	(6,130)	2,712	16,103	51,948
Incendie, Vol et Dommage	159,339	(28,151)	(1,804)	80,639	210,023
Transport & Aviation	22,242	(8,252)	(537)	10,658	24,111
Automobile	22,508	(4,992)	(5)	11,025	28,536
Agriculture	113	(697)	(26)	390	(220)
Accident	53,922	(7,329)	(906)	31,682	77,369
Obligations	34,068	(16,327)	(297)	13,067	30,511
Autres Produits	13,415	(1,503)	832	20,536	33,280
Autres provisions	187,912	-	-	(161,600)	26,312
Vie collective	10,562	(8,356)	-	-	2,206
Protection Groupe	-	-	-	-	-
Quota de groupe	-	-	-	-	-
Vie	1,041	443	-	-	1,484
Excédent viager	-	-	-	-	-
Micro Assurance	3,180	1,155	-	25	4,360
Protection	-	-	-	-	-
Autres provisions	18,953	-	-	-	18,953
Total	**566,518**	**(80,139)**	**(31)**	**22,525**	**508,873**

Exercice clos le 31 Decembre 2022	Sinistres survenus et autres Frais des services d'assurance	Changements liés aux services passés-ajustement à la PFR	Changements relatifs aux services futurs perte sur les groupes des contrats déficitaires Et reprise de ces pertes	Flux de tresorerie lié à l'acquisition de l'assurance	Total
Ingénierie	14,204	(2,774)	-	20,074	31,504
Incendie, Vol et Dommage	158,338	(27,533)	1,758	81,913	214,476
Transport & Aviation	32,316	(6,099)	47	9,567	35,831
Automobile	22,605	(7,818)	4	6,672	21,463
Agriculture	2,611	(14)	27	757	3,381
Accident	29,755	(16,236)	806	24,894	39,219
Obligations	33,320	(30,272)	(2,196)	11,769	12,621
Autres Produits	33,550	1,602	-	9,887	45,039
Autres provisions	197,256	-	-	(147,973)	49,283
Vie collective	31,445	(8,144)	-	3,531	26,832
Protection du groupe	-	-	-	117	117
Quota de groupe	-	-	-	-	0
Vie	559	36	-	713	1,308
Excédent viager	-	-	-	-	0
Micro Assurance	281	-	-	1,760	2,041
Protection	16	-	-	43	59
Autres provisions	11,748	-	-	(13,445)	(1,697)
Total	568,004	(97,252)	446	10,279	481,477

La Compagnie

Execice clos le 31 Decembre 2023	Sinistres et autres frais de service d'assurance encourus	Changement relatif à l'ajustement - des services passé à la PFR	Changement relatif aux services-futurs perte sur des groupes de contrats Defictaires et reprise de ces pertes	Cash flow lié à l'acquisition de l'assurance	Total
Ingénierie	39,263	(6,130)	2,712	16,103	51,948
Incendie Vol et Dommage	122,497	(28,151)	(188)	49,360	143,518
Transports & Aviation	22,242	(8,252)	(537)	10,658	24,111
Automobile	22,508	(4,992)	(5)	11,025	28,536
Agriculture	113	(699)	(26)	390	(222)
Accident	25,822	(7,329)	7	14,785	33,285
Obligations	34,068	(16,327)	(297)	13,067	30,511
Autres Produits	4,487	(1,503)	-	3,830	6,814
Autres provisions	187,912	-	-	(157,198)	30,714
Vie collective	10,562	(8,355)	-	4,903	7,110
Protection groupe	-	-	-	167	167
Quota de groupe	-	-	-	-	-
Vie	1,041	443	-	951	2,435
Excédent viager	-	-	-	-	-
Micro Assurance	3,180	1,155	25	70	4,430
Protection	-	-	-	20	20
Autres provisions	18,953	-	-	(8,352)	10,601
Total	**492,648**	**(80,140)**	**1,691**	**(40,221)**	**373,978**

Exercice clos le 31 Decembre 2022	Sinistres survenus et autres Frais des services d'assurance	Changements liés aux services passés-ajustement à la PFR	Changements relatifs aux services futurs perte sur les groupes des contrats déficitaires Et reprise de ces pertes	Flux de tresorerie lié à l'acquisition de l'assurance	Total
Ingénierie	13,416	(2,774)	-	20,074	30,716
Incendie, Vol et Dommage	113,728	(27,533)	148	57,966	144,309
Transport & Aviation	32,316	(6,099)	47	9,567	35,831
Automobile	22,605	(7,818)	4	6,672	21,463
Agriculture	2,611	(14)	27	757	3,381
Accident	13,786	(16,236)	2	11,858	9,410
Obligations	33,320	(30,272)	(2,196)	11,769	12,621
Autres Produits	12,399	1,572	-	3,812	17,783
Autres provisions	197,256	-	-	(147,973)	49,283
Vie collective	31,892	(8,144)	-	-	23,748
Protection du groupe	-	-	-	-	-
Quota de groupe	-	-	-	-	-
Vie	559	36	-	-	595
Excédent viager	-	-	-	-	-
Micro Assurance	281	-	-	-	281
Protection	16	-	-	-	16
Autres provisions	11,748	-	-	-	11,748
Total	485,933	(97,282)	(1,968)	(25,498)	361,185

31. Charge nette du contrat de rétrocession

	Le Groupe		La Compagnie	
	2023	2022 (Revu)	**2023**	2022 (Revu)
Affectation des primes de réassurance	**(58,147)**	(16,391)	**(47,002)**	(20,044)
Montants recouvrables auprès des réassureurs pour les sinistres survenus	**144,109**	1,347	**140,210**	(367)
	85,962	(15,044)	**93,208**	(20,411)

Le Groupe

Exercice clos le 31 Décembre 2023	Sinistres Recouvrés	Changements Relatifs aux ajustements des sinistres survenus	Produits (Charges) de Reassurance contrats évalués selon L'AAP	Total charges/ (Produits) Nets
Ingénierie	853	(314)	(1,327)	(788)
Incendie, Vol, Dommage	9,541	(2,234)	(18,536)	(11,229)
Transport & Aviation	21,579	5,151	(7,641)	19,089
Obligations	23,836	(9,776)	(3,370)	10,690
Autres Produits	116,422	(25,822)	(63,517)	27,083
Autres provisions	-	-	51,646	47,244
Quota de groupe	(3,818)	8,668	(15,231)	(10,381)
Excédent viager	-	23	(171)	(148)
Total	**168,413**	**(24,304)**	**(58,147)**	**85,962**
Exercice clos le 31 décembre 2022 (Revu)				
Ingénierie	(1,620)	919	(2,299)	(3,000)
Incendie/Dommage/Vol	(6,873)	4,725	(1,071)	(3,219)
Transport/Aviation	18,416	5,210	(6,463)	17,163
Automobile	-	-	(419)	(419)
Obligations	(7,097)	4,492	(10,569)	(13,174)
Autres Produits	(47,772)	26,115	(40,310)	(61,967)
Autres Provisions	-	-	47,237	47,237
Quota de groupe	(70)	4,863	(2,065)	2,728
Rachat de l'assurance vie	39	-	(432)	(393)
Total	(44,977)	46,324	(16,391)	(15,044)

La Compagnie

Exercice clos le 31 Décembre 2023	Sinistres Recouvrés	Changements Relatifs aux ajustements des sinistres survenus	Produits (Charges) de Reassurance contrats évalués selon L'AAP	Total charges/ (Produits) Nets
Ingénierie	853	(314)	(1,327)	(788)
Incendie, Vol, Dommage	9,541	(2,234)	(7,714)	(407)
Transport & Aviation	17,680	5,051	(7,641)	15,090
Obligations	23,836	(9,776)	(3,370)	10,690
Autres Produits	116,422	(25,822)	(63,194)	27,406
Autres provisions	-	-	47,244	47,244
Quota de groupe	(3,818)	8,668	(15,231)	(10,381)
Excédent viager	-	123	(171)	(48)
Total	**164,514**	**(24,304)**	**(47,002)**	**93,208**
Exercice clos le 31 décembre 2022 (Revu)				
Ingénierie	(1,620)	919	(2,299)	(3,000)
Incendie/Dommage/Vol	(6,873)	4,725	(5,060)	(7,208)
Transport/Aviation	16,702	5,210	(6,463)	15,449
Automobile			(419)	(419)
Obligations	(7,097)	4,492	(10,569)	(13,174)
Autres Produits	(47,772)	26,115	(39,974)	(61,631)
Autres Provisions	-	-	47,237	47,237
Quota de groupe	(70)	4,863	(2,065)	2,728
Rachat de l'assurance vie	39	-	(432)	(393)
Total	(46,691)	46,324	(20,044)	(20,411)

32. Frais de gestion

	Le Groupe		La Compagnie	
	2023	2022 (Revu)	**2023**	2022 (Revu)
Émoluments des administrateurs	**1,623**	2,503	**1,092**	2,015
Frais du personnel	**39,888**	35,342	**33,534**	29,506
Rémunération des commissaires aux comptes	**1,163**	980	**750**	600
Dépréciation et amortissement	**5,066**	2,586	**4,351**	1,924
Dette nette irrécouvrable	**(3,025)**	21,438	**(8,949)**	15,997
Dépenses administratives et autres	**27,824**	22,806	**23,983**	22,930
	72,539	85,655	**54,761**	72,972

33. Dépréciation d'actifs financiers

Dépréciation des titres d'État	**2,921**	60,599	**2,921**	60,599

34. Revenus des investissements

Intérêts sur titres de placement	**65,760**	63,729	**51,669**	52,759
Intérêts des dépôts auprès d'institutions financières	**3,133**	-	**-**	-
Revenus locatifs	**1,617**	1,264	**1,617**	1,264
Revenus de dividendes	**2,397**	5,354	**2,397**	5,354
	72,907	70,347	**55,683**	59,377

35. Gain de modification

Gain de modification sur les obligations échangées	**1,900**	-	**1,900**	-

En 2023, le Groupe a échangé avec succès 81 millions de GHS d'obligations l'Etat du Ghana en cedi contre une série de nouvelles obligations avec des dates d'échéance commençant entre 2027 et 2038 par le biais du programme d'échange de la dette intérieure du Ghana. Un gain de modification de 1,9 million de GHS a été comptabilisé à la suite de cet échange d'obligations.

36. Gains de change

Gains de change nets	**74,974**	108,563	**68,796**	107,307

Les différences de change représentent l'effet net des gains et des pertes de change résultant de la conversion en cédis ghanéens des actifs et des passifs libellés en monnaies étrangères.

37. Autres revenus

	Le Groupe		La Compagnie	
	2023	2022	**2023**	2022
Intérêts des dépôts bancaires	**124**	108	**74**	108
Intérêts sur le compte courant	**99**	84	**99**	84
Gain sur la cession d'immobilisations corporelles (Note 6)	**63**	24	**63**	24
Produits divers	**1,020**	3,569	**1,020**	3,569
	1,306	3,785	**1,256**	3,785

38. Plus-values de juste valeur sur les immeubles de placement

Plus-values sur les immeubles de placement	**39,600**	-	**39,600**	-

Les immeubles d'investissement sont situés à Accra, la capitale du Ghana. La dernière réévaluation a été effectuée en décembre 2023 par un évaluateur indépendant, HAD Estates and Consultancy services Ltd, géomètre agréé et membre de l'Institut des experts du Ghana.

L'évaluation de l'immeuble est fondée sur la valeur de marché libre, qui correspond au meilleur prix, auquel la vente d'un intérêt dans un bien immobilier aurait été réalisée, sans condition pour une contrepartie en espèces, à la date de l'évaluation, sur la base d'un certain nombre d'hypothèses. Les immeubles de placement n'ont pas été donnés en garantie d'une quelconque dette ou d'un quelconque passif.

39. Taxe sur la croissance et le développement durable

Le Groupe et la Compagnie

Exercice clos le 31 Decembre 2023	Au 1er Janvier	Charge de l'exercice	Paiements au cours de l'exercice	Au 31 Decembre
Année d'évaluation				
Jusqu'à 2022	1,446	-	-	1,446
2023	-	13,674	(2,000)	11,674
	1,446	13,674	(2,000)	13,120
Exercice clos le 31 Decembre 2022				
Année d'évaluation				
Jusqu'à 2021	1,751	-	-	1,751
2022	-	2,618	(2,923)	(305)
	1,751	2,618	(2,923)	1,446

Le prélèvement national de stabilisation fiscale est évalué en vertu de la loi de 2019 sur la stabilisation fiscale (amendement) (loi 1011) à 5 % du bénéfice comptable avant impôt. À compter du 31 mai 2023, la loi a été remplacée par la loi sur la taxe de croissance et de durabilité (loi 1095), qui est également imposée à 5 % sur le bénéfice comptable avant impôt. Ces deux prélèvements ne sont pas déductibles fiscalement aux fins de la détermination du revenu imposable de la société.

40. Impôt sur le revenu

L'impôt sur le revenu comprend :

	Le Groupe		La Compagnie	
	2023	2022	**2023**	2022
Charge fiscale courante (Note 11)	**70,044**	46,311	**52,592**	39,973
Crédit d'impôt différé (Note 10)	**13,224**	(30,584)	**15,770**	(28,842)
	83,268	15,727	**68,362**	11,131

L'impôt sur le bénéfice avant impôt diffère du montant théorique qui serait obtenu en utilisant le taux d'imposition légal applicable aux bénéfices, comme suit :

	Le Groupe		La Compagnie	
	2023	2022	**2023**	2022
Bénéfice avant impôt	**321,936**	61,434	**273,479**	46,584
Impôt imputé au taux d'imposition en vigueur à 25% (2022:25%)	**80,484**	15,359	**68,370**	11,646
Différence de taux d'imposition à l'étranger	**3,377**	760	**-**	-
Changement du taux d'imposition sur la différence temporelle reportée	**(930)**	(168)	**-**	-
Charges non déductibles fiscalement	**9,365**	4,869	**6,870**	665
Revenu exonéré d'impôt	**(9,028)**	(5,093)	**(6,878)**	(1,180)
	83,268	15,727	**68,362**	11,131

Tous les passifs fiscaux sont soumis à l'approbation de l'autorité fiscale dans les juridictions respectives.

41. Transactions avec les parties liées

La Compagnie détient à 100 % Ghana Reinsurance Company (Kenya) Limited. Il s'agit de transactions entre parties liées et de soldes découlant de l'actionnariat et du mandat d'administrateur de la société.

(i) Transactions avec des parties liées

	La Compagnie	
Ghana Reinsurance Company (Kenya) Limited:	**2023**	2022
Primes perçues pour le compte de la société mère	**4,125**	2,453
Sinistres payés pour le compte de la société mère	**74**	479
Autres charges d'exploitation réglées pour le compte de la société mère	**5**	491
Primes versées à la société mère	**1,989**	1,714

(ii) Soldes de fin d'exercice provenant de parties liées

La Compagnie

(a) Montants dus aux parties liées

	2023	2022
Ghana Reinsurance Company (Kenya) Limited	**1,569**	1,220

(iii) Rémunération du personnel d'encadrement

Les principaux dirigeants sont les personnes qui ont l'autorité et la responsabilité de planifier, de diriger et de contrôler les activités du groupe, directement ou indirectement, y compris tout administrateur (exécutif ou non) du groupe. La rémunération des principaux dirigeants comprend les personnes suivantes :

	Le Groupe		La Compagnie	
	2023	2022	**2023**	2022
Avantages à court terme	**10,913**	8,276	**9,551**	6,858

42. Passifs éventuels

Sinistres legaux en suspens

À la date du rapport, la société avait une certaine action en justice en cours concernant des sinistres survenus dans le cours normal de ses activités. La direction a évalué la probabilité que l'action en justice en cours aboutisse à des engagements financiers et à des paiements de la part de la société et a conclu que l'action n'était pas probable. Aucune provision n'a été constituée dans les états financiers à la suite d'un avis professionnel et de l'évaluation par la direction de la procédure judiciaire (2022 : néant)

43. Engagements de capitaux

Il n'y a pas d'engagements en cours pour des dépenses en capital à la date de clôture. (2022: Neant).

44. Dividendes

	Le Groupe		La Compagnie	
	2023	2022	**2023**	2022
Au 1 Janvier	**-**	-	**-**	-
Dividendes déclarés pour 2021	**-**	12,000	**-**	12,000
Dividendes déclarés pour 2022	**5,000**	-	**5,000**	-
Paiements	**(5,000)**	(12,000)	**(5,000)**	(12,000)
Au 31 Decembre	**-**	-	**-**	-

Les administrateurs recommanderont le versement d'un dividende pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 lors de la prochaine assemblée générale annuelle. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, la société a versé un dividende de 0,1 GH¢ par action, soit 5 millions GH¢ au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022. Cette décision a été approuvée lors de l'assemblée générale annuelle qui s'est tenue le 30 juin 2023.

44. Les événements ultérieurs

Les administrateurs n'ont connaissance d'aucun autre événement important survenu entre la date de l'état de la situation financière et la date d'approbation des états financiers par les administrateurs, qui pourrait nécessiter un ajustement des états financiers ou une divulgation dans ces derniers.

45. Les Comparatifs

Les chiffres comparatifs ont été reclassés, le cas échéant, pour tenir compte des changements de classification intervenus au cours de l'exercice actuel.

46. Impact de la transition vers l'IFRS 17

(i) Approche transitoire

Approche rétrospective totale
Le Groupe a adopté la norme IFRS 17 Contrats d'Assurance à partir du 1er janvier 2023 et les données comparatives ont été revues rétrospectivement à partir de la date de transition du 1er janvier 2022 Le Groupe a déterminé qu'il disposait d'informations raisonnables et justifiables pour tous les contrats émis dans les trois ans précédant cette date en vigueur à la date de transition. En outre, pour les contrats d'assurance émis par le Groupe et qui sont éligibles à l'AAP, il a conclu que seules les informations actuelles et prospectives sont nécessaires pour refléter les circonstances à la date de transition. Cette approche rend l'application rétrospective complète praticable et, par conséquent, est la seule option disponible pour les contrats d'assurance émis par le Groupe éligibles à l'AAP.

En conséquence, le groupe a comptabilisé et évalué chaque groupe de contrats d'assurance de cette catégorie comme si l'IFRS 17 avait toujours été appliquée ; il a décomptabilisé tous les soldes existants qui n'existeraient pas si l'IFRS 17 avait toujours été appliquée ; et il a comptabilisé toute différence nette qui en résulte dans les capitaux propres. L'impact de la transition vers l'IFRS 17 a entraîné une augmentation du total des capitaux propres du groupe et de la compagnie de 53 millions de GH¢ et 59 millions de GH¢ au 31 décembre 2022 et une augmentation de 61 millions de GH¢ et 65 millions de GH¢ respectivement au 1er janvier 2022.

Un état d'ouverture revu de la situation financière est présenté ci-dessous

(ii) (ii)Rapprochement de l'état consolidé de la situation financière selon l'IFRS 4 et l'IFRS 17 au 31 décembre 2021

The Group	Note	Comme indiqué dans l'IFRS 4	Effet de l'application de l'IFRS 17	Comme Revu selon IFRS 17
Biens et équipements		12,146	-	12,146
Immobilisations incorporelles		2,067	-	2,067
Immeubles de placement		46,553	-	46,553
Investissements dans les filiales		-	-	-
Actif d'impôt différé		20,207	-	20,207
Actif d'impôt courant		1,677	-	1,677
Créances sur les cédantes et rétrocédantes	1	131,587	(42,657)	88,930
Actif lié aux contrats de rétrocession	2	-	143,728	143,728
Autres éléments d'actif		14,784	-	14,784
Frais d'acquisition différés	3	23,335	(23,335)	-
Valeurs mobilières		466,626	-	466,626
Espèces et quasi-espèces		74,798	-	74,798
Total des actifs		793,780	77,736	871,516
Fonds propres				
Capital social		125,000	-	125,000
Compte d'excédent de capital		8,362	-	8,362
Réserve de l'ICAV		40,046	-	40,046
Réserve de conversion de devises étrangères	4	12,538	-	12,512
Réserve statutaire		140,745	-	140,744
Résultats non distribués	5	109,063	61,395	170,458
Fonds propres totaux		435,754	61,395	497,149
Passif				
Provision pour primes non acquises	6	73,378	(73,378)	-
Sinistres en suspens	7	179,662	(179,662)	-
Revenus de commissions différés	8	2,110	(2,110)	-
Provisions Mathematiques	9	16,319	(16,319)	-
Dettes envers les cédantes et rétrocédantes	10	73,538	(5,473)	68,065
Passif d'impôt sur le revenu courant		789	-	789
Autres éléments de passif		12,230	-	12,230
Passif des contrats d'assurance	11	-	293,283	293,283
Total des passifs		358,026	16,341	374,367
Total des fonds propres et du passif		793,780	77,736	871,516

Notes

1. Cet ajustement concerne le reclassement des primes et sinistres de Ghana Reinsurance Company (Kenya) Limited dus par les sociétés cédantes et rétrocédantes en vertu de la norme IFRS 4, du passif à l'actif du contrat de rétrocession.

2. Cet ajustement concerne la comptabilisation des actifs au titre des contrats de réassurance résultant de l'évaluation selon la norme IFRS 17.

3. Cet ajustement concerne le reclassement des coûts d'acquisition différés comptabilisés en vertu de la norme IFRS 4 en passif pour la couverture restante des passifs des contrats d'assurance en vertu de la norme IFRS 17.

4. Cet ajustement concerne les différences de change résultant de la conversion de Ghana Reinsurance Company (Kenya) Limited, une entité étrangère contrôlée.

5. Cet ajustement concerne l'impact des passifs supplémentaires des contrats d'assurance découlant de l'évaluation selon IFRS 17 et les charges financières nettes du contrat d'assurance détenu.

6. Cet ajustement concerne le reclassement de la provision pour primes non acquises comptabilisée en vertu de la norme IFRS 4 en passifs pour la couverture restante des passifs des contrats d'assurance en vertu de la norme IFRS 17.

7. Cet ajustement concerne le reclassement des provisions pour sinistres en suspens comptabilisées en vertu de la norme IFRS 4 en passif pour la couverture restante des passifs des contrats d'assurance en vertu de la norme IFRS 17.17.

8. Cet ajustement concerne le reclassement de la provision pour commissions différées comptabilisée en vertu de la norme IFRS 4 dans les passifs pour sinistres survenus des passifs des contrats d'assurance en vertu de la norme IFRS 17.

9. Cet ajustement concerne le reclassement des provisions mathématiques comptabilisées en vertu de l'IFRS 4 en passif pour sinistres survenus des passifs des contrats d'assurance en vertu de l'IFRS 17.

10. Cet ajustement concerne le reclassement des primes et sinistres de Ghana Reinsurance Company (Kenya) Limited dus aux cédantes et rétrocédantes en vertu de la norme IFRS 4 en passif au titre de la couverture restante des passifs des contrats d'assurance en vertu de la norme IFRS 17.

11. Cet ajustement concerne l'effet net du reclassement des commissions différées, des sinistres en suspens, des provisions mathématiques et de la provision pour primes non acquises comptabilisés selon l'IFRS 4 dans l'IFRS 17 et l'impact de la réévaluation selon l'IFRS 17.17.

La Compagnie	Note	Comme indiqué dans l' IFRS 4	Effet de l'application de l'IFRS 17	Comme Revu Selon IFRS 17
Biens et équipements		9,947	-	9,947
Immobilisations incorporelles		1,426	-	1,426
Propriétés d'investissement		46,553	-	46,553
Investissements dans les filiales		43,174	-	43,174
Actif d'impôt différé		17,157	-	17,157
Actif d'impôts exigibles		1,677	-	1,677
Créances sur les cédantes et rétrocédantes		88,930	-	88,930
Actif lié aux contrats de rétrocession	1	-	115,235	115,235
Autres éléments d'actif		14,506	-	14,506
Frais d'acquisition différés	2	16,270	(16,270)	-
Valeurs mobilières		388,902	-	388,902
Espèces et quasi-espèces		72,275	-	72,275
Total des actifs		700,817	98,965	799,782
Capital social		125,000	-	125,000
Compte d'excédent de capital		8,362	-	8,362
Réserve FVOCI		41,352	-	41,352
Réserve de conversion des devises étrangères		-	-	-
Réserve statutaire		140,745	-	140,745
Bénéfices non distribués	3	88,133	65,246	153,379
Fonds propres totaux		403,592	65,246	468,838
Passif				
Provision pour primes non acquises	4	49,929	(49,929)	-
Sinistres en suspens	5	149,542	(149,542)	-
Commissions différées	6	2,110	(2,110)	-
Provisions Mathématiques	7	16,319	(16,319)	-
Dettes envers les cédantes et rétrocédantes		68,063	-	68,063
Passif d'impôt sur le revenu courant		-	-	-
Autres éléments du passif		11,262	-	11,262
Passifs liés aux contrats d'assurance	8	-	251,619	251,619
Total du passif		297,225	33,719	330,944
Total des fonds propres et du passif		700,817	98,965	799,782

Notes

1. Cet ajustement concerne la comptabilisation des actifs au titre des contrats de réassurance résultant de l'évaluation selon la norme IFRS 17.

2. Cet ajustement concerne le reclassement des coûts d'acquisition différés comptabilisés en vertu de l'IFRS 4 en passif pour la couverture restante des passifs des contrats d'assurance en vertu de l'IFRS 17.

3. Cet ajustement concerne l'impact des passifs supplémentaires des contrats d'assurance découlant de l'évaluation selon IFRS 17 et des charges financières nettes du contrat d'assurance.

4. Cet ajustement concerne le reclassement de la provision pour primes non acquises comptabilisée en vertu de l'IFRS 4 en passif pour la couverture restante des passifs des contrats d'assurance en vertu de l'IFRS 17.

5. 5. Cet ajustement concerne le reclassement de la provision pour sinistres en suspens comptabilisée en vertu de la norme IFRS 4 en passif pour la couverture restante des passifs des contrats d'assurance en vertu de la norme IFRS 17.

6. Cet ajustement concerne le reclassement de la provision pour commissions différées comptabilisée selon la norme IFRS 4 en passif pour sinistres survenus des passifs des contrats d'assurance selon la norme IFRS 17.

7. Cet ajustement concerne la reclassification des provisions mathématiques comptabilisée en vertu de l'IFRS 4 en passif pour sinistres survenus des passifs des contrats d'assurance en vertu de l'IFRS 17.

8. Cet ajustement concerne l'effet net de la reclassification des commissions différées, des sinistres en suspens, des provisions mathématiques et de la provision pour primes non acquises comptabilisés selon l'IFRS 4 dans l'IFRS 17, ainsi que l'impact de la réévaluation de 16 millions de GH¢ selon l'IFRS 17.

Le Groupe	Note	Comme indiqué dans l' IFRS 4	Effet de l'application de l'IFRS 17	Comme Revu selon IFRS 17
Actifs				
Biens et équipements		12,304	-	12,304
Droit d'utilisation de l'actif		290	-	290
Immobilisations incorporelles		1,619	-	1,619
Propriétés d'investissement		57,155	-	57,155
Investissement dans les filiales		-	-	-
Actif d'impôt différé		52,406	-	52,406
Actif d'impôt sur le revenu		1,030	-	1,030
Créances sur les cédantes et rétrocédantes	1	194,564	(98,056)	96,508
Actif du contrat de rétrocession	2	-	163,436	163,436
Frais d'acquisition différés	3	16,362	(16,362)	-
Autres actifs		15,908	-	15,908
Valeurs mobilières		543,978	-	567,189
Espèces et quasi-espèces		188,859	-	165,648
Actifs totaux		1,084,475	49,018	1,133,493
Fonds propres				
Capital social		125,000	-	125,000
Compte d'excédent de capital		8,362	-	8,362
Réserve FVOCI		39,487	-	39,487
Réserve de conversion de devises étrangères	4	51,256	(1,944)	49,312
Apport au capital		10,602	-	10,602
Réserve statutaire		152,030	-	152,030
Bénéfices non distribués	5	134,981	55,281	190,262
Capitaux propres totaux		521,718	53,337	575,055
Passif				
Provision pour primes non acquises	6	124,532	(124,532)	-
Sinistres en suspens	7	284,363	(284,363)	-
Revenus de commissions différés	8	3,165	(3,136)	-
Provisions Mathematiques	9	21,366	(21,366)	-
Dettes envers les cédantes et rétrocédantes	10	88,374	(6,517)	81,857
Passifs d'impôt sur le revenu courant		22,383	-	22,383
Autres éléments de passif		18,245	-	18,245
Dettes locatives		329	-	329
Passifs liés aux contrats d'assurance	11	-	435,624	435,624

Le Groupe	Note	Comme indiqué dans l' IFRS 4	Effet de l'application de l'IFRS 17	Comme Revu selon IFRS 17
Total des passifs		562,757	(4,319)	558,438
Total des capitaux propres et du passif		1,084,475	49,018	1,133,493

Notes

1. Cet ajustement concerne le reclassement des primes et sinistres de Ghana Reinsurance Company (Kenya) Limited dus par les sociétés cédantes et rétrocédantes en vertu de la norme IFRS 4, du passif à l'actif du contrat de rétrocession.

2. Cet ajustement concerne la comptabilisation des actifs au titre des contrats de réassurance résultant de l'évaluation selon la norme IFRS 17

3. Cet ajustement concerne le reclassement des coûts d'acquisition différés comptabilisés en vertu de l'IFRS 4 en passifs pour la couverture restante des passifs des contrats d'assurance en vertu de l'IFRS 17.

4. Cet ajustement concerne les différences de change résultant de la conversion de Ghana Reinsurance Company (Kenya) Limited, une entité contrôlée étrangère.

5. Cet ajustement concerne l'impact des passifs supplémentaires des contrats d'assurance découlant de l'évaluation selon IFRS 17 et les charges financières nettes du contrat d'assurance.

6. Cet ajustement concerne le reclassement de la provision pour primes non acquises comptabilisée en vertu de la norme IFRS 4 en passifs pour la couverture restante des passifs des contrats d'assurance en vertu de la norme IFRS 17.

7. Cet ajustement concerne le reclassement de la provision pour sinistres en suspens comptabilisée en vertu de la norme IFRS 4 en passifs pour la couverture restante des passifs des contrats d'assurance en vertu de la norme IFRS 17.

8. Cet ajustement concerne le reclassement de la provision pour commissions différées comptabilisée en vertu de la norme IFRS 4 en passifs pour sinistres survenus des passifs des contrats d'assurance en vertu de la norme IFRS 17.

9. Cet ajustement concerne le reclassement des provisions mathématiques comptabilisées en vertu de l'IFRS 4 en passifs pour sinistres survenus des passifs des contrats d'assurance en vertu de l'IFRS 17.
10. Cet ajustement concerne le reclassement des primes et sinistres de Ghana Reinsurance Company (Kenya) Limited dus aux cédantes et rétrocédantes en vertu de la norme IFRS 4 en passifs au titre de la couverture restante des passifs des contrats d'assurance en vertu de la norme IFRS 17.

11. Cet ajustement concerne l'effet net de la reclassification des commissions différées, des sinistres en suspens, des provisions mathématiques et de la provision pour primes non acquises comptabilisés selon l'IFRS 4 dans l'IFRS 17 et l'impact de la réévaluation de l'IFRS 17.

La Compagnie	Note	Comme indiqué dans l' IFRS 4	Effet de l'application de l'IFRS 17	Comme Revu selon IFRS 17
Biens et équipements		9,370	-	9,370
Droit d'utilisation de l'actif		-	-	-
Immobilisations incorporelles		910	-	910
Immeubles de rapport		57,155	-	57,155
Investissements dans les filiales		43,174	-	43,174
Actif d'impôt différé		45,999	-	45,999
Actif d'impôt exigible		-	-	-
Créances sur les cédantes et rétrocédantes		96,508	-	96,508
Actif lié au contrat de rétrocession	1	-	104,823	104,823
Autres éléments d'actifs		15,446	-	15,446
Frais d'acquisition différés	2	19,832	(19,832)	-
Titres de placement		415,190		415,190
Espèces et quasi-espèces		160,943	-	160,943
Actifs totaux		864,527	84,991	949,518
Capital social		125,000	-	125,000
Compte d'excédent de capital		8,362	-	8,362
Réserve FVOCI		40,793	-	40,793
Réserve de conversion des devises étrangères		-	-	-
Apport au capital		10,602	-	10,602
Réserve statutaire		152,030	-	152,030
Bénéfices non distribués	3	103,451	59,478	162,929
Fonds propres totaux		440,238	59,478	499,716
Passifs				
Provision pour primes non acquises	4	66,955	(66,955)	-
Sinistres en suspens	5	217,133	(217,133)	-
Revenus de commissions différées	6	3,136	(3,136)	-
Provisions Mathematiques	7	21,366	(21,366)	-
Dettes envers les cédantes et rétrocédantes		81,857	-	81,857
Passifs d'impôt sur le revenu à court terme		23,413	-	23,413
Autres éléments de passif		10,429	-	10,429
Passif des contrats d'assurance	8	-	334,103	334,103
Total des passifs		424,289	25,513	449,802
Total des fonds propres et du passif		864,527	84,991	949,518

Notes

1. Cet ajustement concerne la comptabilisation des actifs des contrats de réassurance résultant de l'évaluation en vertu de la norme IFRS 17.

2. Cet ajustement concerne le reclassement des coûts d'acquisition différés comptabilisés en vertu de la norme IFRS 4 en passifs pour la couverture restante des passifs des contrats d'assurance en vertu de la norme IFRS 17.

3. Cet ajustement est lié à l'impact des passifs supplémentaires des contrats d'assurance découlant de l'évaluation selon IFRS 17 et des charges financières nettes du contrat d'assurance détenu.

4. Cet ajustement est lié au reclassement des coûts d'acquisition différés comptabilisés selon IFRS 4 en passifs pour la couverture restante des passifs des contrats d'assurance selon IFRS 17.

5. L'ajustement concerne le reclassement de la provision pour primes non acquises comptabilisée en vertu de la norme IFRS 4 en passifs pour la couverture restante des passifs des contrats d'assurance en vertu de la norme IFRS 17.

6. L'ajustement concerne le reclassement de la provision pour sinistres en suspens comptabilisée en vertu de la norme IFRS 4 en passifs pour la couverture restante des passifs des contrats d'assurance en vertu de la norme IFRS 17.

7. L'ajustement est lié au reclassement de la provision pour revenus de commissions différées comptabilisée en vertu de l'IFRS 4 dans les passifs pour sinistres survenus, des passifs des contrats d'assurance en vertu de l'IFRS 17.

8. L'ajustement concerne la reclassification des provisions mathématiques comptabilisés en vertu de l'IFRS 4 en passifs pour sinistres survenus des passifs des contrats d'assurance en vertu de l'IFRS 17.

48. Secteurs d'activité de la réassurance

La Compagnie

Exercice clos le 31 décembre 2023

	Engenierie	Incendie Dommage/ Vol	Transport/ Aviation	Auto	Agriculture	Accident	Obliga-tions	Autres Produits	Total Affaires IARD	Total Affaires Vie	Total Affaires Combinées
Recettes de réassurance	54,958	179,028	42,652	53,024	1,396	55,169	42,805	20,673	449,705	42,841	492,546
Sinistres survenus et frais de réassurance	(35,845)	(282,072)	(13,453)	(17,511)	612	(18,500)	(17,444)	(2,984)	(387,197)	(27,003)	(414,200)
Flux de trésorerie liés à l'acquisition de contrats de réassurance	(16,103)	112,240	(10,658)	(11,025)	(390)	(14,785)	(13,067)	(8,232)	37,980	2,242	40,222
Charges de réassurance	**(51,948)**	**(169,832)**	**(24,111)**	**(28,536)**	**222**	**(33,285)**	**(30,511)**	**(11,216)**	**(349,217)**	**(24,761)**	**(373,978)**
Charge de réassurance Résultat avant rétrocession	**3,010**	**9,196**	**18,541**	**24,488**	**1,618**	**21,884**	**12,294**	**9,457**	**100,488**	**18,080**	**118,568**

	Engenierie	Incendie Dommage/ Vol	Transport/ Aviation	Auto	Agriculture	Accident	Obliga-tions	Autres Produits	Total Affaires IARD	Total Affaires Vie	Total Affaires Combinées
Resultat Net (Charges) de la Rétrocession Contrats détenus	(788)	38,783	15,090	-	-	-	10,691	31,808	95,584	(2,376)	93,208
Resultat de Reassurance	**2,222**	**47,979**	**33,631**	**24,488**	**1,618**	**21,884**	**22,985**	**41,265**	**196,072**	**15,704**	**211,776**
Benefice/ (Perte) Technique	**2,222**	**47,979**	**33,631**	**24,488**	**1,618**	**21,884**	**22,985**	**41,265**	**196,072**	**15,704**	**211,776**
Revenus financiers de la réassurance/ Charges	(4,227)	(39,688)	(883)	(3,292)	(105)	(3,686)	(3,335)	7,366	(47,850)	-	(47,850)
Résultat financier net de réassurance	**(2,005)**	**8,291**	**32,748**	**21,196**	**1,513**	**18,198**	**19,650**	**48,631**	**148,222**	**15,704**	**163,926**
Frais de gestion									(53,757)	(3,536)	(57,293)

	Engenierie	Incendie Dommage/ Vol	Transport/ Aviation	Auto	Agriculture	Accident	Obliga-tions	Autres Produits	Total Affaires IARD	Total Affaires Vie	Total Affaires Combinées
Revenue d'investissement									35,063	22,520	57,583
Depreciation d'actifs financiers									(2,363)	1,974	(389)
Autres revenus									40,856	-	40,856
Gains de change									68,229	567	68,796
Bénéfice avant Impôt									**236,250**	**37,229**	**273,479**
Taxe sur la croissance et développement durable									(13,674)		(13,674)
mpôt sur le revenu									(63,474)	(4,888)	(68,362)
Bénéfice de l'exercice									**159,102**	**32,341**	**191,443**

The Company

Year ended 31 December 2022

	Engenierie	Incendie Dommage/ Vol	Transport/ Aviation	Auto	Agriculture	Accident	Obliga-tions	Autres Produits	Total Affaires IARD	Total Affaires Vie	Total Affaires Combinées
Recettes de La Reassurance	53,505	171,726	34,748	34,265	2,453	37,017	33,754	16,810	384,278	27,739	412,017
Charges des Sinistres survenus et des contrats de Reassurance	(10,642)	(290,880)	(26,264)	(14,791)	(2,624)	2,448	(852)	(13,971)	(357,576)	(36,388)	(393,964)
Tresorerie d'acquisition du Contrat de Reass.	(20,074)	90,007	(9,567)	(6,672)	(757)	(11,858)	(11,769)	(3,812)	25,498	7,281	32,779
Charges de réassurance	(30,716)	(200,873)	(35,831)	(21,463)	(3,381)	(9,410)	(12,621)	(17,783)	(332,078)	(29,107)	(361,185)
Charges de reassurance Résultat avant rétrocession	22,789	(29,147)	(1,083)	12,802	(928)	27,607	21,133	(973)	52,200	(1,368)	50,832

	Engenierie	Incendie Dommage/ Vol	Transport/ Aviation	Auto	Agriculture	Accident	Obliga-tions	Autres Produits	Total Affaires IARD	Total Affaires Vie	Total Affaires Combinées
Resultat Net (Charges) de la Rétrocession Contrats détenus	(3,000)	41,923	15,448	(419)	-	-	(13,172)	(61,633)	(20,853)	442	(20,411)
Resultat de la Reassurance	19,789	12,776	14,365	12,383	(928)	27,607	7,961	(62,606)	31,347	(926)	30,421
Souscription Bénéfice/ (Perte)	19,789	12,776	14,365	12,383	(928)	27,607	7,961	(62,606)	31,347	(926)	30,421
Resultat Financ. Reassurance Recettes/ Charges	(1,386)	(4,959)	(470)	(1,033)	(29)	(1,255)	(443)	(11,160)	(20,735)	-	(20,735)
Résultat financier Net de Réassurance	18,403	7,817	13,895	11,350	(957)	26,352	7,518	(73,766)	10,612	(926)	9,686
Frais de gestion									(70,030)	(2,942)	(72,972)

	Engenierie	Incendie Dommage/ Vol	Transport/ Aviation	Auto	Agriculture	Accident	Obliga-tions	Autres Produits	Total Affaires IARD	Total Affaires Vie	Total Affaires Combinées
Revenus d'investissement									41,436	17,941	59,377
Dépréciation d'actifs financiers									(50,473)	(10,126)	(60,599)
Autres revenus									3,785	-	3,785
Gains de change									106,053	1,254	107,307
Bénéfice avant impôt									41,383	5,201	46,584
Taxe sur la croissance et le développement durable									(2,586)	(32)	(2,618)
Impôt sur le revenu									(8,004)	(3,127)	(11,131)
Bénéfice de l'exercice									30,793	2,042	32,835